

Antonio Barrette est décédé hier à l'hôpital Notre-Dame

L'ancien premier ministre du Québec, M. Antonio Barrette, est mort hier à l'hôpital Notre-Dame de Montréal où il était entré pour subir des examens.

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand a envoyé à la femme de son prédécesseur un télégramme disant: "J'apprends la nouvelle très cruelle du décès de M. Barrette. Je vous prie d'agréer au nom de tous mes collègues et de tous les membres de l'Union nationale l'expression de nos sincères condoléances en ce deuil qui vous afflige ainsi que tous les membres de votre famille. Ma femme se joint à moi dans l'expression de nos condoléances personnelles".

Antonio Barrette était âgé de 69 ans. Il avait été longtemps employé aux chemins de fer nationaux et était fier, devenu ministre, d'être demeuré membre actif du syndicat des cheminots. Il s'était présenté sous l'étiquette de l'Union nationale aux élections de 1936 dans le comté de Joliette et jusqu'à sa démission, il avait toujours été réélu.

En 1944, le premier ministre Maurice Duplessis



le nommait ministre du travail. Le 8 janvier 1960, six jours après la mort de Paul Sauvé qui avait succédé à Maurice Duplessis, Antonio Barrette devenait le 18e premier ministre du Québec. Il devait le rester 166 jours, la victoire libérale de juillet 1960 mettant Jean Lesage à sa place. Quelques mois plus tard, à la suite de dissensions, il donnait sa démission de leader de l'Union nationale et de député de Joliette. En 1963, le premier ministre John Diefenbaker le désignait comme ambassadeur en Grèce, poste qu'il conserva jusqu'en 1966. M. Barrette entra alors au Québec et, retiré dans

sa maison de campagne, se mit à rédiger ses mémoires, refusant de se mêler à la vie politique du Québec.

Premier ministre durant 166 jours, Antonio Barrette n'était jamais parvenu à imposer son autorité dans le parti et son prestige dans la province. On lui reconnaissait de grandes qualités — sincérité, honnêteté, modestie — mais il demeurait incapable, aux yeux de son parti et d'une plus grande partie de l'électorat, d'assurer la succession de Paul Sauvé dont le règne avait été aussi bref que fulgurant.

Peut-être aurait-il surmonté ces obstacles et affirmé sa personnalité s'il avait pu mener son parti à la victoire à l'été de 1960. Mais son sort semblait lié à celui de l'Union nationale, épuisée par la perte de Duplessis et la mort prématurée de M. Sauvé. Il eût fallu relever le défi que ce dernier avait su faire naître pour le Québec, dès lors engagé dans la révolution tranquille.

Isolé après la défaite — dont on le tenait responsable — M. Barrette n'avait pu réaliser l'unité de ses troupes, démoralisées et

Voir page 2: Barrette

Vigoureux débat sur la motion de renvoi du bill 85

L'Union nationale n'a rien renié de ses engagements, affirme Cardinal

par Gilles Lesage

QUEBEC — Se disant solidaire et loyal envers le premier ministre, le ministre de l'éducation et vice-président du conseil, M. Jean-Guy Cardinal, a soutenu samedi que le gouvernement prenait ses responsabilités et ne reniait en rien ses engagements en déferant à un comité parlementaire le projet de loi (bill 85) sur les droits linguistiques dans l'enseignement.

Du moins dans sa forme actuelle, le projet présenté il y a une semaine par M. Bertrand a entrepris une laborieuse agonie, mais le gouvernement affirme qu'il n'est pas renvoyé aux calendes grecques et que le comité fera rapport à la prochaine session.

Tout en appuyant avec force la motion de renvoi à un comité, M. René Lévesque souhaite pour sa part que ce soit l'avis de funérailles du projet et que toute la question soit soumise à la Commission royale d'enquête sur les langues, le projet de loi retournant "au néant d'où il n'aurait pas dû sortir".

L'opposition libérale est favorable à ce que le projet soit renvoyé à un comité parlementaire où les intérêts pourraient se faire entendre, mais seulement après que l'Assemblée nationale aura eu l'occasion de se prononcer sur le principe du bill afin de connaître de façon claire et nette les intentions du gouvernement.

De part et d'autre, une dizaine de députés se sont fait entendre jusqu'ici, au cours d'un vigoureux débat de près de sept heures qui reprend ce matin, et au terme duquel la motion de renvoi sera mise aux voix et finalement adoptée par la majorité ministérielle.

Après avoir soutenu que le gouvernement n'avait jamais promis que le projet serait étudié par les députés avant la fin de la session, M. Cardinal a confirmé que le premier ministre, au repos depuis une semaine, avait accepté que le bill soit déposé au comité de l'éducation, lequel pourra siéger durant l'intersession et faire entendre des témoins et des experts. Le ministre de l'éducation a dit que M. Bertrand avait fait preuve de courage en déposant le projet, tel que promis, et que "le gouvernement démontre le même courage dans les circonstances".

"Affirmer que le caucus est divisé, c'est une affirmation facile, et je ne me permettrai pas en cette Chambre d'utiliser les mêmes procédés." Le ministre a déclaré que la convocation immédiate du comité ne donnerait pas le temps requis aux intéressés pour

faire valoir leurs vues de façon réfléchie et exhaustive.

"Le gouvernement prend et prendra toujours ses responsabilités, face à une situation qui doit être corrigée, et ce n'est pas en hâtant l'adoption du projet de loi que ses responsabilités seront le mieux assumées. Bien des gens ont

manifesté le désir que ce bill soit étudié, qu'il soit amendé. Il faut que cette étude puisse se faire dans la paix, dans un délai raisonnable, pour que le projet représente vraiment les aspirations et résolve les problèmes qui se sont posés ou

Voir page 2: Cardinal

Lesage accuse certains députés unionistes d'avoir trahi leur chef

QUEBEC (DNC) — Le chef de l'opposition libérale, M. Jean Lesage, a parlé de "trahison" envers leur chef de la part de certains députés de l'Union nationale, devant la décision du gouvernement de ne pas soumettre le principe du bill sur les droits linguistiques à l'adoption de l'Assemblée nationale, ainsi que le veut le règlement, avant de le déferer au comité de l'éducation.

"J'admets que c'est une procédure qui a été suivie dans le passé", a dit M. Lesage, mais lorsqu'il s'agit d'un prin-

cipe aussi important que celui qui est contenu dans le bill 85, je considère que les députés de cette Chambre doivent être appelés à se prononcer sur ce principe et sur la suffisance ou sur l'insuffisance du bill. Ils doivent pouvoir s'exprimer clairement et sans contrainte, avant de demander l'opinion des tiers. Si l'opinion des tiers peut être importante, l'opinion des députés de cette Chambre doit s'exprimer et c'est un droit souverain pour chacun de nous."

Le leader libéral a dit que

M. Bertrand avait été fidèle à la parole donnée il y a plus de trois semaines, mais que ses adversaires, à ce moment-ci, n'étaient pas des libéraux, mais "un groupe" de députés unionistes.

"Que se passe-t-il du côté ministériel? On a l'impression que durant l'absence du chef, la pagaille règne et que le caucus de l'Union nationale est devenu la tour de Babel... et que les hommes sérieux de l'Union nationale ne peuvent plus faire entendre la voix de la raison."

Avec l'aide de Machiavel, M. Lesage a invité le ministre de l'éducation à se rappeler que le plus grand danger qui guette un homme public, c'est celui de l'atmosphère et de la neutralité. Il a poursuivi, d'un ton agressif à l'endroit de l'Union nationale: "C'est un gouvernement qui a peur d'agir et qui invente toutes sortes de stratagèmes pour cacher son incapacité et sa profonde division... Même les hommes les plus lucides, les plus expérimentés, sont pris de panique."

S'étonnant que la motion ait été inscrite, non pas au nom du vice-premier ministre mais à celui du ministre du travail, le chef libéral a dit que M. Bellemare l'avait sans doute fait par souci de préserver son parti durant la maladie de son chef. "Il y a des attitudes prises par certains de nos amis d'en face qui sentent la trahison à plein nez."

Insistant pour que le gouvernement respecte le droit des députés de se prononcer sur le principe du bill, M. Lesage a lancé: "C'est ce droit que nous réclamons et nous n'avons pas l'intention de nous le laisser ravir parce qu'à l'intérieur du parti ministériel, il y en a qui se sentiraient plus à l'aise dans le MIS."

M. Gérin-Lajoie "Je suis profondément convaincu, a dit pour sa part M. Paul Gérin-Lajoie, que tout délai dans l'étude et dans la disposition du bill 85 est une source de prolongation de cette situation troublante dans laquelle se trouve actuellement la population de la province de Québec."

L'ex-ministre de l'éducation a ajouté qu'à la suite des événements des derniers jours, l'on était en droit d'entretenir les plus grands doutes sur les intentions réelles du gouvernement. "Le gouvernement parait-il vraiment encore ce projet de loi ou serait-il tout disposé à le mettre complètement de côté après la présente session, à la suite d'études en comité? Nous n'en savons rien."

Rappelant les déclarations selon lesquelles le bill visait d'abord à résoudre des situations semblables à celle qui se pose à St-Léonard, depuis le printemps dernier, le député de Vaudreuil-Soulanges a dit qu'il s'opposait de façon véhé-

Voir page 2: Lesage

De Gaulle accueillant le nouvel ambassadeur canadien

Le Canada trouvera son équilibre dans la coopération entre peuples égaux

PARIS (d'après AFP) — En recevant samedi le nouvel ambassadeur du Canada en France, M. Paul Beaulieu, le général de Gaulle a rappelé que le Canada a été formé par deux nations, que ces deux nations existent toujours et qu'il ne souhaite certainement pas voir se développer entre elles des griefs et des querelles.

"Nous souhaitons au contraire qu'elles s'accordent. Nous

pensons qu'elles pourraient s'accorder, mais à la condition que leurs personnalités nationales soient respectées et ne se confondent pas."

Aussi, le président a-t-il exprimé le souhait "qu'un jour le Canada trouve son équilibre dans des conditions nouvelles sous la forme d'une coopération organisée entre peuples égaux."

Pour sa part, l'ambassadeur Beaulieu, en remettant ses lettres de créance (il succède à M. Jules Léger), a notamment déclaré:

"Notre pays se proclame en entier ouvert à la vie française et entend devenir pour elle, dans les immensités géographiques et humaines de l'Amérique du Nord, un milieu particulièrement favorable, une terre d'élection qui garde encore, d'un océan à l'autre, l'empreinte des premiers explorateurs français."

Voici le texte intégral de l'allocation du président de Gaulle, suivi de celui de l'allocation de l'ambassadeur Beaulieu.

"Monsieur l'ambassadeur, j'ai reçu de vos mains les lettres de créance par lesquelles votre gracieuse souveraineté, qui est en même temps celle du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, vous a désigné pour représenter, auprès de moi-même et du gouvernement de la République française, son gouvernement d'Ottawa."

"Monsieur l'ambassadeur, je n'épiloguerai pas — du reste, en le faisant, je n'ajouterais rien à ce que vous avez dit vous-même — sur le fait que cet immense ensemble qui s'appelle le Canada est en pleine évolution. A l'origine, il a été formé par deux nations. Ces deux nations existent toujours. Elles s'y trouvent côte à côte. Nous ne souhaitons certainement pas, nous qui avons fondé le Canada, voir entre elles se développer des griefs, des querelles. Nous souhaitons, au contraire, qu'elles puissent s'accorder, mais à la condition que leurs personnalités nationales soient



Le général de Gaulle

respectées et ne se confondent pas.

"C'est ainsi qu'en tant que Français et en pensant à tous les Français du Canada, j'exprime le souhait qu'un jour le Canada trouve son équilibre dans des conditions nouvelles sous la forme d'une coopération organisée entre peuples égaux."

"Monsieur l'ambassadeur, cela étant dit, vous pouvez être assuré de trouver, auprès de moi et de mon gouvernement, les facilités nécessaires à votre mission. Il y a maintes raisons de maintenir des rapports entre vous et nous, qu'ils soient politiques ou pratiques."

Voir page 2: Le Canada



Paul-André Beaulieu

Saigon s'attend à une offensive généralisée

SAIGON (AFP) — "Nous avons des indices et des commencentements de preuves selon lesquels les communistes se disposent à attaquer très bientôt la tête qu'il leur faut abattre" a déclaré hier au cours d'un entretien exclusif avec un des envoyés spéciaux de l'AFP le premier ministre sud-vietnamien, M. Tran Van Huong.

M. Huong a précisé que les commandants militaires chargés de la protection de la capitale disposaient de documents d'interrogatoires de prisonniers faisant état de cette prochaine offensive. "Mais, a-t-il ajouté, nous sommes prêts à recevoir les communistes et je ne pense pas qu'ils pourront réussir à atteindre les objectifs qu'ils se sont proposés."

Interrogé sur un possible et

prochain remaniement ministériel, M. Huong a répondu: "Nous en parlons beaucoup avec le président Nguyen Van Thieu qui en décidera. Nous pensons qu'un tel remaniement doit intervenir avec une absolue opportunité. Il est probable que l'ouverture des négociations à Paris le provoquera."

L'offensive Vietcong doit être déclenchée avant le 20 décembre, indique un document saisi au début du mois dans la province de Kien Hoa à une centaine de milles au sud de Saigon, a déclaré pour sa part un officier supérieur vietnamien au "Saigon Post".

Cette offensive, précise le document cité par cet officier, doit marquer le huitième anniversaire de la fondation du

Front national de libération du Sud-Vietnam.

Ce document, ajoute le quotidien saïgonnais de langue anglaise, révèle que le plan des Vietcong comporte trois phases:

— attaquer les avant-postes et s'y maintenir;

— bombarder les villes pour semer la terreur et la confusion;

— organiser des manifestations de rues anti-gouvernementales pour réclamer la formation d'un gouvernement de coalition avec les communistes, qui mettra un terme à la guerre.

Durant ces trois phases, poursuit le "Saigon-Post", citant l'officier supérieur vietnamien, les Vietcong intensifieront leurs activités terroristes.

Ce militaire a également déclaré au journal que les troupes de sa garnison de Can Tho, la ville la plus importante du delta, sont en alerte vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les principaux combats de la guerre au Vietnam, se sont déroulés durant les dernières heures près de la frontière cambodgienne, dans le delta du Mekong et dans la zone démilitarisée.

Dans la partie est de la zone démilitarisée, des avions d'observation ont tiré contre une concentration de Vietcong et une ligne de bunkers, au sud de la rivière Ben Hai. Selon les aviateurs, leurs tirs auraient détruit 35 bunkers.

Dans le delta du Mekong, à environ 120 milles au sud-ouest de Saigon, près de la ville de Gia Rai, des forces alliées ont attaqué et dispersé deux compagnies de "communistes". Au cours des combats, 19 Vietcong ont été tués, et 2 Sud-Vietnamiens ont été blessés. Dans le même secteur, 5 marins américains, dont la vedette était tombée

Voir page 2: Vietnam

BRÉSIL

- vague d'arrestations
- censure sévère
- apathie de la population

RIO DE JANEIRO (AFP) — Arrestations de nombreuses personnalités (environ 200) y compris d'hommes qui soutenaient jusqu'à maintenant le maréchal Costa E. Silva, censure sévère sur les journaux qui, pour certains comme ceux de Rio de Janeiro, renoucent à paraître, et enfin apathie apparente de la population: telles sont les caractéristiques essentielles de la nouvelle "révolution" brésilienne.

Sont actuellement en prison des hommes aux tendances les plus diverses, depuis l'ancien président "de gauche" Janio Quadros jusqu'à l'ancien gouverneur Carlos Lacerda, polémiste et homme de droite qui avait été l'artisan de la chute de Joao Goulart, en passant par l'ancien président Kubitschek qui avait tenté ces derniers mois, de fonder un parti d'opposition légal et pacifique.

Mis à part les centaines d'arrestations, il n'y a pas eu à proprement parler un "pronunciamento" au sens traditionnel de ce type d'intervention militaire dans la vie de l'Etat. Le président, maréchal Costa E. Silva, légalement au pouvoir, a utilisé ses prérogatives avec l'appui des militaires pour suspendre la vie parlementaire. Le plus grave est pourtant l'atteinte aux droits constitutionnels de la Cour suprême fédérale qui s'est vu ôter sa prérogative essentielle: juger de la constitutionnalité des actes gouvernementaux.

En fait, le maréchal Costa E. Silva et son gouvernement

ont relevé deux des trois défis qui leur avaient été jetés par le parlement, la justice et le clergé. Le parlement qui avait refusé de lever l'immunité parlementaire du député Alves, ne peut plus siéger et les députés sont invités à retourner chez eux sauf ceux déjà mis en état d'arrestation.

Le tribunal fédéral suprême dont les membres sont immovibles, continue à exister mais son rôle est maintenant réduit à rien. A la rigueur il peut tout juste jouer le rôle d'un tribunal administratif et à la condition que le gouverne-

Voir page 2: Brésil

Le compte à rebours a débuté

Le vol Apollo 8 est 'fin prêt'

CAP KENNEDY (AFP) — A une semaine du lancement d'Apollo 8 en direction de la lune, le véhicule spatial qui permettra à trois Américains de vivre, dans les derniers jours de l'année, l'aventure la plus spectaculaire à laquelle l'homme ait jamais songé, a été déclaré "fin prêt", samedi, par les responsables de la NASA.

Les membres de l'équipage de la cabine, le colonel Frank Borman, commandant d'Apollo 8, le capitaine James Lovell et le commandant William Anders, ont procédé, dans la matinée, avec les techniciens du vol, à une ultime vérification de l'appareillage de

l'engin à bord duquel ils effectueront, aux alentours de Noël, le premier voyage terre-lune-terre de l'histoire de l'astronautique et la première reconnaissance visuelle, à moins d'une centaine de milles de distance, du satellite naturel de notre planète. Ils ont pu constater que les dispositifs dont Apollo 8 est doté sont tous en parfait état de fonctionnement.

Les astronautes se sont soumis, d'autre part, à un examen médical, qui s'est révélé satisfaisant, ainsi qu'à une séance d'entraînement en simulateur, au cours de laquelle ils ont répété les manœuvres les plus délicates de leur pro-

chaine mission inter-planétaire.

Hier, le colonel Borman et ses deux camarades ont été autorisés à s'accorder une journée de complète détente dans les quartiers d'urgence où ils vont se tenir pendant les six jours précédant leur départ.

L'équipe chargée du lancement, pour sa part, a mis en marche hier soir, le programme du compte à rebours. Les opérations préliminaires devaient commencer hier à 19 heures locales, soit 103 heures avant la mise à feu de la fusée porteuse Saturne 5, le samedi 21 décembre, à 7 h. 51 locales, à la tour no. 39 du cap Kennedy. L'embarque-

ment des réserves d'eau à bord de la cabine spatiale est la première de ces opérations. Le compte à rebours proprement dit commencera dans la soirée de jeudi, 28 heures avant le lancement d'Apollo 8.

Pendant une vingtaine d'heures, le 24 décembre, Frank Borman, Jim Lovell et Bill Anders, aux commandes d'un véhicule de près de trente tonnes, graviteront à une centaine de kilomètres (soixantaine de milles marins) au-dessus de la mer de Tranquillité, de l'océan des Tempêtes, des cratères Copernic et Olbers. Ils seront aussi les premiers à découvrir la fa-

Voir page 2: Apollo

au gré du temps

Le fidèle castor

Lorsqu'on est aux prises avec les tourments les plus pénibles de l'hiver, on se plaît à penser que l'être qui a su singulièrement s'adapter au climat canadien, c'est la marmotte.

Ce rongeur pour n'avoir pas à faire la distinction entre connaître et comprendre a choisi de régler les problèmes de la mauvaise saison en s'en retranchant.

Le Lézard qui lui fait oublier le temps, ses maux et ses plaisirs, c'est le somnolent. Elle ne sait du Canada que son visage coloré et tiède.

Mais c'est le castor qui a été choisi comme emblème, lui qui refuse d'oublier jusqu'à l'oubli même, se plongeant au coeur glacé des problèmes.

A-t-il tort ou a-t-il raison de préférer l'affrontement aux délices oubliées de l'hibernation?

Doit-on l'imiter? On se le demandait hier alors que soufflait le blizzard.

Louis-Martin TARD



Le général Moshe Dayan, ministre de la défense d'Israël, s'est entretenu, en fin de semaine, à New York, avec le président-élu Richard Nixon. Dans une déclaration à la télévision M. Dayan a déclaré dimanche que Moscou ne souhaitait pas une reprise des hostilités au Moyen-Orient. Lire nos informations à la page 7. (Téléphoto AP)

dans ce numéro

■ Un nouveau parti, le "Réveil de Montréal", entre dans l'arène municipale. (Page 3)

■ La Chambre de commerce du Québec entérine le rapport sur le "fédéralisme renouvelé". (Page 3)

■ Le ministère de l'éducation fusionne ses deux projets de loi sur l'enseignement privé. (Page 3)

■ En page 4, Vincent Prince commente le mémoire de la Colombie-Britannique.

suites
de la première
page

CARDINAL

qui pourraient se poser à l'avenir.

Pour sa part, le secrétaire de la province, M. René Paul, a pris exemple de la décision d'Ottawa d'ajourner l'étude du bill sur les langues, pour dire: "Lorsqu'il s'agit des minorités ou des majorités, nous n'avons pas le droit de sacrifier les droits de l'un ou l'autre des groupes." Il a ajouté que le gouvernement ne pouvait prendre la fin de la session comme échéance, parce que "le droit des langues est trop sacré pour que nous ne prenions pas le temps de communiquer avec le peuple, de connaître ses besoins, ses aspirations, et lui donner une législation qui puisse sauvegarder ses droits non pas seulement dans l'immédiat mais pour des générations à venir".

M. René Lévesque

De son côté, le président du Parti québécois a dit que "dans cette atmosphère de tension et d'absurdité" où baigne le Parlement depuis quelques jours, la motion de renvoi était devenue indispensable. "Le gouvernement s'est rendu compte en extrême de la gravité possible de la situation et de la fragilité du lien — nous pouvons presque dire du fil — tendu à craquer

qui demeurerait entre lui et trop de Québécois."

Le député indépendant de Laurier est convaincu que, derrière une stratégie de fin de session, l'opposition libérale a aussi le sentiment qu'une étude immédiate sur le principe du bill "n'aurait pu être qu'à la fois hautement passionnelle et hautement partisan". Un débat aussi crucial, dit-il, ne peut être mené à bien en quelques jours, dans la bousculade. A part cela, comment croire pouvoir réussir un tel tour de force sur un projet de loi lui-même trop évidemment rédigé à la vapeur et dans une pagaille assez dangereuse du cabinet et du caucus ministériel?

VIETNAM

dans une embuscade, sur une rivière du delta, à environ 30 milles au nord-ouest de Saigon, ont été blessés.

Près de la frontière cambodienne, à l'ouest de la capitale, des troupes aéroportées sud-vietnamiennes ont été attaquées dès leur descente d'hélicoptère. Des renforts ont été amenés, et après un combat de plusieurs heures, les Nord-Vietnamiens se sont retirés en laissant, a déclaré un porte-parole, 38 cadavres sur le terrain, tandis que les gouvernements ne subissaient que des pertes "légères". Enfin, au nord de Tay Ninh, les équipages d'hélicoptères armés américains, ont tiré sur un groupe de 30 ennemis, en tuant une vingtaine.

Enfin, à Paris, on a confirmé samedi que la délégation du Front national de libération du Sud-Vietnam à la conférence à quatre sur le Vietnam, conduite par M. Tran Buu Kiem, membre du praesidium du comité central et président de la commission des relations extérieures du comité central du Front national de libération arrivera par avion spécial à l'aéroport du Bourget cet après-midi à 17h40.

BRÉSIL

ment considère n'être pas mis en cause.

Aucune décision n'a encore été prise à l'encontre du clergé et nul ne sait pour l'instant ce qu'il adviendra des trois prêtres français dont on laissait entendre, il y a quelques jours, qu'ils seraient expulsés. S'attaquer au clergé sera la tâche la plus difficile du maréchal Costa e Silva. Le clergé brésilien, y compris une partie des évêques, est un élément presque révolutionnaire qui réclame avec vigueur des mesures sociales propres à remédier à la misère souvent atroce des paysans et aussi des habitants des faubourgs misérables des grandes villes. Toutefois, le clergé est divisé et une autre fraction de l'épiscopat fidèle à l'ordre établi, défend des thèses conservatrices.

L'apathie de la population devant les événements de ces dernières heures, frappe tous les observateurs qui ont pu sortir du Brésil depuis samedi. Il serait cependant imprudent d'en tirer une conclusion définitive car il faut se rappeler qu'à l'appel des étudiants, 100.000 personnes avaient manifesté pacifiquement il y a quelques mois dans les rues de Rio de Janeiro.

Plusieurs prêtres ouvriers étrangers, dont deux français, dont on ignore l'identité, auraient été arrêtés samedi aux environs de Santos et de Sao Paulo, selon des informations parvenues hier à Sao Paulo. D'autre part à la liste des artistes détenus, vient s'ajouter, selon une source proche du ministère de l'intérieur, le nom de Francisco Buarque de Holanda, auteur de la chanson "Te Sabia", qui avait gagné le prix du festival international de la chanson en 1968.

De même, le poète musicien, Geraldo Vandré, qui avait obtenu le second prix, a été appréhendé. Sa chanson "Caminhandó" avait été inter-

dite par l'armée mais elle connaissait toujours un vif succès dans les milieux d'opposition des villes et des campagnes.

Dans l'ensemble, on considère cependant que le rythme des arrestations a diminué sensiblement dans la journée d'hier.

Les communistes essaient de détruire les structures politiques et sociales du Brésil en employant des techniques révolutionnaires, a affirmé samedi le général Jose de Araujo Rabelo Pinto, commandant de l'école de perfectionnement pour officiers.

Dans un discours prononcé à l'occasion d'une remise de diplômes aux élèves de cette école et dont le texte a été publié hier, le général a déclaré: "Le fait que des religieux se disent partisans du communisme qui prétend détruire la religion est une contradiction et une aberration".

"Le communisme, a-t-il poursuivi, est en train de développer la guerre révolutionnaire dans notre pays pour tenter de prendre le pouvoir, en s'infiltrant dans nos foyers, nos collèges, nos universités, notre clergé et nos organisations militaires".

"Pour que la sécurité nationale soit maintenue, il est nécessaire et indispensable que nous gardions allumée la flamme de la révolution de mars 1964", a conclu le général Pinto.

De son côté, le général Aurelio de Lira Tavares, ministre de l'armée, a affirmé que l'armée était unie dans la lutte contre la subversion et il a souligné "l'unité d'esprit et la solidarité de tous les membres de l'armée devant la montée des offenses dirigées contre notre institution militaire dont la cohésion constitue le facteur essentiel pour la défense de la démocratie brésilienne".

LESAGE

mente à ce que de nouveaux délais soient imposés avant d'en arriver à une solution.

M. Gérin-Lajoie a conclu que le gouvernement avait démissionné: "Qu'on renvoie ce projet de loi, à l'heure actuelle, avant deuxième lecture, à un comité pour entendre tous les intéressés, eh bien, cela est l'équivalent, de la part du gouvernement, d'une démission devant le projet de loi, dans le sens suivant: le gouvernement donne très nettement l'impression qu'il se dissocie du projet de loi, qu'il s'agit dans ce cas-ci, bill 85, d'un projet de loi hérité d'un autre gouvernement et que le nouveau gouvernement veut le défer à un comité pour entendre tout le monde s'exprimer et, au besoin, rejeter le projet de loi présenté en cette Chambre par un ancien premier ministre.

LE CANADA

Voici le texte de l'allocation de M. Paul Beaulieu:

"Monsieur le président, a déclaré l'ambassadeur, en vous remettant aujourd'hui les lettres m'accréditant auprès de vous et de votre gouvernement en qualité d'ambassadeur du Canada, j'ai pleinement conscience de l'honneur que m'est fait et des responsabilités qui m'échoient. Je le suis d'autant plus que le Canada et la France, pays fraternels en temps de guerre comme en temps de paix, sont étroitement liés par leur passé, par leur présent et par leur avenir.

"C'est la France qui a exploré, peuplé et ouvert à la civilisation une grande partie du pays canadien. La présence au Canada de plus de six millions de Canadiens d'origine française en est un témoignage éclatant. Cependant, l'histoire et la géographie ont fait que le Canada s'est trouvé pendant un certain temps isolé des grands courants de l'esprit français.

"Ces temps, Monsieur le Président, sont à jamais révolus. Notre pays se proclame en entier ouvert à la vie française et entend devenir pour elle, dans les immensités géographiques et humaines de l'Amérique du Nord, un milieu particulièrement favorable, une terre d'élection qui garde encore, d'un océan à l'autre, l'empreinte des premiers explorateurs français.

"L'avenir, j'en suis sûr, ouvre de vastes perspectives pour nos rapports. C'est sur les immenses richesses de cet avenir que dès maintenant nos deux pays sont appelés à se

pencher et à engager dans un esprit d'entente leurs ressources humaines et matérielles. Le Canada, en ce qui le concerne, est déterminé à entreprendre et à réussir un grand effort de rénovation et d'affirmation nationale en parachevant chez lui, sur l'étendue de son territoire, le rayonnement de la civilisation française.

"Monsieur le Président, c'est le message qu'aujourd'hui en assumant les fonctions d'ambassadeur de mon pays, j'ai l'honneur de vous transmettre de la part du peuple canadien et de mon gouvernement. En ce faisant, monsieur le président, j'ose espérer que, digne de votre confiance et méritant votre estime, je serai en mesure de me faire auprès de vous l'interprète fidèle des aspirations de mon pays."

Réactions

Les interprétations auxquelles l'allocation du président de Gaulle a prêté en fin de semaine sont contradictoires.

Certaines dépêches d'agence veulent y voir une déclaration d'hostilité envers le Canada. Ainsi, pour "Dimanche-Matin", qui s'alimente à l'agence United Press International, "De Gaulle enguirlande le nouvel ambassadeur du Canada à Paris". Le même journal, sur la foi de la dépêche de UPI, titre à l'intérieur: "Le gouvernement d'Ottawa est discriminatoire envers les Français canadiens", phrase reproduite entre guillemets, comme si le général l'avait effectivement prononcée, ce qui, naturellement, n'est pas le cas.

Pour France-Presse, le général de Gaulle "a ainsi défini une nouvelle position vis-à-vis du problème canadien: pour lui, il existe deux nations au Canada, les Français et les Anglophones."

Citant des "observateurs", France-Presse écrit encore: "Le général de Gaulle pose deux conditions principales à l'évolution du Canada: l'égalité entre les Français et les Anglophones et le respect de ce qui les distingue. Ces conditions posées, il laisse au Canada le soin de trouver la formule — union de deux nations ou confédération, plutôt que fédération — qui permettra de la réaliser."

Pour l'agence "Presse Canadienne", qui s'en remet aussi aux "observateurs", le général, par cette allocution, "a semblé tempérer son attitude séparatiste".

En réalité, si l'on se reporte aux déclarations et discours du président depuis juillet

1967, il n'est rien dans l'allocation de samedi qui révèle un changement de position ou d'attitude à l'égard du Québec et du problème canadien. Mais on aura remarqué deux aspects particuliers:

1) le général ne souhaite "certainement pas" que se développent des griefs et des querelles entre "les deux nations" du Canada;

2) le ton de l'allocation est plutôt bienveillant. Quant au fond la substance reste la même. Déjà, à Québec, à l'issue du dîner offert en son honneur par M. Daniel Johnson, le 23 juillet 1967, le général avait évoqué "ce que les Français d'ici, une fois devenus maîtres d'eux-mêmes, auront à faire pour organiser en conjonction avec les autres Canadiens les moyens de sauvegarder leur substance et leur indépendance au contact de l'Etat colossal qu'est leur voisin..."

APOLLO

ce cachée de la lune, à survoler, entre autres pics escarpés dantesques, le mont d'Alembert. Ils pourront dire alors si le satellite naturel de la terre est effectivement une masse de basalte "gris sombre" sous un "ciel noir empli d'étoiles", comme le croit Werner von Braun, "père" de la fusée géante Sgturne 5 grâce à laquelle ils auront effectué cette fulgurante ascension de 220.000 milles.

BARRETTE

travaillées par la dissension. Il avait démissionné avec fracas en accusant le grand argentier de l'UN, M. Gerald Martineau, et ceux de son entourage, de lui avoir refusé la confiance sans laquelle tout redressement lui paraissait impossible. En réalité, M. Barrette n'avait jamais été sérieusement consulté quant à la gestion et à l'usage des fonds électoraux du parti.

Sorti de l'école à l'âge de 14 ans, M. Barrette était autodidacte, et fier de l'être. Il lisait beaucoup et affectionnait les belles lettres. Il aimait s'entretenir longuement au coin du feu, dans sa maison de Joliette, avec des personnalités qu'il invitait parfois à le visiter. La conversation ne portait pas seulement sur la politique, mais aussi sur l'histoire, sur la littérature, sur l'art.

M. Barrette était particulièrement soucieux de la langue. Il s'exprimait en un excellent français et, contrairement à beaucoup d'hommes politiques, savait toujours faire la distinction entre la langue littéraire, la langue d'usage et la langue argotique. S'adressant aux travailleurs, il évitait les formules vulgaires qui assuraient à d'autres des succès faciles.

Durant son séjour en Grèce, où il fut ambassadeur, il recevait volontiers ceux qui avaient été ses adversaires politiques et s'employait, avec l'affabilité qui le caractérisait, à leur montrer les trésors de la Grèce antique.

Après la victoire de l'Union nationale en 1966, au terme d'une campagne qui fut marquée par la publication d'un livre dans lequel il racontait comment il fut évincé de la direction de l'UN, M. Barrette s'était déclaré prêt à servir de nouveau son parti et le Québec sous la direction de Daniel Johnson. Mais M. Johnson ne l'appela jamais.

Conservateur resté fidèle au parti que dirigeait John Diefenbaker à l'époque, M. Barrette avait été invité à quelques reprises à entrer dans le cabinet fédéral. A Ottawa, on voyait en lui le "perfect gentleman".

LE MINISTÈRE

Suite de la page 3

le faire adopter immédiatement par la Chambre.

Le bill présenté par M. Morin résulte de la fusion de deux projets de loi sur l'enseignement privé de formation générale et de l'enseignement privé pour l'enfance inadaptée et sur l'enseignement privé professionnel par correspondance ou de culture professionnelle.

Ces deux projets de loi avaient été soumis à la Chambre en juin dernier. A la suite de représentations provenant de plusieurs groupements d'éducateurs, le ministre de l'éducation a consenti à fonder un seul texte les deux projets de loi.

Le nouveau bill 56 crée une commission consultative de l'enseignement privé composée de 9 membres au lieu de 7, comme le stipulait le texte original, nommés par le gouvernement.

Au moins 6 de ces 9 membres sont nommés après con-

sultation des groupes les plus représentatifs des dirigeants, des enseignants et des parents d'élèves de l'enseignement privé.

Le projet de loi autorise également le ministre de l'éducation à reconnaître pour fins de subventions toute institution d'enseignement privé qui n'a pas été déclarée d'intérêt public mais qui répond aux exigences des règlements édictés à cette fin.

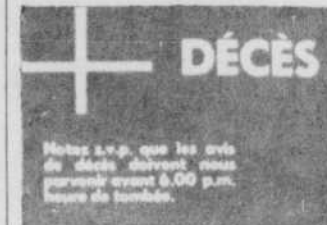
Est déclarée d'intérêt public toute institution d'enseignement privé qui dispense l'enseignement général, professionnel ou l'enseignement à l'enfance inadaptée et qui en fait la demande et répond aux critères indiqués dans la loi et aux conditions stipulées par les règlements.

Le ministre est tenu de demander l'avis de la commission consultative avant de déclarer d'intérêt public une institution, de la reconnaître pour fins de subventions ou de lui décerner un permis.

Le permis est requis pour toute personne qui tient une institution d'enseignement privé qui n'a pas été déclarée d'intérêt public ou reconnue pour fins de subventions.

Le ministre de l'éducation exerce un contrôle sur les cours dispensés par les institutions d'enseignement privé, sur les qualités requises du personnel enseignant et sur les examens.

Le bill a été étudié par un comité parlementaire devant qui une vingtaine d'associations s'intéressant à l'éducation ont fait des recommandations, il y a environ un mois. Les modifications apportées au nouveau projet de loi ont été suggérées pendant ces séances du comité de l'éducation.



LE MOINE. A Montréal, le 13 décembre 1968, à l'âge de 86 ans, est décédé, Mme Arthur Le Moine, cofondatrice avec Mlle Yvonne Malouin de l'Œuvre de la protection de la jeune fille. Née Hélène Goddu, elle laisse dans le deuil son gendre, le Dr Léo Tessier, époux de feu Thérèse Lemoine, deux petites-filles, Micheline (Mme Gilles Potvin) et Monique (Mme Bernard Melouché). Les funérailles auront lieu mardi le 17, Le convoi funéraire partira des Salons de la Société coopérative No 4848 rue Papineau à 9 heures 45, pour se rendre à l'Eglise St-Stanislas, où le service sera célébré à 10h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Pas de fleurs.

L'exotisme?
Au Kon-Tiki, un des restaurants les plus extraordinaires en Amérique, vous pénétrez dans une atmosphère d'exotisme tropical et le menu alléchant de mets polynésiens vous met en appétit.
KON-TIKI
RESTAURANT
HÔTEL SHERATON MT-ROYAL

le vin
Porto rouge
Emu
999
et le
Sherry
demi-sec
Emu
à toute heure, les vins de l'heure; orgueil de l'Australie!
Seulement \$2.50 pour la bouteille de 40 onces.

JEUNES FILLES!
JEUNES GENS!
qui désirez vous faire de l'argent de poche
LE DEVOIR
a besoin de vous
Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants:
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - WESTMOUNT
Communiquez sans tarder avec:
MME H.F. SENEZ - 484-6305

ARCHITECTES
BEAULIEU, LAMBERT TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal -- 937-9324
DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854
Les architectes
Longpré, Marchand, Goudreau
Debusch, Stewart, Bourke
506 est, rue Ste-Catherine
Montréal 24, - 842-1401

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CONTRÔLEUR

Important fabricant et distributeur d'équipement industriel faisant affaires dans toutes les provinces requiert les services d'un contrôleur. Il sera responsable de l'opération comptable et du contrôle de la compagnie.

Le candidat idéal est un C.A. possédant de l'expérience dans l'industrie manufacturière âgé de 35 à 40 ans.

Salaire suivant qualifications.

Les offres de service devront être détaillées et soumises par écrit seulement à:

L. E. Presseault, C.A., trésorier
Forano Limitée
Plessisville, P.Q.

GÉRANT DE CRÉDIT

Au moins 5 ans d'expérience dans le crédit.

Connaissance approfondie de la perception des comptes.

Capacité de communiquer avec les autres.

Âgé de 30 à 40 ans.

Salaire adéquat, bénéfices marginaux.

Toute candidature demeurera confidentielle.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

QUEBECOR, Inc.
a/s M. Bernard Pagé, administrateur
9820, rue Jeanne-Mance,
Montréal, P.Q.

CHEF TECHNICIEN
RADIOLOGIE

Le titulaire sera responsable:

De l'initiation et de l'entraînement du personnel technique vis-à-vis les programmes de formation établis et les techniques nouvelles;

Du contrôle des normes qualitatives dans l'application pratique des techniques diverses;

De la coordination des activités et du contrôle du rendement de tout le personnel technique du département;

D'assurer le fonctionnement, l'entretien et l'utilisation adéquate du matériel et de l'équipement utilisé par le personnel sous sa juridiction.

Les candidats devront posséder un diplôme de technicien en radiologie (R.T.), une expérience pertinente minimum de trois ans et une expérience pratique des fonctions administratives.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Case 1008,
Le Devoir,
Montréal, P.Q.



OBJECTIF: CARRIÈRE

Vous voulez faire carrière comme officier des Forces armées canadiennes? Ce n'est pas impossible... Si vous avez au moins votre immatriculation junior, les collèges militaires du Canada vous offrent la possibilité d'obtenir, sans frais, votre baccalauréat en sciences, en génie ou en arts. Si vous croyez être de la trempe de ceux qu'on choisit, venez nous voir, nous vous fournirons tous les renseignements.

Centres de recrutement

1254, rue Bishop
Montréal, Qué.
Tél.: 879-6518

50, rue Couture
Sherbrooke, Qué.
Tél.: 562-0870

EN FIN DE COURSE: UN HOMME, UN VRAI!

COLLÈGE DE ROSEMONT - CEGEP

OFFRE D'EMPLOIS

DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

LA FONCTION:

Sous l'autorité du Directeur des Services pédagogiques, le Directeur de la bibliothèque aura la responsabilité de voir à l'organisation et au développement de la bibliothèque du Collège, d'en coordonner les services.

LES QUALIFICATIONS:

Le candidat devra être détenteur d'un baccalauréat en bibliothéconomie et posséder une expérience pertinente.

LE TRAITEMENT:

Un traitement allant de \$8,000. à \$11,000., à déterminer selon l'expérience et les qualifications, est offert.

TECHNICIEN (NE)

AU SERVICE DE PSYCHOLOGIE-ORIENTATION

Sous la responsabilité du Directeur de ce service, cette personne exécutera des tâches techniques et de secrétariat nécessaires au fonctionnement de ce service. Une expérience dans ce genre de travail serait un avantage.

Adresser le curriculum vitae avant le 31 décembre au:

Directeur général,
CEGEP de Rosemont,
6400, 16e Avenue,
Montréal 408e, P.Q.

Le "Réveil de Montréal"

Un nouveau parti entre dans l'arène municipale

par Jean-Claude Leclerc

Un nouveau parti politique municipal, "le Réveil de Montréal", fera la lutte au puissant Parti civique du maire Jean Drapeau. La nouvelle en a été confirmée hier par le seul porte-parole officiel actuel du nouveau groupement, le notaire André Desmarais, ancien conseiller municipal de 1954 à 1960, élu alors sous l'étiquette de la Ligue d'action civique.

La nouvelle a filtré en même temps qu'éclata la dramatique situation budgétaire de la ville de Montréal, et ce n'est pas une pure coïncidence. Refusant de dévoiler pour le

moment les noms des principaux fondateurs du Réveil de Montréal, le notaire Desmarais a précisé hier lors d'une conversation téléphonique que la naissance du parti était motivée par "la mauvaise administration actuelle de Montréal", qui s'est engagée dans des dépenses "exagérées" par rapport aux revenus de la ville.

L'annonce de la fondation de cette première opposition officielle au régime Drapeau, dont le pouvoir n'a pas été sérieusement mis en danger depuis 1960, coïncide en effet avec l'attente d'une très prochaine et substantielle hausse des taxes à Montréal à la suite d'un déficit budgétaire qui

dépasserait \$30 millions.

M. Desmarais — qu'il ne faut pas confondre avec M. Pierre Desmarais, l'ancien président du comité exécutif que Me Jean Drapeau laissa tomber pour former le Parti civique de Montréal — a déclaré que ce parti est quelque chose de neuf. Il ne s'agit pas de l'ancienne Ligue d'action civique qui porta au pouvoir l'ancienne administration Drapeau-Desmarais, et à laquelle Me Drapeau porta un coup mortel en s'en séparant.

Il est possible toutefois que certains des membres du nouveau parti municipal soient des anciens de la Ligue qui n'ont pas suivi Me Jean Dra-

peau quand celui-ci, fondant son propre parti, laissa en arrière le groupe qui l'avait appuyé dans sa lutte contre le régime Duplessis et l'administration Fournier-Savignac dans les années épiques qui précéderent la révolution tranquille.

Invité à préciser si le Réveil se bornerait à être un groupe de pression et d'éducation civique ou bien présenterait des candidats lors des prochaines élections municipales, l'ancien conseiller André Desmarais a répondu qu'il était "possible" que le parti ait des candidats.

Le porte-parole du Réveil a ajouté que le parti se ferait connaître du public dans les prochains mois alors qu'il sera amené à prendre position dans des déclarations officielles.

Si ce parti, le premier à se constituer contre le régime Drapeau depuis bientôt près de dix ans que celui-ci domine l'administration municipale, réussit à prendre vraiment pied sur la scène politique métropolitaine, il se trouvera à former la seule opposition réelle au parti civique de Montréal.

Le PCM détient en effet 43 des 52 sièges au conseil municipal. Il peut également compter sur deux anciens membres, MM. Fernand Allie et John Lynch-Staunton, qui ont dû démissionner du parti pour briquer les suffrages, le premier lors des élections fédérales, le second au scrutin partiel du 4 décembre dernier dans Notre-Dame-de-Grâce, mais qui restent favorables à l'administration actuelle.

De plus, le PCM a donné son appui à trois autres conseillers qui ont été élus à Saint-Michel sous l'étiquette du comité d'épuration. Le président du comité M. Pierre Bégin, ayant été battu, son adversaire M. Léo Lavoie et le seul homme indépendant qui puisse actuellement donner quelque surprise à l'administration Drapeau-Saulnier. Ce représentant de Saint-Michel ne s'est toutefois jamais présenté comme un adversaire du PCM.

Quant aux trois autres sièges que n'occupe pas le PCM, ils sont détenus par les conseillers Frank Hanley, Gérard Loiseleur et Albert Colette, tous trois représentants de Sainte-Anne. MM. Hanley et Loiseleur sont respectivement députés à Québec et à Ottawa. Le PCM a tenté en vain de les faire battre aux dernières élections municipales. Mais ils sont loin de constituer pour lui un danger. Le premier n'offre qu'une opposition folklorique dont personne n'est dupe, et il vote le plus souvent avec le parti majoritaire; le deuxième n'intervient à peu près jamais; le troisième a été presque muet depuis deux ans.

Bref, si le Réveil veut agir comme groupe d'opposition au PCM, il n'aura guère de concurrent sérieux au sein du conseil actuel. Si le climat économique de la métropole et les prochaines hausses de taxes ont pour effet de mettre un terme à la lune de miel que le PCM a réussi à prolonger depuis quelques années avec l'opinion publique, il est alors possible que l'hôtel de ville connaisse un retour à un système démocratique moins unilatéral.

Suite à la page 2



Venue du Maine et ayant en cours de route bifurqué vers le Nord-Est au-dessus du Québec, une tempête de neige a balayé la province.

Hier soir huit pouces de neige étaient déjà tombés et les services météorologiques de Dorval s'attendaient que quatre autres pouces tombent encore dans la nuit.

Dans l'est de la province la précipitation a atteint jusqu'à 15 pouces, notamment dans la région de Québec où le vent a multiplié les congères.

Sur toutes les routes la circulation a été très difficile. Même les autoroutes ont été paralysées; sur celle du Nord, des automobiles ont été pris dans des embouteillages qui ont duré plusieurs heures. La police signalait que de nombreux conducteurs victimes de panes d'essence ou d'accumulation ont dû attendre longuement les camions de dépannage.

Si l'on pouvait circuler avec peine sur l'autoroute Montréal-Québec, un engorgement s'est produit aux abords du pont interdisant tout franchissement dans un sens ou dans l'autre, et obligeant les automobilistes empêchés d'avancer ou de faire demi-tour d'attendre que les embarras se terminent.

A Montréal même, la tempête ayant commencé avant l'aube, la plupart des Montréalais ont choisi de ne pas bouger de chez eux.

Le trafic était réduit dans toutes les rues de la métropole. La police n'a reçu que peu d'appels, les accrochages étant rares. D'ailleurs, en ce dimanche, les responsables des auto-patrouilles ont dû attendre dans les garages que les spécialistes alertés viennent poser les chaînes à pneus pour permettre aux voitures de la police de faire leurs rondes.

Québec a d'autres soucis...

...Montréal devra attendre

L'Assemblée nationale a suspendu samedi l'étude du projet de loi visant à aider Montréal à faire face au déficit de quelque \$30 millions qui obère son budget. Deux autres problèmes ont en effet pris la vedette en Chambre: la situation financière du Québec, et le renvoi du bill 85 sur les langues au comité d'éducation.

On ne savait hier dans la vieille capitale à quel moment le bill de Montréal reviendrait à l'ordre du jour. Le ministre des finances, M. Paul Dozois,

ayant exposé les difficultés financières du Québec pour expliquer, notamment, pourquoi le gouvernement ne pouvait aider la ville de Montréal, de longs discours ont suivi et on s'attendait hier que le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, fasse une intervention à ce chapitre.

De plus, le débat reprenant aujourd'hui sur la motion déférant au comité d'éducation l'exp. 85, il est possible que l'opposition en profite pour tourner un peu plus le fer

dans cette plaie qui déchire l'Union nationale, ajoutant ainsi au délai que doit souffrir le bill de la ville de Montréal.

Si le bill de Montréal n'est pas adopté ces jours-ci, il pourrait se faire alors que soit reportée à plus tard la séance du conseil municipal qui devait normalement avoir lieu cette semaine pour "redresser la situation budgétaire de la ville". La hausse des taxes des contribuables montréalais ne serait pas alors apportée dans le bas de Noël, mais dans celui du jour de l'An.

Le ministère fusionne ses deux projets sur l'enseignement privé

QUEBEC (PC) — Les institutions privées qui n'auront pas été déclarées d'intérêt public recevront des subventions gouvernementales égales à 60 pour cent du coût moyen de l'enseignement dans les établissements publics de même catégorie, au lieu de

\$350 par élève au cours secondaire et \$550 au niveau collégial.

Quant aux institutions d'intérêt public, elles recevront une aide financière égale à 80 pour cent du coût moyen de l'enseignement dans les établissements publics de

même catégorie.

Une institution qui donne l'enseignement pour l'enfance inadaptée aux niveaux préscolaire, élémentaire, secondaire ou collégial recevra pour chaque année scolaire une subvention par élève déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil, après consultation avec la commission consultative.

Telles sont les principales dispositions contenues dans le nouveau bill 56 sur l'enseignement privé que le ministre d'Etat à l'éducation, M. Jean-Marie Morin, a déposé en première lecture à l'Assemblée nationale samedi matin, au nom du premier ministre Jean-Jacques Bertrand.

Cependant, tout indique que le projet de loi ne sera pas étudié davantage au cours de la présente session. Il sera probablement renvoyé au comité de l'éducation pour étude par diverses associations d'éducation.

Il reviendrait devant l'Assemblée nationale au cours de la prochaine session.

Le ministre de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal, en même temps premier ministre intérimaire du Québec, a déclaré à l'Assemblée que, de toute façon, le bill ne saurait entrer en vigueur avant le mois de septembre 1969; il n'y a aucune urgence, selon lui, de

Le séparatisme, un désastre

La Chambre de commerce entérine le rapport sur le "fédéralisme renouvelé"

QUEBEC (Le Devoir) — Le rapport qualifiant le séparatisme de désastre économique pour le Québec, et qui avait été présenté le 20 septembre par la Chambre de commerce du Québec, a été entériné en fin de semaine à Québec au cours d'une réunion extraordinaire de la C. de C.

Ce rapport, dont la rédaction avait été confiée par la Chambre de commerce à dix-huit hommes d'affaires du Québec, préconise la révision de la Confédération et soulignait que c'était dans le fédéralisme que les Canadiens français pourraient le mieux organiser leur vie économique.

Les délégués à la réunion extraordinaire qui s'est déroulée samedi à Québec ont

opté pour cette formule de fédéralisme renouvelé. Ils ont expliqué qu'ils entendaient par cette formule le renouvellement de la constitution afin d'y définir les compétences de chaque gouvernement, ce qui permettrait à ceux-ci de percevoir les impôts qui leur reviennent et d'empêcher les empiètements du gouvernement fédéral dans les affaires des provinces.

Deux seules Chambres de commerce, celles de Sainte-Foy et de Nicolet, se sont prononcées contre ce rapport en disant qu'il n'était pas clair, impartial ou précis.

Le document déposé en septembre rejetait les thèses de la souveraineté-association et de l'indépendance en soulignant qu'elles n'étaient que des idées abstraites qui ne résistaient pas à une analyse sérieuse.

La mise en vigueur de l'une ou l'autre de ces thèses, disait encore le document de la Chambre de commerce, résulterait en une stagnation économique, en une régression qui pourrait se prolonger pendant plusieurs années, pendant plusieurs générations même. Advenant la séparation du Québec, selon ce document, le niveau de vie des Québécois baisserait de 25% au moins et peut-être de 45%.

M. Bergevin, un économiste, assumait à Québec la di-

Pour votre
BON PLAISIR
un biftecks chez
Moishe's
STEAK HOUSE

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent - Permis complet - VI. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

Ce n'est pas tout de revêtir la peau de son personnage. Encore faut-il que votre tenue soit impeccable! On obtient toujours ce résultat avec un nettoyage à sec signé JOLICOEUR!

Succursales: centre d'achats Rockland et centre Laval
Depuis 1907
Boulangers-nettoyeurs
521-2161
Confiez-nous le nettoyage de vos vêtements de cuir et de dam (suede)
100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

en guise de cadeau



Une oeuvre exclusive d'un artisan du Québec

Choisissez parmi les milliers d'articles en montre dans les boutiques de la Centrale d'Artisanat. Prix variés.

Chandeller, papiers, salière et vase
Emaux sur cuivre
Une oeuvre de Richard Thériault

Une organisation sans but lucratif.

la centrale d'artisanat du Québec

À MONTRÉAL:
• 1450 rue St-Denis
• Hôtel Reine Elizabeth
• 403 est, rue Ste-Catherine
• 302 est, rue Craig

Ouvert de 9:30 a.m. à 9:00 p.m. lundi au vendredi.
Samedis jusqu'à 5:00 p.m.



VISITEZ CES EXPOSITIONS ARTISANALES ET RENCONTREZ L'ARTISAN

Du 9 au 21 décembre
VÉRONIQUE ARSENAULT,
Tisserande

Centrale d'artisanat du Québec
1450, rue Saint-Denis

Air Canada: la dispute est définitivement réglée

C'est de son lit que le ministre du travail, M. Bryce Mackasey, a dirigé les négociations qui ont mis fin à trois heures samedi matin à la dispute opposant Air Canada et l'Association canadienne des employés de lignes aériennes, plus particulièrement les préposés aux billets, les téléphonistes et le personnel affecté aux communications.

Cette dispute avait été réglée une première fois jeudi par l'intervention d'un accord de principe qui mettait fin à la grève du zèle en vigueur depuis dimanche dernier.

La mauvaise interprétation de plusieurs des articles de cet accord avait forcé la compagnie à l'annuler vendredi. Le ministre du travail, après avoir dirigé les négociations une partie de la journée, a dû prendre le lit et les représentants de la compagnie et du syndicat se sont réunis à son chevet pour poursuivre leurs entretiens.

Selon le vice-président de l'Association des employés, le nouvel accord diffère en plusieurs points de celui annoncé jeudi, notamment en ce qui a trait à la classification des employés, aux salaires versés aux employés en stage, à la définition de la journée de travail, à la rétroactivité et au temps supplémentaire.

La compagnie a toutefois démenti cette affirmation et a annoncé qu'elle ferait une longue déclaration pour élucider cette affaire.

Le nouvel accord prévoit des augmentations de salaire de huit pour cent réparties sur une période d'un an, des changements au chapitre de l'ancienneté, une augmentation des bénéfices sociaux, 4 semaines de vacances après 15 ans d'emploi, au lieu d'après 20 ans et enfin 11 congés statutaires au lieu de 10. Ils est rétroactif au premier août.

Les membres de l'Association en seront saisis cette semaine et devront le ratifier.

VIENT DE PARAÎTRE...

DE Z À A

• Un livre étonnant et neuf, à la fois roman, essai, journal et poème • Une critique des temps modernes

En vente partout à \$2.00 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire Inc., 1130 est, rue de LaGauchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

ROMAN DE SERGE LOSIQUE



VIENT DE PARAÎTRE...
ÉDITIONS DU JOUR
Dirigées par Jacques Hébert
1111 - ST-DENIS, MONTRÉAL
VI. 9-2728

Le mémoire de la Colombie-Britannique

Il est difficile de n'être pas d'accord avec plusieurs points que soulève le mémoire préparé par la Colombie-Britannique en vue de la prochaine conférence fédérale-provinciale. Ce mémoire, rendu public vendredi par le premier ministre W.A.C. Bennett vise, en effet, dans son ensemble, à renforcer l'autonomie des provinces et à forcer le gouvernement fédéral à demeurer strictement dans les champs de compétence que la constitution lui a attribués.

Malheureusement, à l'instar de M. Manning, le premier ministre Bennett s'entête à nier tout droit de cité au fait français dans ce pays en dehors du Québec. Dans un geste qui confirmera nos indépendantistes dans leurs convictions, il s'oppose carrément à l'adoption du projet de loi fédéral sur les langues officielles et à l'insertion de toute garantie des droits linguistiques dans la constitution.

M. Bennett a certes raison de voir dans les disparités économiques que l'on constate d'une région à l'autre de ce pays l'un des grands obstacles à l'unité canadienne. Mais il se fait grandement illusion quand il croit que les objections du Canada français au fédéralisme actuel tiennent d'abord et avant tout à des motifs d'ordre financier.

Heureusement que des hommes comme lui et M. Manning ne sont pas éternels et qu'on a de sérieuses raisons de penser qu'ils ne sont pas très représentatifs de l'opinion éclairée d'une très grande partie de leurs concitoyens. Autrement, mieux vaudrait préparer dès maintenant les funérailles de la Confédération.

Le principal point du mémoire de la Colombie-Britannique sur lequel nous voulons dire notre accord est celui qui réclame la réduction du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral aux seuls champs de compétence que lui reconnaît la constitution. Le mémoire officieux du Québec, déjà rendu public également, formule d'ailleurs la même requête. (Voir Le Devoir du 10 octobre).

C'est largement en vertu de ce pouvoir très général de dépenser, en effet, qu'Ottawa a pu si souvent, dans le passé, envahir les plates-bandes des provinces. C'est un passe-partout qu'il faut absolument enlever des mains du gouvernement central. La seule restriction que l'on peut accepter ici a trait aux paiements de péréquation. Il faut que l'administration centrale puisse continuer, par ce biais, à redistribuer le plus équitablement possible la richesse de ce pays.

La réforme du Sénat qu'envisage le mémoire de M. Bennett rencontre aussi les vues du Québec. Pour M. Bennett, les sénateurs devraient être nommés par les provinces de façon à faire de la Chambre haute un mécanisme cohérent de responsabilité régionale dans la législation fédérale. Ce serait une façon de permettre au Sénat de s'acquitter du rôle que les Pères de la Confédération avaient imaginé pour lui mais qu'il n'a jamais pu jouer en raison de sa composition elle-même. Un Sénat ainsi constitué pourrait, même s'il ne bénéficiait

que d'un droit de veto provisoire, mettre un frein valable aux visées centralisatrices du pouvoir fédéral.

La proposition du même mémoire visant à réduire de dix à cinq le nombre des provinces canadiennes n'a peut-être rien de parfaitement original — elle a déjà été mise de l'avant par divers groupes ou personnalités politiques — mais il est sûrement intéressant de voir que la Colombie-Britannique la reprend à son compte. Le projet finira peut-être par triompher si les appuis continuent ainsi de se multiplier.

Les trois provinces de l'Ouest et les quatre de l'Atlantique, une fois regroupées, seraient nécessairement plus fortes et plus en mesure de défendre leur autonomie. Jusqu'ici, elles ont été plutôt des alliés complaisants du pouvoir central. Les provinces de l'Atlantique, en particulier, ne se sentent pas les moyens financiers d'être autonomes.

Enfin, le mémoire de M. Bennett réclame, à juste titre, une répartition plus claire des sources de revenus. Il voudrait que les trois grands impôts directs: l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les profits des sociétés et l'impôt sur les successions soient entièrement laissés aux provinces. Sans nous prononcer sur la valeur de cette proposition particulière, disons qu'il est sûr qu'on éliminerait beaucoup de confusion si l'on pouvait mieux délimiter les pouvoirs de taxation.

Certes, une telle délimitation ne résoudrait pas tous les problèmes. Le contribuable appelé à payer ces divers impôts étant le même, ce qu'il verse en taxe directe doit nécessairement être pris en considération lorsqu'on veut hausser sa taxe indirecte, ou vice versa. En d'autres termes, le fait que les impôts seront mieux définis ne permettra point aux provinces ou au gouvernement central d'aller chacun leur chemin sans se soucier de l'autre. Il faudra toujours procéder à des ententes fiscales et il faudra constamment remettre celles-ci à jour selon l'évolution des besoins et des priorités sociales ou politiques. Mais, au moins, on aura fait disparaître une importante source d'anarchie.

Sur la question des droits linguistiques, par contre, M. Bennett se classe dans la catégorie de ceux qui n'ont pas encore compris que ce pays ne peut continuer de vivre que s'il accepte une forte dose de bilinguisme d'un océan à l'autre. Pour M. Bennett, la reconnaissance de la langue française en dehors du Québec aurait pour effet de faire des francophones des citoyens de seconde zone.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique estime aussi que le projet de loi Trudeau sur les langues officielles est inconstitutionnel. Il partage, en cela, les vues de son ex-collègue, M. Manning, et celles de l'ancien juge Thorson. Et il est conséquent avec lui-même en refusant l'inclusion de toute garantie du genre dans une éventuelle déclaration canadienne des droits de l'homme.

M. Bennett est un conservateur dans tous les sens du mot. Il craint toutes les innovations. A la conférence-provinciale de février dernier, à Ottawa, il n'a cessé de s'opposer à une proposition de M. Pearson invitant toutes les provinces à traiter leur minorité officielle comme le Québec traite la sienne. Celui qui le remplaçait aux dernières heures de la réunion n'a donné son assentiment à une version modifiée de la même proposition que parce qu'il n'en avait pas saisi toute la portée.

Cette version modifiée de la proposition Pearson comportait simplement l'acceptation des recommandations de la commission Laurendeau-Dunton. Or, la commission Laurendeau-Dunton avait soustrait la Colombie-Britannique à l'obligation de se déclarer bilingue et de porter chez elle des districts bilingues. Le porte-parole de M. Bennett ne se souvient que de cet aspect du rapport. Il oublie que les commissaires, par exemple, préconisent que "les provinces autres que le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario reconnaissent l'usage du français et de l'anglais dans leurs assemblées législatives, et que ces provinces procurent à leurs minorités francophones les services appropriés en français." Il oublie aussi que les mêmes commissaires recommandent des écoles françaises même en dehors des districts bilingues, particulièrement dans les grands centres urbains de plus de 100.000 âmes (tels Vancouver et Victoria).

Ceux qui croyaient que la Colombie-Britannique avait alors fait marche arrière doivent aujourd'hui se raviser. M. Bennett retire, en quelque sorte, une concession qu'on lui avait escamotée.

La seule consolation, dans tout cela, c'est que la faiblesse des arguments du chef de la Colombie-Britannique devient de plus en plus évidente. La prétendue inconstitutionnalité du projet de loi sur les langues officielles, par exemple, n'a recruté jusqu'ici qu'une poignée de défenseurs. L'immense majorité des experts approuve, au contraire, la mesure envisagée par le premier ministre Trudeau.

De plus, à part quelques irrédutibles de la vieille garde, ceux qui, en Colombie-Britannique, s'opposent à la reconnaissance du français se font de moins en moins nombreux. En ces derniers mois, les grands quotidiens de cette province, l'Union des municipalités, la Fédération des enseignants et quelques autres mouvements se sont, au contraire, clairement prononcés en faveur de la reconnaissance du fait français.

Il convient donc, dans les circonstances, de demeurer malgré tout assez optimiste. Le déblocage est commencé. Des hommes comme M. Bennett peuvent l'entraver provisoirement, ils ne sauraient sûrement l'arrêter pour de bon. Le premier ministre de la Colombie-Britannique finira par se lasser de nager à contre-courant à moins que les électeurs de sa province ne se lassent de lui avant qu'il n'ait eu le temps de se convertir. Le véritable esprit canadien, de toute façon, finira par triompher.

Vincent PRINCE



--Il faut répondre au téléphone, aux anglophones, aux francophones...

DEUX DOCUMENTS DE L'ÉPISCOPAT CANADIEN

Une prise de position sur l'avortement

● Texte d'une déclaration publiée le 5 décembre par le Conseil d'administration de la Conférence catholique canadienne.

Alors que les débats se poursuivent autour du projet d'amendement à la loi sur l'avortement, beaucoup de gens se demandent encore pourquoi l'épiscopat catholique du Canada a pris sur la question de l'avortement une attitude plus catégorique que sur la question de la vente des contraceptifs.

Cette différence d'attitude vient du fait que l'avortement met en cause le droit sacré à la vie. Aussi, nous affirmons à nouveau qu'il n'est pas possible de faire de l'avortement une question purement personnelle, comme si dans ce cas, la vie d'une autre personne n'entraînait aucunement en jeu.

Ce point est déjà manifesté dans la déclaration qu'a faite en février 1968 la Conférence catholique canadienne. De plus, nous voulons souligner ici que l'attitude des évêques ne peut être réduite à une prise de position dictée uniquement par des données d'ordre religieux ou théologique. Elle découle plutôt de notre conviction profonde que la loi et les coutumes sociales se doivent de manifester le plus grand respect pour ce bien

inestimable qu'est la vie humaine, et en cette instance particulière, la vie en question ne peut s'exprimer si nous ne lui prêtons pas notre voix. C'est pourquoi notre appel s'adresse avant tout à l'intelligence de tout homme préoccupé de ces valeurs primordiales. Cependant, nous nous devons de rappeler aux catholiques qu'ils sont tenus de suivre l'enseignement de l'Eglise, indépendamment d'une loi qui s'adresse à une société pluraliste.

La loi canadienne sur l'avortement doit respecter la valeur inappréciable de toute vie humaine et susciter, en chacun, un approfondissement et non une diminution du respect de la vie. Voilà dans quel sens on doit chercher le progrès de la civilisation.

Plusieurs pensent que des changements à la loi pourraient réduire le nombre des avortements clandestins et leurs suites désastreuses. Mais l'expérience des quelques pays, où l'on a déjà approuvé une loi semblable, montre qu'il faut plutôt craindre le contraire.

Dans son rapport de décembre 1967, le comité parlementaire chargé d'étudier la question de l'avortement reconnaissait lui-même l'insuffisance des études et des enquêtes sur la question. Au moment

où le projet de loi est proposé à la Chambre des communes, ne faudrait-il pas qu'on rende public le résultat des études faites depuis cette déclaration du Comité parlementaire?

Etant donné sa complexité, on ne peut espérer résoudre le problème de l'avortement par des solutions de facilité.

Tout autre, disait la déclaration de février, est la voie que nous préconisons: elle est promotion du respect de la vie humaine à tous les stades de son développement, par l'éducation et par des lois qui soient elles-mêmes éducatrices de ce respect; elle est étude sérieuse sur la fréquence des avortements clandestins et sur les moyens à prendre pour les éliminer; elle est stimulant à la recherche médicale; elle est effort concret pour mettre à la disposition des mères, en difficulté, les ressources de la médecine et de la psychiatrie; elle est développement d'une attitude compréhensive à l'égard des mères célibataires et de leurs enfants ainsi que réponse positive à leurs besoins; elle est aide accrue au soin des malades mentales; elle est recherche active et mise en oeuvre généreuse d'une plus adéquate politique sociale et familiale.

Histoire interne de la déclaration sur l'encyclique

● Dans un geste inusité, le Conseil d'administration de la Conférence catholique canadienne publiait ces jours derniers un texte louant, en particulier, la presse de la façon dont celle-ci présentait et expliquait la déclaration de la CCC sur Humanae vitae, publiée le 28 septembre. Le dernier texte des évêques contient une description intéressante de la manière dont se dérouleront les délibérations lors de leur rencontre historique tenue à Winnipeg à la fin de septembre. Voici cette partie du texte.

(...) Plusieurs nous ont demandé en maintes occasions, comment nous avions pu en venir honnêtement à cette unité de pensée et de position qui a marqué notre réunion de Winnipeg et notre déclaration au sujet de l'encyclique Humanae Vitae.

En considérant notre épiscopat de l'extérieur, on pouvait difficilement s'attendre à cela. Il y a, en effet, au Canada, une centaine d'évêques qui dans leur ensemble représentent toute la gamme des réactions humaines, des personnalités, des âges et des tempéraments. De plus, notre pays est un pays vaste et aux aspects divers. Les conditions locales et les points de vue y sont nécessairement différents et, forcément, très variés.

Il y a aussi dans l'épiscopat canadien une situation originale qui pourrait être considérée par les personnes mal informées comme un facteur de division. Nous voulons parler de cette situation particulière qui est celle d'un pays bilingue où l'Eglise est régie par des évêques de culture française ou de culture anglaise. A notre époque de courants d'opinions contradictoires et de conflits politiques et religieux, il semblerait que ce fait soit de nature à rendre la situation difficile à vivre sinon explosive. Et pourtant, notre réunion a été extraordinaire d'unité et d'entente.

Laisser entendre qu'en aucun moment de la rencontre il n'y a eu de divergence d'opinions serait non seulement naïf et malhonnête mais une insulte à la vérité. Les participants étaient tous des hommes aux vues claires et nettes, animés d'un amour ardent de l'Eglise et de tout ce que l'Eglise représente, y compris ces aspects mystérieux et toujours en évolution qui ne sont pas toujours envisagés par tout le monde sous le même angle. Dans la formulation de cette loyauté à l'égard de l'Eglise et l'expression de notre souci pastoral au sujet d'une question extrêmement difficile, il n'était pas probable que nous puissions trouver une formule toute faite pour exprimer notre opinion globale.

Et cependant, le fait demeure acquis que, contrairement au rapportage dramatique qu'en a fait un article, un seul à notre connaissance, il n'y a pas eu de camps hostiles, pas de tension digne de mention. Ce qu'il y a eu, c'est du travail sérieux, et d'honnêtes divergences de vues jusqu'à ce qu'on eût trouvé une formule acceptable. Mais, il n'y a pas eu d'affrontements, pas de recours à l'Assemblée, pas d'oppositions de blocs inconciliables. Voilà les faits dans toute leur simplicité.

Nous n'avons pas l'intention de rédiger ici un procès-verbal de la réunion. Qu'il nous suffise de dire qu'à chacun des votes portant sur la substance du document, votes qui avaient pour objet l'une ou l'autre des sections, l'unanimité a été complète, sauf sur un point où il y a eu six voix dissidentes contre environ soixante-dix affirmatives. Il y eut un vote très serré, avec majorité d'une seule voix. Encore ne s'agissait-il que d'accorder au comité de rédaction le pouvoir de retenir ou de supprimer les mots "Dans son enseignement" dans l'article 2 de la déclaration. Il est intéressant de noter que le comité de rédaction jugea à propos de retenir les mots en question et que sa décision fut approuvée à l'unanimité des voix quand le texte fut soumis à l'assemblée plénière.

En conséquence, nous répétons qu'il n'y a pas eu de contestations de couloirs, ni de ces recours à la décision de l'Assemblée que chérissent les amateurs d'événements sensationnels. Sous ce rapport notre réunion a différé beaucoup de certains débats dramatiques qui ont marqué le second concile du Vatican. Nous pourrions résumer la question en disant qu'il y a eu constamment une unité de base au sein de la commission théologique. Nous avons atteint cette unité non pas immédiatement mais au prix de quelque difficulté, après discussion entre nous et avec nos conseillers. Les évêques eux-mêmes en sont arrivés à un consensus d'opinion aussi rapproché de l'unanimité qu'il est possible d'y atteindre en ce bas monde.

Nous écrivons ceci en partie pour corriger de fausses impressions et en partie pour rendre hommage aux personnes qui, grâce à leur esprit d'équipe, ont si bien accompli leur tâche à Winnipeg. Nous n'hésitons pas à inclure dans l'équipe, non seulement les évêques du Canada avec leurs secrétaires compétents et dévoués, mais aussi les théologiens et les experts et, non les moins méritants, les hommes et les femmes des moyens de communication. N'importe lequel de ces groupes aurait pu créer une atmosphère de division. Le fait que cela ne se soit pas produit est pour nous une source de profonde et durable satisfaction.

Nous nous proposons de consacrer une bonne partie du temps de nos prochaines réunions plénières à l'étude des aspects plus profonds du rôle de l'Eglise dans le monde actuel. Nous croyons que c'est le désir des évêques de déléguer une plus forte partie du travail de routine à son conseil et à son comité exécutif afin de se consacrer à mieux discerner les mouvements de l'Esprit. C'est dans cet Esprit, en effet, que nous trouverons toujours l'unité et l'entente qui ont caractérisé notre travail et les résultats que nous avons obtenus à l'occasion de la déclaration de l'épiscopat canadien sur l'encyclique "Humanae Vitae".

TENDANCE GÉNÉRALE EN OCCIDENT

Le ralentissement de l'expansion de la recherche

par Jean-Louis Lavallard

PARIS (Le Monde) — Dans la plupart des pays occidentaux, la recherche scientifique est financée en grande partie par l'Etat. Si la proportion des crédits publics et privés varie d'une nation à l'autre, il n'existe pas de grand pays industrialisé où la part de l'Etat ne dépasse pas la moitié quand elle n'atteint pas les deux tiers de la totalité des sommes consacrées à ces activités. Certes, un examen des seuls budgets gouvernementaux n'est pas suffisant pour se faire une idée précise du rythme de développement de la recherche dans chaque pays. Il est cependant un révélateur honnête et assez précis de son évolution.

Ces budgets officiels, le fait est assez remarquable, suivent des courbes assez parallèles d'un pays à l'autre. En ne considérant que les dix dernières années, on constate une première période faste où l'accroissement est très rapide, dépassant généralement 10% et atteignant même parfois 20 ou même 30%. Cette première période est maintenant suivie d'une autre où, s'il y a encore généralement progression, les taux d'augmentation atteints

sont plus faibles, au point de devenir bien souvent proches de zéro.

Chaque pays, bien sûr, a suivi ses propres impératifs. Les évolutions ne sont donc pas strictement parallèles. Schématiquement, les Etats-Unis ont donné le ton, et les autres pays occidentaux se sont définis le plus souvent par rapport à eux, cherchant surtout à ne pas se faire submerger par la science d'outre-Atlantique. Les temps de réaction ont été variables selon les caractéristiques nationales, l'Allemagne de l'Ouest, par exemple, partie plus tard dans un certain nombre de domaines (spatial et nucléaire notamment), se trouve encore dans une phase de développement accéléré.

On peut chercher à cette situation des explications de deux ordres: une explication générale, liée à l'évolution de la situation économique; des explications particulières qui sont fonction de la nature même de la recherche scientifique.

Il est certain que les difficultés actuelles du système monétaire occidental portent leur part de responsabilité dans la

compression des budgets de la recherche. Tous les grands pays occidentaux: Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, à l'exception de l'Allemagne, ont eu ces dernières années à défendre leur monnaie. Ils ont, en conséquence, tous voulu réduire la demande intérieure et en particulier les dépenses gouvernementales. Or le poste de la recherche scientifique est un des plus faciles à comprimer: les effets d'un arrêt de l'expansion ou d'une stagnation dans ce domaine ne se font sentir qu'à long terme, et, sur le plan social, il est possible de réduire les crédits sans pour autant débaucher du personnel, du moins directement.

Mais cette explication économique est à elle seule insuffisante. Il faut y ajouter la diminution de la pression de la compétition avec le monde socialiste. Les Etats-Unis sont maintenant convaincus qu'ils sont, pour le moment du moins, les gagnants du défi que les Soviétiques leur ont lancé en mettant sur orbite, il y a un peu plus de dix ans, le premier satellite artificiel de la Terre.

Mais on peut aussi se demander si un développement harmonieux de la science et de la technique ne suppose pas aujourd'hui une "pause" relative. Cette hypothèse trouve une amorce de confirmation dans le changement qualitatif qui s'annonce dans la répartition des crédits à l'intérieur même du budget de la recherche.

La recherche fondamentale, et singulièrement celle qui est faite dans les universités, voit en effet sa part diminuer dans tous les pays. Les Anglais et les Français insistent officiellement sur la nécessité de développer le plus possible les applications. La même tendance se fait jour aux Etats-Unis, mais d'une manière moins officielle et moins apparente.

Quoi qu'il en soit, cette diminution du taux de croissance

de la recherche de type universitaire risque de poser des problèmes graves ces prochaines années. Les difficultés sont en effet toujours amoindries dans un secteur en forte expansion, comme l'était jusqu'ici la recherche universitaire. Mais elles deviennent très apparentes quand cette expansion cesse. Il est probable que l'évolution actuelle des crédits doit mener à terme à un changement de l'état d'esprit des chercheurs et au-delà à une restructuration de la recherche fondamentale. Il est également probable que cette réorganisation sera demandée par les intéressés eux-mêmes. Les perspectives de carrières des jeunes universitaires ne sont, en effet, nullement comparables aujourd'hui à celles de leurs aînés, qui ont eu la chance de pouvoir prendre des postes de responsabilités dans une période d'expansion forte où les postes étaient créés en très grand nombre. De plus, un recrutement qui se restreindrait au remplacement du personnel partant de postes existants ne manquera pas, si les règles actuelles sont toujours suivies, d'entraîner un vieillissement particulièrement préjudiciable à la bonne marche de la recherche.

Deux explications principales peuvent être apportées à cette désaffection relative des gouvernements pour la recherche fondamentale de type universitaire. L'une est liée à la situation actuelle dans les universités. Il est certain que l'agitation latente des étudiants n'a rien fait pour redorer le blason des enseignants. Si la recherche elle-même n'en a pas toujours pâti, le prestige des professeurs — et par conséquent celui des chercheurs, dans la mesure où ce sont les mêmes personnes — en a souffert. Et avec ce respect risqué d'être perdues un certain nombre de subventions et aides gouvernementales ou privées. Ne peut-

on aussi croire que les gouvernements voient d'un mauvais oeil ces milieux aussi contestataires et sont d'autant moins enclins à faire droit à leurs demandes de crédits?

Mais surtout, on peut se demander si, dans un certain nombre de domaines où la recherche a été très active ces dernières années, le nombre des découvertes à faire n'est pas en diminution et si l'effort consenti n'a pas épuisé certains secteurs. L'histoire des sciences montre en effet que, dans chaque discipline, il y a des périodes fastes, où les découvertes sont nombreuses et importantes, et des périodes d'"hibernation", où les progrès sont plus lents sinon inexistant. Il serait souhaitable, par exemple, que certaines équipes fort efficaces en leur temps aient le courage soit de se disperser soit de se convertir à d'autres activités.

Enfin, il est également probable qu'au moins dans certains secteurs les résultats nouveaux ont été si nombreux et importants que la société dans son ensemble n'a pas encore été capable de les assimiler. Il existe en effet, dans le domaine économique, un optimum de renouvellement des techniques, et aller trop vite peut parfois être économiquement néfaste. Cette idée, qui est de plus en plus répandue à propos des pays sous-développés, n'a aucune raison de ne pas être valable aussi, dans une certaine mesure, pour les pays industrialisés. C'est ainsi que la vitesse à laquelle se succèdent les générations de calculateurs est un exemple frappant. Constructeurs et utilisateurs s'essouffent à en suivre les progrès presque quotidiens. Chacun espère que le temps où la technique se stabiliserait n'est pas trop éloigné. Or il est évident qu'une recherche fondamentale bien conduite peut (et doit) entraîner des applications.

■ Pensées pour notre temps

La clé de l'enseignement de demain est dans la réforme de la société

"Disons aux éducateurs que nous voulons des hommes, ayant choisi l'imagination et le mouvement; ayant le goût du risque et de la responsabilité; capables de travailler en équipe; susceptibles de mettre constamment en cause les classements, les habitudes, les structures, les droits acquis; plus soucieux de connaissance que de diplôme, de progrès que de possession; hostiles aux castes mais respectueux des hiérarchies, formés au débat et non aux discours; ayant le respect du fait, se défiant des catégories; peu soumis à l'Etat mais respectueux de ses exigences fondamentales; soucieux de l'unité nationale mais ouverts à la construction de l'Europe et à la présence du monde.

(Extrait du "Plan National d'Education Permanente" présenté par M. Edgar Pisani, ancien ministre et député U.D., 5ème République, France, Bulletin Hommes et Citoyens, mars 1968).

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre
TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00; 6 mois: \$13.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$25.00. Edition du samedi: 12 mois: \$9.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi de la présente publication comme objet postal de deuxième classe.

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Plaidoyer pour des institutions supranationales

1 - Le réalisme de l'utopie

par Georges Friedmann

PARIS (Le Monde) Devant les désordres du monde actuel, ses maux, les dangers bien plus que ceux du passé, le seul chez qui a mûri peu à peu cette certitude: une issue ne saurait être trouvée que dans la voie d'institutions supranationales, dotées de pouvoirs juridiques, économiques, constituées pour contrôler l'emploi de l'énergie nucléaire, la production et la distribution des aliments, l'utilisation de l'espace par les satellites de télécommunication à des fins d'information, d'éducation. Ces institutions sont nécessaires et réalisables. Leur instauration progressive, à l'échelle fédérale, appelle une action concertée sur les opinions publiques, une ouverture des intelligences et des sensibilités à cette nouvelle dimension d'intérêts, de projets, d'entreprises, donc une profonde mutation pédagogique.

Je sais combien ce programme paraît désaccordé aux réalités qui s'offrent à nos yeux.

Nous constatons de tous côtés non un courant d'unification, mais de dissociation et d'affrontements. La faillite des Internationales ouvrières, la "patrie du socialisme" devenue un empire ne reculant devant aucun moyen pour servir ses intérêts, les ex-opprimés sécrétant, dans tous les continents, de nouveaux nationalismes et, en Afrique comme ailleurs, s'entre-déchirant avec l'aide intéressée des Grands, les Noirs aux Etats-Unis substituant à la lutte pour l'intégration dans la société américaine la revendication de former une nation de plus, les nationalismes linguistiques faisant rage de la Flandre au Bengale, de autres exemples on pourrait citer qui composent un sombre tableau! De bons esprits jugent que la première tâche est aujourd'hui de comprendre les raisons d'un phénomène multiple qu'aucun des grands penseurs du dix-neuvième siècle ni du nôtre n'a prévu: le comprendre d'abord, pour mieux ensuite le combattre. Mais le temps presse, et ce lent travail d'élucidation risque de négliger que des ruines. Par ailleurs les "utopies" disposent de nos jours, elles aussi, grâce au progrès scientifique et technique, de nouveaux moyens d'action pour se réaliser.

Un cercle vicieux

Les chiffres illustrant les étapes de la course aux armements nucléaires ont été souvent cités et, au reste, sont largement dépassés au moment où on les publie. Les spécialistes jonglent désormais avec les mégatonnes et mégamorts (un million de tués), le vocabulaire mathématique et "tactique", les engins "opérationnels", les stratégies "antiforces", "contre-forces" ou "contre-ressources" (ou "anti-cités" - celle-ci signifiant l'attaque contre des objectifs non militaires mais "démographiques", c'est-à-dire le génocide. Si l'on confronte les évaluations les plus plausibles des stocks nucléaires avec celles de la population mondiale, on constate que chaque nouveau-né trouve aujourd'hui dans son berceau plusieurs tonnes d'équivalent de T.N.T. Le B-52 américain peut en transporter une trentaine de mégatonnes. Parmi les récents "progrès", mentionnons seulement les tirs nucléaires à partir d'un sous-marin immergé et la possibilité de charges mises sur orbite, étudiée par les Soviétiques et par les Américains. Environ 180 milliards de dollars ont été dépensés pour les armements dans le monde, en 1967. En ce qui concerne l'U.R.S.S., malgré la rareté des informations, nous savons qu'elle a consacré à

ses armements, en 1966, l'équivalent de 135 milliards de dollars, budget vraisemblablement très inférieur à celui de 1968. Quant à la France, le budget officiel de la défense nationale (où n'apparaissent qu'en partie les crédits des recherches scientifiques orientées vers les armements) est, en 1968, de 27.623 millions de F.

Dans le système des souverainetés nationales, les efforts de l'O.N.U. vers un désarmement nucléaire ne pourraient aboutir que par l'interdiction de produire les armes et la destruction des stocks. Tant que cet exemple (c'est en fin de compte par l'exemple que les sociétés et les individus peuvent agir) n'est pas donné par les grandes puissances nucléaires, l'accord sur la dissémination, dont la ratification est d'ailleurs loin d'être assurée, a très peu de chances d'être efficace. L'équilibre de la terreur se maintient en absorbant des ressources fantastiques, sans lesquelles les problèmes à la fois économiques, sociaux, culturels (éducation généralisée, santé, logement, "participation", sort des personnes âgées, etc.) et avant tout ceux du "tiers monde" sont insolubles. De bien des côtés, on vante cet équilibre qui, nous dit-on, évite le pire en nous assurant un répit.

Les observateurs "réalistes" qui admettent la force stratégique nucléaire comme un instrument diplomatique d'une efficacité sans égale, qui acceptent de comparer le coût humain actuel (risque génétique, pénurie de l'assistance au "tiers monde") aux avantages politiques éventuels conférés par la possession d'une force nucléaire, ceux-là même reconnaissent que ce calcul est fondé sur le postulat d'une jungle internationale et qu'à plus ou moins long terme, (comment le mesurer?) le danger de la catastrophe subsiste: il suffirait dans une période de crise que quelques "responsables" perdent la tête ou même de circonstances fortuites comme celles qu'imagine Bertrand Goldschmidt dans les Réalités atomiques (Fayard, 1967): un submersible de nationalité inconnue déclenchant une guerre mondiale par une fusée, tirée du fond des mers.

Les réalistes de tout bord sont en fait de permanents et rétroactifs justificateurs des décisions qui se réclament de "l'intérêt national". Ils misent sur la passivité des masses. Leur système se développe dans le vide de l'opinion publique qu'ils prennent la lourde responsabilité d'entretenir. Le comportement face à la course aux armements nucléaires, de l'immense majorité des citoyens, dans la société de consommation, semble leur donner raison. En fait, il s'agit d'un cercle vicieux, au sens le plus fort du terme.

Le "tiers monde" et les égoïsmes nationaux

Parviendra-t-on à vaincre les tabous de la souveraineté nationale pour faire face aux problèmes du "tiers monde"? Qu'on retourne ceux-ci de toutes les manières (comme

l'a fait la deuxième conférence des Nations unies qui s'est tenue à New-Delhi du 1er février au 20 mars 1968), on ne trouve pas d'issue véritable sans briser le cadre des égoïsmes nationaux.

Par la détérioration des termes de l'échange, le fossé entre pays riches et pays pauvres s'élargit. La différence entre leurs économies n'est pas de degré mais de nature. La part des pays producteurs de biens primaires (ou matières premières) dans le commerce mondial ne cesse de se réduire. Les pays riches, usant de produits de synthèse et de remplacement, se passent de plus en plus des matières premières, principale ressource des pays pauvres dont les prix s'amoindrissent. Le rapport de l'indice des prix à l'exportation avec celui des prix à l'importation, dans chacun des pays "sous-développés", tend à décroître. En même temps, la population du globe augmente deux fois plus vite que les ressources alimentaires. En 1965, la F.A.O. estimait qu'il faudrait quadrupler en trente-cinq ans le total des ressources alimentaires dans les pays du "tiers monde" pour que leurs habitants disposent d'une ration minimale, suffisante en calories. La famine, mal endémique dans l'Inde, le Pakistan, le Nordeste brésilien, risque de gagner l'Egypte, la Turquie, une partie de l'Afrique et bien d'autres régions du globe. Les années qui nous séparent de l'an 2000 seront parmi les plus critiques dans l'histoire de l'espèce.

Des économistes, qui ont étudié ces problèmes, préconisent une succession de plans d'au moins cinq ans permettant au gouvernement d'une nation "sous-développée" de déterminer, par priorité, les points où s'appliquerait son action. Mais comment de telles entreprises, qui exigent une industrialisation "en profondeur", la création d'un "milieu industriel", comprenant un important contingent de cadres, seraient-elles réalisées par cette nation, abandonnée à ses seules ressources en équipement et en substance grise? Il y faut la solidarité des pays riches, consacrant une large part de leurs moyens à une aide technique adaptée, désintéressée (respectant la personnalité et l'indépendance du pays qui en est le bénéficiaire), nécessairement coordonnée dans une première étape à l'échelle régionale, changeant, à travers l'éducation, les infrastructures, formant des cadres prêts à s'implanter, non à émigrer, aide technique qui, loin de gaspiller de précieuses ressources en armements pour adjoindre aux fournisseurs des pions sur l'échiquier de leur stratégie et de leur puissance, serait tout entière orientée vers des fins pacifiques. Comment supprimer le scandale des surplus agricoles dans les pays riches, les affecter aux besoins les plus pressants des pays pauvres sans une autorité supranationale, capable de penser et d'organiser à l'échelle mondiale l'assistance au "tiers monde"? Des séjours répétés dans diverses zones "sous-développées" (surtout en Amérique latine) m'ont convaincu qu'il n'existe pas d'autre issue pacifique: nous abandonnons à certains "réalistes" la solution de la guerre pour résoudre, plus sûrement que par la famine, les problèmes suscités par l'explosion démographique dans le "tiers monde".

Satellites et information de base

Au cours du "premier âge" des satellites, du type Intelsat

ceux-ci, synchrones et disposant d'émetteurs de puissance moyenne, étaient encore dépendants de relais. Ils ont permis des échanges de programmes par-dessus l'Atlantique, les belles réalisations de "mondovision" et considérablement accru la quantité commune d'informations qui peut circuler à travers de grandes distances.

Ils pourraient d'ores et déjà, à l'aide d'ententes internationales, constituer un support efficace pour des systèmes d'éducation fondamentale et aider à résoudre les problèmes du "tiers monde": en particulier l'éducation agricole des masses et le contrôle des naissances. Par exemple, un programme fondé sur les nouveaux moyens techniques et coordonné entre l'Inde, les Etats-Unis et la France serait de loin plus efficace que l'aide classique, dispensée depuis des années, et qui n'a pas empêché la situation de s'aggraver dans le sous-continent indien.

Mais le "second âge" des satellites, où nous sommes pris d'entrer, va rendre inutile, par des transmetteurs à grande puissance, le relais des réseaux nationaux, et susciter des difficultés insurmontables sans une autorité supranationale. Qui pourra empêcher une nation, exerçant un droit souverain sur son satellite, de submerger de ses informations, de sa propagande, les collectivités et les individus d'une autre nation en corres-

pondant directement avec les usagers de récepteurs de télévision? La planète risque d'être soumise à une "guerre des satellites" à côté de laquelle la "guerre des ondes", même à ses moments les plus intenses, serait dérisoire. La propriété des satellites, leur contrôle, l'élaboration d'un programme coordonné d'information: ces problèmes proches de nous ne peuvent même pas être sérieusement abordés dans la jungle des souverainetés nationales. De tous côtés, et jusque dans l'espace, le progrès technique fait éclater des cadres, traditions et institutions millénaires.

Attendre une nouvelle guerre?

La tendance vers des institutions supranationales dans une fédération de nations autonomes se heurte à la résistance des Etats, du côté aussi bien des pays "socialistes" que des pays capitalistes.

Défendre le projet d'institutions supranationales, c'est aussi se heurter d'emblée, dans l'opinion courante, aux objections de sceptiques, de suiveurs, de fatalistes, de "réalistes" de tous bords et de toutes nuances, de tous ceux qui crient à l'"utopie": on invoque, avant tout, la "nature humaine", l'éternelle et universelle agressivité (un des postulats du freudisme, aujourd'hui très discuté par les ethnologues) et, d'autre part, l'irréductible opposition des nations à abdiquer une part importante de leur souveraineté dans des institutions fédérales à l'échelle mondiale.

Les réalistes le sont beaucoup moins qu'ils ne le pensent, en fonction des réalités nouvelles, des menaces et des promesses qu'elles comportent.

Pour la première fois, une guerre menée avec tous les moyens techniques que les nations souveraines se sont données peut signifier le suicide

de l'espèce. Les avocats de l'équilibre de la terreur, y compris les plus décidés, ne nient pas sa précarité. Par ailleurs, à travers mille tâtonnements, avances, reculs, obstacles (dont la politique gaullienne, que semble n'avoir pas changée la grande crise de mai 1968, n'est pas le moindre), l'annonce d'institutions supranationales existe en Europe sur le plan économique grâce aux trois communautés récemment unifiées par la fusion de leurs exécutifs. Il y a quelques décennies les réalistes n'auraient pas admis la possibilité de faire fonctionner de tels organismes, ni même celle d'un Marché commun des Six auquel, dès maintenant, d'autres pays d'Europe continentale et la Grande-Bretagne tendent à s'associer. Le plan Schuman-Monnet de 1950, aboutissant l'année suivante à la création de la C.E.C.A., a constitué une étape importante, une innovation absolue, en sanctionnant le retrait d'industries de base (aciéries, charbonnages) d'un contexte purement national, en précisant aussi que dans l'accomplissement de leurs devoirs les membres de la Haute Autorité "s'abstiennent de tout acte incompatible avec le caractère supranational de leur fonction. Chaque Etat membre s'engage à respecter ce caractère supranational et à ne pas chercher à influencer les membres de la Haute Autorité dans l'exécution de leurs tâches" (1).

Pour obtenir la Société des nations et la Cour de La Haye, il a fallu une guerre mondiale. Pour poser les premiers fondements de l'Europe, il en a fallu une autre. On ne peut attendre "la prochaine" pour établir des institutions supranationales. Ce sera trop tard.

Demain: Préparer l'esprit et le coeur.

(1) P.-O. Lapie, Les Trois Communautés, Paris, Fayard, 1960, page 42.

■ lettres

Des propos diffamatoires

Par l'intermédiaire de votre journal, puis-je me faire le porte-parole de plusieurs anciennes élèves des Soeurs de la Congrégation des Ursulines pour protester énergiquement contre les propos diffamatoires et la fausse information propagée par le livre de Claire Martin "Dans un gant de fer". Au programme "Livres de la semaine" diffusé du 2 au 6 décembre, le radio d'Etat avait jugé bon de faire la lecture de ce livre.

Notre témoignage permettra de rétablir les faits, puisque c'est avec joie que nous gardons le souvenir lumineux de ces années privilégiées, alors que nous étions guidées par des religieuses enseignantes, qui ne calculaient ni leur temps, ni leur dévouement, pour nous inculquer leurs connaissances, selon les programmes d'alors, pour écouter leurs élèves, les aider au besoin, sans rémunération

supplémentaire, les orienter dans leurs aptitudes, etc. Un climat de respect, de sérénité régnait aussi dans ces pensionnats, ce qui n'excluait pas une discipline dénuée de toute dureté, mais plutôt empreinte de ferme compréhension. Que Claire Martin ne généralise donc pas ce qui a pu être des cas particuliers. La vocation religieuse n'inclut pas automatiquement la perfection, pas plus que celle du mariage, mais en plus des études, l'on nous inculquait les bases solides d'une religion clairvoyante, forte et charitable pour nous armer contre les luttes perverses et les idées subversives. Nous étions si heureuses de participer aux fêtes religieuses célébrées avec éclat!

Comment Madame Martin peut-elle oser dire et je cite "Quant au couvent, il lui révélait un monde de jeunes filles hypocrites, des religieuses dures, méchantes, incul-

tes et prétentieuses", alors que de saines amitiés se sont nouées dans une atmosphère de sincérité et de limpidité? Nous regrettons que le talent littéraire de Claire Martin soit à l'usage d'une cause erronée et surtout que ce volume soit traduit en anglais, en contribuant à répandre ces renseignements injustes sur la vie et la mentalité des couvents. Nous admettons que les programmes d'études soient plus avancés aujourd'hui, mais pourquoi faudrait-il renier les valeurs du passé, avec les lumières du présent? Nous rendons donc hommage à nos éducatrices qui ont formé des générations de femmes qui se sont illustrées dans plusieurs domaines.

Une ancienne élève des Ursulines, MARIE-ANTOINETTE TRUDEL, Shawinigan, 11 décembre 1968

VOUS NE SAVEZ QUOI OFFRIR POUR LES FÊTES?
NOUS AVONS LA SOLUTION IDÉALE...



UN ABONNEMENT AU "DEVOIR"

Un cadeau toujours apprécié!
Un cadeau qui se renouvellera tous les jours!
Un cadeau qui vous rappellera au bon souvenir de vos parents et amis toute l'année durant!

N'est-ce pas là, en effet, le plus beau des cadeaux?

Postez sans tarder le ou les coupons ci-dessous à: Case Postale 6033, Montréal 127, Qué.

NOUS FERONS PARVENIR EN VOTRE NOM UNE CARTE DE SOUHAITS AU BÉNÉFICIAIRE.

TARIFS ANNUELS:

Édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada par la poste: 12 mois: \$25.00; 6 mois: \$13.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$25.00; Édition du samedi: 12 mois: \$9.00.

Pour obtenir un supplément d'information, prière de vous adresser au:

Service du tirage, "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127, Tel.: 844-3361

Case Postale 6033, Montréal 127, Qué.

Recevez la somme de \$..... qui servira à abonner la ou les personnes suivantes: (S.V.P. écrire en lettres moulées)

NOM.....
ADRESSE.....

DONATEUR.....
ADRESSE.....

Case Postale 6033, Montréal 127, Qué.

Recevez la somme de \$..... qui servira à abonner la ou les personnes suivantes: (S.V.P. écrire en lettres moulées)

NOM.....
ADRESSE.....

DONATEUR.....
ADRESSE.....

une route dégagée est une route plus sûre...

pour plus de sécurité l'hiver le mélange

CALCIUM

+
SEL



ALLIED CHEMICAL CANADA, LTD.

ASSURANCES

- AUTOMOBILE • SKI-DOO • FEU • VOL
- RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

P. MASSE C.L.U.

TEL.: 352-4392



L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.

Offre un troisième programme annuel de formation à l'intention des cadres d'organisations.

FORMATION DES DIRIGEANTS AU TRAVAIL D'ÉQUIPE DANS L'ENTREPRISE

DATES: 1ère partie: du 2 au 8 février 1969
2e partie: du 13 au 19 avril 1969

Ces sessions sont organisées par l'Institut de Formation par le Groupe. L'I.F.G. est un organisme composé de psychologues sociaux professionnels; il se spécialise dans l'entraînement et la consultation en relations humaines appliquées au travail et à l'action de groupe.

Ces sessions s'adressent à toutes les personnes qui, travaillant au sein d'une organisation sentent la nécessité de perfectionner leurs relations avec les autres et leur efficacité dans le travail de groupe.

Ces sessions ont lieu à l'Institut Coopératif Desjardins, Lévis.

Renseignements:

INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.

3600 ave Barclay, suite 420, MtL.
Tel.: 735-5171 — 735-5172

MEMBRES DE L'I.F.G. responsables de ces sessions:
Aline Fortin, L.P.s., membre associé des National Training Laboratories;
Yvon Tellier, Ph.D., professeur de psychologie au Collège Sainte-Marie et membre associé des National Training Laboratories;
Roger Tessier, Ph.D., professeur de psychologie à l'Université de Montréal.

ANGLAIS

Intensif: 9.00 à 3.45 p.m.

5 niveaux

Pour adolescents et adultes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais.

Commencant le 20 janvier 1969

Telephonnez-nous ou écrivez-nous pour de plus amples détails.

Aussi petits groupes le soir ANGLAIS, FRANÇAIS, ESPAGNOL, etc. ou en privé, accéléré ou régulier

Montreal Language School

3417, rue Peel
849-5871

■ lettres au DEVOIR

L'histoire et les normes d'objectivité

Permettez-moi, en tant qu'historien, d'exprimer mon étonnement devant la proposition de M. Claude Ryan, exprimée dans son bloc-notes du 7 décembre, voulant que le Conseil supérieur de l'éducation fasse enquête sur la façon dont l'histoire est enseignée au Québec. Je ne comprends surtout pas l'idée que l'enseignement de l'histoire doit être "astreint" à des normes d'objectivité rigoureuses.

Qu'est-ce que cela veut dire au juste? Comment peut-on, dans la pratique, imposer à des professeurs d'histoire des "normes sévères" définies par les autorités compétentes? dont la plupart n'ont aucune formation historique? Plus précisément, qui va définir l'objectivité dans une discipline comme

l'histoire dont les objectifs doivent être constamment redéfinis?

Le rôle de l'historien, comme l'a si bien dit M. Fernand Ouellette dans son récent article sur la recherche historique au Canada français, n'est pas de raconter le passé mais bien de l'expliquer et ceci à tous les niveaux de l'enseignement. Si beaucoup de jeunes s'ennuient à leurs cours d'histoire, c'est surtout qu'on leur présente le passé comme une simple énumération de faits détachés, sans suite ni interprétation.

Les bons professeurs d'histoire, par contre, sont ceux qui expliquent le passé à leurs élèves, selon leur interprétation personnelle. L'historien consciencieux sait que l'histoire ne sera jamais définitive et qu'il devra constamment modifier

son interprétation à mesure que les nouvelles études lui révèlent des lacunes. Mais il ne peut pas supprimer cette interprétation sans trahir son métier.

Or la proposition de M. Ryan aboutirait fatalement à une telle trahison car elle substituerait à l'interprétation du spécialiste en histoire des "normes sévères" définies par d'autres. J'ose espérer que cette proposition ne sera jamais prise au sérieux. Mais si jamais l'enquête réclamée par M. Ryan se réalise, il faudra se demander quelle conception on se fait au Québec du métier d'historien, de la liberté académique et de la liberté tout court.

FREDERIC SEAGER,
Professeur assistant au
Département d'histoire,
Université de Montréal

"Maintenant" doit vivre

Nous avons appris avec stupéfaction la décision des Pères Dominicains de cesser de subventionner la revue "Maintenant". Nous ne désirons pas discuter les raisons invoquées à l'appui de cette décision. Nous regrettons cependant qu'on n'ait pas jugé bon de prévoir une période de transition au cours de laquelle l'équipe dirigeante de la revue aurait pu tenter de trouver de nouveaux soutiens financiers.

Car ce serait une erreur que de laisser "mourir" "Maintenant". A l'heure de la révolution tranquille, le Québec a grandement besoin d'une revue engagée qui permette la libre discussion d'idées neuves et différentes tant dans le domaine religieux que dans les domaines social, économique et politique.

Or depuis plusieurs années déjà MAINTENANT joue ce rôle primordial et ce faisant elle est un reflet éloquent de la société pluraliste dans laquelle nous vivons. A ce seul titre "Maintenant" mérite de vivre.

Dans une telle perspective, n'y aurait-il pas lieu de fonder un "club" d'amis qui pourraient de temps à d'autre se réunir pour combler les vides? Si la direction de la revue décidait de fonder un tel club, nous serions heureux d'en faire partie. "Et que vive Maintenant!"

LOUISE DENIGER,
LOUIS JOUBERT,
MARIE-ANDRÉE BERTRAND,
NICOLE VIAU,
RENE DOUCET,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Santé financière de Montréal

M. Paul Dozols,
Ministre des finances

D'après Messieurs Drapeau et Saulnier, la santé financière de Montréal est bonne et il n'y a pas lieu de s'alarmer! Par contre Montréal, 1) N'a pas d'argent pour faire face à ses dépenses courantes et la situation est grave d'après ces mêmes messieurs. 2) Ne peut payer la somme de 37 1/2 millions de dollars qu'a coûté la grande tombola de 1967. 3) Doit supporter un déficit de 5 millions de dollars, par suite de la tombola de 1968, alors que d'après des chiffres bien conservateurs de ces mêmes messieurs, elle devait rapporter un bénéfice de 4 millions. 4) Espérait 32 millions de revenus du tirage mensuel et illégal, alors qu'au train où vont les choses, la taxe volontaire ne rapportera pas assez pour payer les prix et les frais d'administration. 5) Doit actuellement par citoyen \$453.00 alors que cette dette était de \$414.00 l'an dernier et \$217.00 en 1961. Cette dette a été réduite de \$7.00 par suite de l'annexion de ville St-Michel. Il faudrait d'autres poisons pour baisser notre dette.

De grâce, monsieur le Ministre, faites quelque chose pendant que vous étudiez la situation financière de Montréal, pour nous soustraire de la politique de grandeur de ces Messieurs et de nos conseillers silencieux, avant que les citoyens de Montréal soient en faillite en bloc.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Réveil de Montréal,
par: ANDRÉ DESMARAIS,
Notaire

12 décembre 1968

Plutôt un pavillon chrétien

Certains de vos lecteurs constatent avec regret l'absence d'un Pavillon du Vatican à la Terre des Hommes et font des vœux pour qu'on en érige un. Je voudrais apporter quelques considérations qui m'inclinent à préférer la présence d'un Pavillon Chrétien plutôt qu'un Pavillon du Vatican sur la Terre des Hommes.

Depuis longtemps l'Etat du Vatican avait l'habitude d'ériger son Pavillon aux lieux des expositions universelles et même des foires internationales. Si l'a, pour l'Expo '67, brisé avec cette vénérable tradition, c'était pour permettre à toutes les Eglises chrétiennes de témoigner ensemble, dans un seul pavillon, de leur foi dans le Christ, sauveur du monde. Ce geste occu-

ménique a plu aux Eglises chrétiennes non romaines du Canada qui, à la presque totale unanimité, ont accepté de participer au projet d'un seul Pavillon Chrétien.

Le Second Concile du Vatican a engagé à fond les Catholiques dans le mouvement oecuménique. Le Pavillon Chrétien de l'Expo '67 constituait une remarquable réalisation oecuménique au Canada. Je crois qu'il faut souhaiter que le Pavillon Chrétien se perpétue à la Terre des Hommes comme le lieu de rencontre de tous ceux qui souffrent dans leur âme de voir l'Eglise du Christ divisée et qui, avec la grâce de l'Esprit, cherchent à préparer la grande réconciliation.

L'Etat du Vatican symbolise le

pouvoir temporel de l'Eglise. L'Eglise post-conciliaire se veut, non pas puissante, triomphante, mais humble, servante du peuple de Dieu. Dans cette optique, je crois préférable que Rome soit présente à la Terre des Hommes sous le signe de son ministère spirituel plutôt que sous le symbole de sa puissance terrestre. Le Pavillon Chrétien lui permet cela et constitue en même temps un geste d'unité chrétienne qui s'inscrit parfaitement "dans les signes des temps" que Vatican II nous invite à scruter attentivement.

STEPHANE VALIQUETTE, S.J.
Directeur adjoint

Le Centre d'oecuménisme
Montréal, 10 décembre 1968

Education ou déformation?

Il serait sans doute long de relever tous les sophismes dont est rempli l'instrument de déformation sexuelle — pour ne pas dire perversion — que nous présentent MM. Jean-Yves Desjardins, François Gagnon et Henri Bergeron, et qui s'intitule "Ton Sexe et l'autre".

A lire ou entendre nos savants auteurs c'est à croire que l'exhibition des parties sexuelles et les jeux sexuels publics constituent pour de nombreux peuples tant en Afrique qu'en Asie, une chose normale, voire une marque de supériorité morale et culturelle. Et pourtant durant mes longues années en Asie et un court passage en Afrique c'est exactement le contraire que j'ai pu constater. J'ai en effet remarqué le soin extrême — je dis bien extrême — que les adolescents et les adultes mettent à cacher les parties sexuelles. De plus je tiens le témoignage

de étudiants africains que j'ai cotoyés en Europe à l'effet que le nu intégral est cas d'exception chez eux.

Je suggère donc à M. Desjardins un stage d'observation en Asie et en Afrique pour lui permettre de parfaire sinon rectifier ses connaissances en anthropologie, quant à François Gagnon, ex-professeur dominicain d'écriture, Sainte au séminaire diocésain d'Ottawa, il gagnerait à relire ses notes de cours où il verrait que la nudité était dans le monde sémitique comme dans tout le Moyen-Orient un geste infamant que parfois on infligeait à titre de punition: (Gen. 9, 20-25). (Hab. 2, 15). (Os. 2, 5-12).

Le moins qu'on puisse demander à des auteurs qui désirent accréditer leurs théories ammorales pour ne pas dire immorales — sur la sexualité en public c'est de le faire à partir d'arguments scientifiques et non d'affirmations gratuites. Quant à M. Bergeron, d'auteurs regretteront qu'il ait risqué sa réputation en prêtant le concours de son beau talent de narrateur à cette entreprise pernicieuse.

MAURICE HENRY
Gaspé, 9 décembre 1968

A la main-d'oeuvre

Le directeur général de la main-d'oeuvre du Québec, annonce les nominations suivantes: M. Bernard Corriveau devient directeur des opérations, M. Jacques Roberge est nommé directeur de la formation du personnel, M. Emile Dubé dirige le service administratif.

Paix, paix, et il n'y a pas de paix!

Les journaux de Montréal ont parlé des sessions tumultueuses de la Conférence hémisphérique pour la Paix au Vietnam, qui débuta en l'église unie St-James. Des photos ont même montré certains participants essayant de prendre possession du microphone au pupitre de cette église centenaire. Et certains ont ouvertement critiqué cette église de se mêler de ce qui ne la regardait pas, de "faire honte à l'Eglise", etc.

Le Comité responsable de la conférence, de même que le clergé et les "anciens" de l'église unie St-James savaient ce qu'ils faisaient. "Nous entendons souvent dire, déclara le rabbin Feinberg, que les églises ne s'intéressent pas à ce qui se passe dans le monde. Or l'Eglise est une", ajouta-t-il aux applaudissements de la conférence. "Nous connaissons au moins une église dont le clergé et les laïcs responsables ont le courage de faire face à leurs responsabilités sociales sans sourcilier, avec détermination." Et les participants d'applaudir encore.

Sans aucun doute l'invitation de l'église unie St-James à la Conférence hémisphérique a surpris bien des gens. La conférence avait indiqué que son but était de hâter la venue de la paix au Vietnam. L'Eglise a proclamé, de tout temps que la guerre est immorale, le Conseil Général de l'Eglise Unie du Canada l'a affirmé. C'est pourquoi les autorités de l'église unie St-James ont dit "oui".

Certes, ces autorités ont été peines des violentes réactions qui ont accueilli la nouvelle que des "radicaux", des communistes mêmes prendraient part à cette Conférence, aux côtés de socialistes, de professeurs univer-

sitaires, de jeunes Américains refusant de joindre l'armée de leur pays, de séparatistes québécois, de pasteurs, de députés à Ottawa et Québec, et bien d'autres. Sans cesse le téléphone retentit d'appels furieux, insultants même, proclamant que la sainteté de ce lieu de culte serait violée.

Il y eut davantage même. Une compagnie d'assurance écrivit à l'église unie St-James condamnant sa décision. En termes polis on dit à cette église que "la paix n'était pas son affaire". De façon officieuse, St-James apprit que d'autres compagnies d'assurance auraient annulé leur police.

Il y a de quoi choquer la placidité lorsque l'on se rend compte que certains "chrétiens" ne veulent pas dire ce qu'ils disent. Au-dessus de la porte d'entrée de l'église unie St-James se trouvent les mots: "Chacun est bienvenu". Pour certains, apparemment, ceci ne veut rien dire! Si les appels téléphoniques ont raison, les mots devraient être: "Bienvenue à ceux que nous voulons". N'est-ce pas un signe des temps, cependant, qu'une foule remplisse l'église unie St-James — ce qui n'arrive plus aux réunions du culte.

Qu'en est-il de la Bonne Nouvelle lorsque des "hommes d'église"

placent la sécurité, le maintien de bâtiments plus haut que les sujets vitaux confrontant l'humanité aujourd'hui? L'Eglise ne proclame-t-elle qu'un message fade, vide de sens, pour qu'une compagnie d'assurance ait l'audace de lui demander de se taire?

Sans doute, nous ne cachons pas que bien des faits et gestes, au cours de cette conférence nous ont choqué. On y a parlé non seulement de Paix, mais aussi de Haine, de Révolution.

Nous ne sommes pas d'accord avec tout ce qui a été dit. Plus d'une fois nous avons dû "tourner l'autre joue" (comme le Christ l'a enseigné). Mais l'expérience a été bonne pour nous parce qu'elle fut réelle. Elle a eu l'audace de proclamer à nouveau l'amour de Dieu pour tous les hommes, comme le Christ l'a enseigné. Nous comprenons maintenant plus clairement pourquoi nous acceptons les demandes du Christ et non celles des hommes. Nous sommes convaincus que la méthode de réconciliation en Dieu est le seul moyen d'atteindre la paix. Nous le savions avant la conférence mais aujourd'hui nous le proclamons avec conviction.

L'EGLISE UNIE ST JAMES
Montréal, 8 décembre 1968.

Face aux problèmes linguistiques

La Lakeshore Teacher's Association et la Lakeshore Association of Protestant Teachers sont conscientes de la gravité du problème linguistique. Aussi ces deux associations ont-elles cru sage de proposer la "politique linguistique" suivante dans l'espoir de faire triompher, d'un côté comme de l'autre, les vœux des hommes de bonne volonté:

1- Un don de \$250 sera versé à la "Parent Association for Catholic Education" à Saint-Leonard pour permettre aux parents d'assurer l'enseignement en anglais dans les classes de première année.

2- Un don de \$250 sera envoyé à l'Association canadienne-française d'Alberta dans le but d'y soutenir l'enseignement en français.

3- Le ministère de l'éducation du Québec devrait se donner comme première priorité l'établissement d'une deuxième université de langue française dans la région de Montréal.

4- L'éducation devrait être organisée sur la base des deux langues officielles du Canada.

5- La LTA et la LAPT proclament le droit de tous les parents à choisir l'école française ou l'école anglaise pour leurs enfants partout au Canada.

6- Les deux associations recommandent que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux amendent la constitution afin de garantir les droits linguistiques et scolaires des deux peuples fondateurs.

7- Elles recommandent également que des sommes additionnelles soient mises de côté par les

dix ministères provinciaux d'éducation pour engager des professeurs supplémentaires et acheter l'équipement qui s'impose pour améliorer l'enseignement de l'anglais et l'enseignement du français dans toutes les écoles du pays.

DON HARRIS,
président de la LTA
ED MARTIN,
président de la LAPT

Fonds de recherche

LEVIS (PC) — Le grand spécialiste de la chirurgie cardiovasculaire de l'Institut de cardiologie de Montréal, le Dr Pierre Grondin, a lancé à Lévis une campagne de six mois, à l'échelle provinciale, visant à créer un fonds de recherche pour le centre montréalais.

Les dons peuvent être remis à n'importe quelle succursale de la Banque de Montréal, à travers la province, ou encore être envoyés directement au Fonds de recherche, Institut de cardiologie de Montréal, a précisé le Dr Grondin.

La Protection civile du Québec conseille les municipalités en matière d'urgence

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

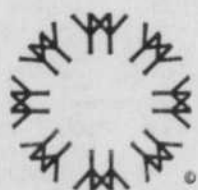
AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

Le cadeau idéal!
MAINTENANT À LA BANQUE ROYALE...



**Visas de saison pour
Terre des Hommes 1969
ÉCONOMIE DE 50%**

Offrez un cadeau valant 131 jours de plaisir — un visa de saison pour Terre des Hommes 1969... vous pouvez présentement les obtenir à moitié prix! Profitez maintenant des tarifs d'avant-saison, à n'importe quelle succursale de la Banque Royale.

**VISA DE SAISON
"ADULTE"**
(18 ans et plus)
PRIX DE LA BANQUE ROYALE
\$15

**VISA DE SAISON
"ADOLESCENT"**
(de 6 à 17 ans)
PRIX DE LA BANQUE ROYALE
\$7.50



BANQUE ROYALE
Vous serez très bien reçu



Allez-y!
Pour quelques dollars de plus...
C'est Noël, après tout.

informations

Dayan: Moscou semble souhaiter un retour à la paix au Moyen-Orient

NEW YORK (AFP) — Le général Moshe Dayan, ministre de la défense d'Israël a déclaré hier au cours de l'émission de télévision "Issues and Answers" de la chaîne A.B.C. qu'il croyait que l'Union soviétique "désirait la paix" au Moyen-Orient et qu'il ne pensait pas qu'il puisse y avoir "avant longtemps" une nouvelle guerre entre son pays et les Etats arabes parce que "les conditions requises n'existent pas".

Le général Dayan a ajouté qu'il n'avait rien retiré de concret de son entretien de samedi avec M. Richard Nixon, président-élu des Etats-Unis et qu'aucun plan de paix pour le Moyen Orient n'avait été abordé entre eux.

Israël s'attend à recevoir les chasseurs bombardiers américains "Phantom" en 1970, "peut-être même plus tôt", a déclaré de son côté M. Levi Eshkol, premier ministre israélien, au cours d'une réunion organisée par une association d'étudiants de l'université hébraïque de Jérusalem.

M. Eshkol n'a pas révélé le nombre d'appareils américains attendus, mais on estime qu'il pourrait varier entre cinquante et cinquante huit.

Auparavant, le premier ministre israélien avait exposé devant le cabinet un rapport de l'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, annonçant que les points de détails étaient désormais réglés et que la livraison des "Phantom" serait terminée en 1970.

Les Etats-Unis peuvent éviter une autre guerre au Moyen-Orient en fournissant des armes et du matériel à Israël et en décourageant les Soviétiques d'intervenir en faveur des Arabes, a déclaré en substance samedi soir à New York le général Moshe Dayan.

"La clé de la reprise de la guerre est entre les mains

des Soviétiques" a ajouté le général Dayan qui a affirmé que les Arabes reprendraient leurs opérations offensives si les Russes leur donnent "le feu vert et leur promettent leur soutien".

Le ministre israélien de la défense, qui parlait devant le "United Jewish Appeal", a ajouté que malgré les actions de guérillas sur les frontières il pouvait dire que jamais elles n'auraient pour conséquences de faire reculer les Israéliens ne serait-ce que d'un mètre. Il a déclaré également que les Israéliens devaient et devraient considérer les Arabes vivant sur les territoires sous leur contrôle non comme des ennemis mais comme des gens envers lesquels ils avaient une responsabilité gouvernementale pour leur assurer une vie aussi normale que possible.

M. Jarring a regagné son poste à Moscou

MOSCOU (AFP) — M. Gunnar Jarring, médiateur de l'ONU au Moyen-Orient, a repris ses fonctions d'ambassadeur de Suède à Moscou. M. Jarring avait regagné la capitale soviétique vendredi soir.

Il a confirmé aux journalistes qu'il quitterait Moscou vers la mi-janvier pour poursuivre sa mission au Moyen-Orient.

M. Jarring s'est refusé à tout commentaire sur les chances qu'il y a de faciliter un règlement politique au Moyen-Orient. "Je me suis imposé pour règle de conduite de ne rendre compte de ma mission qu'au secrétaire général de l'ONU, et il m'est impossible de vous dire si je suis ou non optimiste", a-t-il dit.

On ignore si M. Jarring aura des contacts d'information, officiels ou non, avec les responsables soviétiques.

Démenti de Amman sur la création éventuelle d'un Etat palestinien

AMMAN (AFP) — Le cabinet royal jordanien a communiqué hier une mise au point au sujet de l'interview du roi Hussein, publiée dans le journal britannique "The Observer".

Interrogé par le correspondant de cet hebdomadaire à Amman sur ses plans touchant l'avenir du régime en Jordanie, après le retrait des troupes israéliennes de la rive gauche du Jourdain et le rétablissement de l'unité des deux rives, le roi Hussein a répondu "que ce qui l'intéresse en premier lieu et qui intéresse tous les Jordaniens et tous les Arabes, c'est le retrait total des forces israéliennes de la rive gauche ainsi que de tous les autres territoires arabes occupés".

Le souverain jordanien a ajouté, selon la mise au point du cabinet royal, "qu'il a plusieurs plans et opinions quant à l'avenir du régime en Jordanie après la libération de la rive occupée, comportant notamment une plus grande décentralisation dans le cadre de la transformation de la Jordanie en un Etat moderne capable de remplir sa mission et de servir la nation arabe et l'humanité tout entière".

"D'après l'"Observer", le roi se serait déclaré prêt à accepter, si cela répondait au désir du peuple, que la rive occidentale du Jourdain, habitée par les Arabes palestiniens et actuellement occupée par les forces israéliennes, devienne

un Etat indépendant qui porterait le nom de "Palestine".

La formation d'un nouvel Etat arabe sur la rive occidentale du Jourdain constituerait l'offre la plus sensationnelle faite du côté arabe.

A différentes reprises, la création d'un Etat nouveau ressuscitant le nom "Palestine" et distinct de la Transjordanie avait été envisagée, mais aucun dirigeant arabe ne l'avait acceptée. Au contraire, le roi Hussein de Jordanie s'était affirmé depuis longtemps comme "étant de fait le souverain de la Palestine".

On se demande aujourd'hui à Amman si les déclarations prêtées au roi ne constituent pas une concession majeure permettant au président américain élu Richard Nixon de proposer un plan de paix effectif pour le Moyen-Orient.

Vague d'attentats à la bombe au Mexique

MEXICO (AFP) — 34 étudiants, arrêtés vendredi à Mexico, au cours de la tentative de manifestation, seront traduits devant les tribunaux.

Ils sont accusés de vol et de dommages à des biens appartenant à autrui pour s'être emparés de quinze autobus. Quelques centaines d'autres étudiants qui avaient été arrêtés en même temps, ont été libérés.

La journée de samedi a été relativement calme mais la tension persiste à Mexico. Dans la matinée, de samedi un des adjoints du procureur général de la justice du district fédéral a été assailli par un groupe de personnes qui attendaient dans la rue la sortie des étudiants relâchés.

Pour sa part, le général Luis Cueto Ramirez, chef de la police de la capitale, a réaffirmé dans la matinée, qu'il disposait d'un personnel suffisant pour empêcher tout désordre.

Dans certains milieux, on rapproche l'agitation étudiante des deux attentats qui ont été commis, à révéler l'édifice du parti gouvernemental et contre une fresque de David Alfaro Siqueiros.

Par ailleurs, les étudiants de Puebla, ville proche de Mexico où se trouve l'un des plus importantes universités du pays, ont décidé samedi de se remettre en grève. Leurs dirigeants ont annoncé qu'ils

internationales

Pékin adopte une attitude plus prudente face à l'Ouest

par David Davies, de l'AFP

HONG KONG — A la suite de la victoire complète de Mao Tsé-toung sur son rival, le président "révisionniste" Liou Shao-Chi, la Chine adoptera sans doute une politique étrangère prudente à l'égard de l'Occident, tout en s'attendant à accroître ses forces armées, estiment les observateurs occidentaux à Hong Kong.

Un des principes de Mao, qui, aujourd'hui est le principal théoricien de la guérilla dans le monde, est qu'il ne faut attaquer que quand on dispose de forces écrasantes.

D'autre part, selon ces observateurs, la Chine estime qu'à l'heure actuelle l'URSS est son principal ennemi, et elle semble avoir été réellement inquiétée par l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie. Dans un tout autre ordre d'idées l'arrêt des bombarde-

ments au Vietnam a réduit le risque d'un conflit sino-américain.

Bien que rien n'indique que l'on soit à la veille d'un conflit entre l'URSS et la Chine, on croit savoir que les Soviétiques ont installé le long de leur frontière avec la Chine un certain nombre de sites de

missiles de portée moyenne, pointés sur des objectifs chinois. Des missiles dans des silos souterrains auraient été également installés en Mongolie extérieure. La plupart des travaux entrepris par les Soviétiques ont lieu dans une zone interdite de la région de Choi Balsang, près de la frontière chinoise. La plus grande partie des forces soviétiques en Mongolie extérieure sont constituées d'unités de génie et d'artillerie (missiles). Ces batteries, croit-on, sont principalement défensives et auraient pour objet d'empêcher une poussée chinoise vers le cœur de la Sibérie.

Les observateurs étrangers n'ont pas décelé sur le côté chinois de la frontière de déploiement de troupes, bien que des concentrations de forces aient pu avoir lieu à la suite d'un certain nombre d'incidents de frontière. De puissantes réserves chinoises se trouvent dans la région militaire de Moukden (Mandchourie) depuis que les Chinois se sont retirés de Corée. Ces forces pourraient sans difficulté être déplacées et postées sur la frontière sans attirer autrement l'attention.

Toutefois, selon les observateurs, l'efficacité militaire de l'"Armée de libération du peuple" a considérablement diminué en raison du rôle politique qu'on lui fait jouer. Les unités sont chargées d'effectuer des tâches multiples de propagande et même des opérations de simple police à la suite de l'effondrement du bureau de la sécurité publique au cours de la révolution culturelle. On croit également que les remous des deux dernières années ont eu notamment pour conséquence la réduction de la production d'armes et de munitions.

La récente visite en Albanie du général Huang Yung Skeng, chef de l'état-major général, indique bien le renouveau d'intérêt chinois aux affaires étrangères, mais on ne prend pas au sérieux toutefois les informations selon lesquelles la Chine compterait installer des

bases de missiles en Albanie pour inquiéter l'URSS.

La manifestation la plus spectaculaire de cet intérêt nouveau est peut-être l'accord conclu pour la reprise des entretiens sino-soviétiques à Varsovie en février prochain, bien qu'on doute que ces entretiens aboutiront à quoi que ce soit de concret.

Il n'en demeure pas moins que cette réunion est considérée comme un nouveau signe de "souplesse" dans la politique chinoise. Le ton adopté depuis peu à Pékin laisse croire que les affaires étrangères du pays sont de nouveau aux mains de "professionnels" après avoir été dirigées pendant un temps par des extrémistes.

En ce qui concerne les entretiens de Paris, les observateurs pensent que, tout en y étant opposée, la Chine s'abstient d'en parler afin de ne pas donner publiquement le spectacle de son impuissance sur ce point. Depuis déjà quelque temps, tous les organes de propagande chinois ignorent résolument le problème vietnamien, ce qui pourrait témoigner du mécontentement ressenti par Pékin contre la ligne nettement "pro-soviétique" adoptée par Hanoi.

Selon certaines indications, l'aide chinoise au Vietnam a été réduite ces derniers temps. Il est toutefois possible que ce soient les besoins d'Hanoi qui aient diminué à la suite de l'arrêt des bombardements. Il se pourrait également que les Vietnamiens eux-mêmes aient suggéré une réduction du nombre des techniciens chinois stationnés au Vietnam et qui sont principalement des spécialistes des chemins de fer.

NETTOYEUR

P. M.

Service d'une heure au comptoir

Service de chimies

8309 ST-DENIS

381-1322



CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 AVE DU PARC — TEL.: 270-1141
NOUS AVONS CE QU'IL Y A DE PLUS MODERNE

- DACTYLOGRAPHES CALCULATEURS
- MACHINES A ADDITIONNER OLIVETTI - UNDERWOOD
- AMEUBLEMENT DE BUREAU B.K. JOHL, SUNAR, STANDARD
- CHAISES FIJERES • DUPLICATEURS REX-ROTARY
- MACHINES A DICTER ASSMANN • HORODATEURS STROMBERG

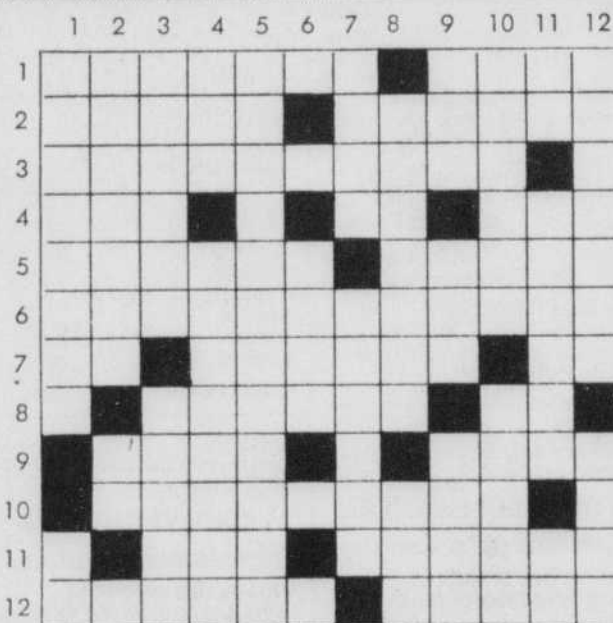
vous pouvez vous vanter de connaître le Golden Wedding...



mais jamais le secret de son mélange! c'est une règle d'or!

Golden Wedding un mélange secret des meilleurs whiskys canadiens de Schenley

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

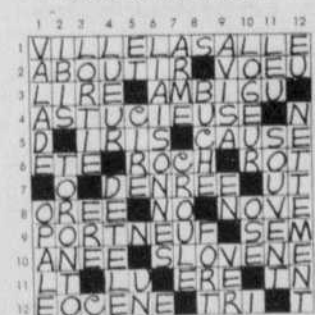
1. Ministre des Affaires municipales dans le Cabinet québécois - Vedette de cinéma.
2. Ion chargé négativement - Convenable, propre à quelque chose.
3. Habitant d'un village.
4. Première femme - Consonnes jumelles - Petite monnaie.
5. Mammifère qui glapit - Tentais avec audace.
6. Commune aux Grecs et aux Romains.
7. Notre-Seigneur - Nom donné à plusieurs champignons à lames, comestibles - Droit.
8. Partisan d'une doctrine - Richesse.
9. Tira du néant - Homme d'Etat anglais (1788 à 1850).
10. Qui appartiennent aux lombes.
11. Sorte de massue dont on se sert en gymnastique - Premier Ministre de la province de Québec de 1960 à 1966.
12. Tirées du néant - Changer l'air.

Verticalement

1. Avocat et homme politique né à Arthabaska; auteur en 1935 de Trente ans de vie Nationale - Du dialecte provençal.
2. Le monde entier - Chlore.
3. Genre de caryophyllacées - Odeur.

4. Terrain sur lequel on marche - Division universitaire de France.
5. Qu'on ne peut abroger.
6. Recouvre le matelas.
7. Chef métais au Manitoba de 1844 à 1885 - Doigt du pied.
8. Carbonate double de calcium et de magnésium naturel - Roue à gorge.
9. Pronom personnel - Sorte de poche - Détermine le poids.
10. Entrelaçai les fils de chaîne et les fils de trame pour faire un tissu - Monticules allongés de sable et de cailloux qui sont formés par les moraines des anciens glaciers quaternaires.
11. Année - Consacrer par les saintes huiles - Germanium.
12. Ne pas accepter une chose offerte - Attacher.

Solution de samedi



L'automobile tue davantage



Une chance sur



Vous aussi vous aurez un accident de la route.

La Sûreté du Québec rapporte que les accidents de la route ont fait trois (3) victimes, de vendredi, 18 heures, à dimanche, 18 heures.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

informations

Le Biafra dénonce les "manoeuvres" de Wilson

Lagos (AFP) — "Nous ne tolérerons plus de trahison britannique... Nous avons appris la leçon et nous refusons de nous laisser entraîner dans de nouveaux et vains pourparlers", a déclaré la radio du Biafra, captée à Lagos.

Après avoir déclaré que ce n'était pas la première fois que les alliés "criminels du Nigeria" se livrent à des "manoeuvres de chantage", la radio a ajouté:

"Nous ne pouvons accepter de cesser-le-feu dont les termes ne prendraient pas clairement en considération notre aspiration qui est la souveraineté absolue".

Ce commentaire de la radio biafraise, le deuxième en trois jours à dénoncer les "efforts de paix" actuels, est diffusé alors qu'une mission de paix dirigée par un ministre britannique se trouve à Lagos. Dirigée par Lord Shepherd, ministre d'Etat au Foreign Office, cette mission a eu des entretiens avec les dirigeants nigériens et a décidé de prolonger son séjour à Lagos de deux ou trois jours.

La radio du Biafra a souligné que les Biafrais voulaient la paix et qu'ils ont offert qu'un plébiscite soit organisé, mais que le premier ministre Wilson et le président Johnson ne font que parler d'un "Nigeria uni". "Autrement dit, ils nous donnent les résultats des négociations avant que celles-ci ne s'ouvrent", a dit la radio.

La radio du Biafra a déclaré d'autre part: "Nous désirons sincèrement un cessez-le-feu, pourvu qu'il ne soit pas imposé sur des bases dictées par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, ou encore par la Russie révision-

niste ou le Nigeria. Notre désir d'un cessez-le-feu est certainement plus fort que celui de Wilson, car après tout, c'est nous, au Biafra, qui sommes les victimes du génocide organisé par les Britanniques et les Américains et exécuté par les Nigériens. Toutefois, nous refusons un cessez-le-feu qui serait destiné à nous endormir afin que nous soyons pris par surprise par la suite".

La radio s'est demandé si la Grande-Bretagne ne répétait pas "son jeu d'août 1968" consistant à encourager le Nigeria à se lancer dans une "attaque finale" contre le Biafra, tout en exhortant les Biafrais à accepter l'ouverture de pourparlers.

Hier, à Lagos, le "Daily Times", journal indépendant, écrivait: "Ce serait une perte de temps et d'argent que d'organiser une nouvelle conférence de paix si elle doit servir de tribune de propagande pour les rebelles".

UMUAHIA (AFP) — Pour la seconde fois en quarante-huit heures, l'armée de l'air nigérienne a bombardé samedi la ville d'Umuahia. L'attaque a fait 20 morts et 187 blessés portant le total des victimes en 48 heures à 69 morts et 292 blessés, annonce-t-on à Umuahia. On précise de source officielle que l'un des Il-youchine 28 qui a participé au raid de vendredi contre la place du marché, a été touché par la DCA et s'est écrasé entre Ikot Nsa et Calabar. De même source, on déclare que les quatre membres de l'équipage, deux Britanniques, un Soviétique et un Nigérien ont été tués.

Paris sévira contre les agitateurs dans les universités

PARIS (AFP) — "Les autorités universitaires prendront les moyens nécessaires pour régler une situation anormale partout où cela s'imposera", déclare dans un communiqué, publié hier, M. Edgar Faure, ministre français de l'éducation nationale.

Le ministre rappelle que des "incidents violents sont survenus au cours des derniers jours dans plusieurs facultés", incidents "parfois accompagnés de dégradations, vols de matériels, voies de fait contre les personnes". Il s'agissait surtout, selon le communiqué, de "l'interruption violente d'une activité d'enseignement par un groupe généralement étranger, soit à la faculté, soit à la discipline considérée".

"Même si ces désordres n'atteignent que quelques points du monde universitaire, ils ne sauraient être tolérés", déclare M. Faure. "Les premières mesures à prendre précise le ministre, consistent à s'assurer, ne fût-ce que par précaution, qu'aucun élément étranger à l'université ne participe à des troubles, à cette fin, lorsque ce sera nécessaire, l'accès des bâtiments universitaires sera réservé aux étudiants régulièrement inscrits". "Le contrôle des cartes d'étudiants sera assuré à l'entrée, ajoute-t-il, par le personnel de l'université".

Le communiqué poursuit: "Conformément aux instructions ministérielles de septembre dernier, il pourra être fait appel à la force publique mais uniquement pour protéger et garantir la liberté d'accès des personnes qui ont qualité pour pénétrer dans les bâtiments universitaires".

Victoire communiste en France

PARIS (AFP) — La première élection législative partielle, organisée depuis les élections générales du mois de juin, a donné la victoire à un communiste, M. Guy Docolone a battu, au deuxième tour de scrutin, son adversaire gaulliste, M. Roger Barberot, ancien ambassadeur de France en Uruguay, par plus de 5,000 voix sur quelque 40,000 suffrages exprimés. Le pourcentage des abstentions s'est élevé à 34,08 pour cent.

C'est le premier scrutin législatif depuis les événements de Tchécoslovaquie et depuis la crise monétaire que vient de connaître la France.

La Protection civile du Québec conseille les municipalités en matière d'urgence

Clifford: une rencontre Johnson-Kossyguine reste encore possible

WASHINGTON (AFP) — La possibilité d'une rencontre entre le président Johnson et M. Kossyguine avant le 20 janvier pour discuter d'une réduction des stocks d'armes nucléaires n'est pas à écarter, a déclaré hier M. Clark Clifford, secrétaire à la défense.

Le ministre, qui répondait à une interview télévisée, a tou-

tefois ajouté aussitôt qu'étant donné le peu de temps qui restait jusqu'à cette date, cette possibilité diminue. M. Clifford a poursuivi que des entretiens sur ce sujet seraient cependant nécessaires et qu'il serait préférable qu'ils soient entrepris avec l'actuel gouvernement. Sinon, a-t-il ajouté, le gouvernement Nixon sera tellement pris par les problèmes du

moment qu'il sera obligé de remettre les discussions avec Moscou sur les réductions d'armement nucléaire.

Parlant du Vietnam, M. Clifford a déclaré qu'une offensive du Vietcong au Sud-Vietnam n'amènerait pas une suspension des pourparlers de Paris. Quant à l'offensive, a-t-il ajou-

té, le général Abrams "est prêt et il est sûr de la briser".

A propos des pourparlers de Paris, le ministre a regretté qu'ils soient retardés par des questions de détail comme la forme de la table de conférence, en soulignant en passant que cette question n'intéressait que Saigon et Hanoi mais pas les Etats-Unis. Il a émis l'espoir que, dès que les discus-

sions pourraient s'engager, elles porteraient d'abord sur une solution politique du problème. "Je crois, a-t-il dit, qu'Hanoi aimerait mettre fin au conflit. Je crois également que le Nord-Vietnam est prêt à participer à une certaine entente militaire avec nous qui pourrait amener un retrait de troupes et une diminution très substantielle des combats".

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

NO: 2521

DIMITRIOS KARELLA, rentier, des Cité et District de Montréal résidant présentement au 5741 avenue Esplanade.

Requérant

-vs-

DAME MARIA DIMAKAKOS, ménagère, autrefois des Cité et District de Montréal, résidant au 5128 rue Hutchison, et présentement domiciliée dans la Cité de New York, Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée Dame Maria Dimakakos est présentement requise de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à son intention à la Division des Divorces de Montréal.

Et prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérent procédera d'obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 11 décembre 1968

PIERRE ROCH

Député protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal

Me MELVIN S. KRONISH

Procureur du Requérent

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

NO: 2607

YVETTE GRANDMONT, antiquaire, demeurant au 4330 Chemin Côte des Neiges, à Montréal district de Montréal.

Requérante

-vs-

ROBERT MEUNIER, demeurant autrefois rue Drummond à Montréal district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé ROBERT MEUNIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérente procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 décembre 1968

JACQUES PERRON

Registraire de la Cour Supérieure de Mtl.

Mes NOLIN, DULUDE & FORTIER

612 rue St-Jacques

Suite 806

Montréal

Avocats de la Requérente

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

NO: 2512

HELENE DAIGLE, assistante dentaire, demeurant et domiciliée au 168 de Normandie dans la Cité de Longueuil district de Montréal.

Requérante

-vs-

ROBERT ARCANDE, demeurant et domicilié dans la Cité de Longueuil district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé ROBERT ARCANDE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contesta-

tion dans les délais susdits, la Requérente procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 décembre 1968

JACQUES PERRON

Registraire de la Cour Supérieure de Mtl.

Mes BRISSETTE & ST-JACQUES

3 Ouest, rue St-Charles

Longueuil

Avocats de la Requérente

AVIS est par les présentes

donné que le contrat de vente en date du 2 décembre, 1968, à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à TOPGRADE PRODUCTS LTD., a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 11 décembre 1968 sous le numéro 2107423

Daté le 11 décembre 1968

CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

NO: 2441

PETER FRANK BRIAN, assembleur, des Cité et District de Montréal, résidant au 2752 - 30ème rue Laval Ouest,

Requérant

-vs-

DAME GAIL THOMAS BRIAN, ménagère, présentement de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée DAME GAIL THOMAS BRIAN est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérent procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 11 décembre 1968

JACQUES PERRON

Registraire de la Cour Supérieure de Montréal

Me RALPHA COHEN

1255 Carré Phillips, Suite 200

Montréal, P.Q.

Avocat du Requérent

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

NO: 2432

HARRY GOLDSTEIN, mécanicien, des Cité et District de Montréal, résidant au 5502 Silverstone, App. 204, Côte St-Luc,

Requérant

-vs-

DAME JEANNINE RUTH SAUVE GOLDSTEIN, présentement de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée DAME JEANNINE RUTH SAUVE GOLDSTEIN est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérente procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 décembre 1968

JACQUES PERRON

Registraire de la Cour Supérieure de Montréal

Me RALPHA COHEN

1255 Carré Phillips, Suite 200

Montréal, P.Q.

Avocat du Requérent

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 156731

COMMISSION DE TRANSPORT DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

NORMAND BRULE, autrefois des ville et district de Montréal et résidant au no 2271A rue Hogan et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à NORMAND BRULE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 décembre 1968

CLAUDE DUFOUR

Greffier-Adjoint

MM. LETOURNEAU,

QUINLAN & ASS.

Avocats

1008, rue St-Jacques

Montréal, Qué.

Avocats de la demanderesse

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO: 761692

DAME CLOTILDA CLEOPATRA GIBSON OLDFIELD, infirmière licenciée, épouse commune en biens de Frederick Samuel Jonathan Oldfield, demeurant au 3495, Avenue Van Horne, appartement 201, dans la cité et le district de Montréal

Demanderesse

-vs-

FREDERICK SAMUEL JONATHAN OLDFIELD, autrefois de la cité et du district de Montréal, présentement de Bathurst, La Gambie, Afrique occidentale.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, FREDERICK SAMUEL JONATHAN OLDFIELD, est, par la présente sommé de comparaître, dans un délai de trente (30) jours, suivant la date de publication dans ce journal, une copie du bref de sommation et de la déclaration ayant été laissées pour lui, au bureau du protonotaire de cette cour.

Montréal, ce 11ème jour de décembre 1968

MARIUS D'AMOUR

Protonotaire de la Cour Supérieure

ASSELIN, SCHNAIBERG & PEPIN

Suite 701

1010 ouest, rue Ste-Catherine

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

NO: 2436

DAME IRENE IVANCHUK HALA YEWSKI, réceptionniste, des Cité et District de Montréal, résidant au 11447 Hôtel de Ville,

Requérante

-vs-

WILLIAM HALAYEWSKI, concierge, présentement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé WILLIAM HALAYEWSKI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérente procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 décembre 1968

JACQUES PERRON

Registraire de la cour Supérieure de Montréal

Me RALPHA COHEN

1255 Carré Phillips, Suite 200

Montréal, P.Q.

Avocat de la Requérente

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 159908

JOSEPH YUNGER, propriétaire de taxi, de la cité et du district de Montréal,

demandeur

-contre-

LOUIS BLANCHETTE de Grand Falls, New Brunswick,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à LOUIS BLANCHETTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 décembre 1968

CLAUDE DUFOUR

Greffier-Adjoint

MM. GROSSMAN & WINSTON

avocats

1410 rue Guy-Suites 23, 24, 25

Montréal 25, Qué.

Avocats du demandeur

l'information

sportive

CANADIEN-FERGUSON 1; PHILADELPHIE-PARENT 0

Par MARC THIBEAULT

Comme cela arrive assez régulièrement, cette saison, les joutes que le Canadien dispute aux clubs expansionnistes de la division Ouest de la ligue Nationale, du moins celles jouées à Montréal, sont monotones et marquées de jeu décousu. Ce fut encore le cas,

samedi soir, alors que le Tricolore a vaincu le Philadelphia au compte de 1-0 pour donner au jeune Tony Esposito, le nouveau gardien de l'équipe montrealaise, son premier blanchissage dans LNH.

Comme ce fut le cas jeudi soir dernier, alors que Glenn Hall (St-Louis) vola une dizaine de buts aux Canadiens, le

gardien Bernard Parent sauva le Philadelphia d'une défaite beaucoup plus humiliante. De 48 lancers dirigés vers lui, il n'en rata qu'un, ce qui est tout dire.

Ce qui explique peut-être et aussi pourquoi, lors du premier repêchage accordé (à bon prix!) aux clubs de l'expansion Nationale, on s'appliqua à

choisir, en tout premier lieu, les gardiens de buts. Sans eux, les nouveaux clubs de LNH feraient plutôt pitié devant des anciennes équipes plus solidement organisées.

Le seul but du Canadien fut marqué à la 1ère période par un John Ferguson qui, depuis quelque temps, semble compter plus souvent qu'il ne va au

banc des punitions, ce qui, dans son cas, est un phénomène. C'était le 9e but de la saison d'un Ferguson qui en a réussi un dans chacune des quatre dernières joutes du Canadien, dont 2 buts vainqueurs et un autre nous ayant valu un match nul, ce qui revient à dire qu'il a rapporté 5 points au Canadien au classement de la division Est.

SOMMAIRE	
Première période	
1-Canadiens-Ferguson (1)	14-65
(Backstrom, Hedmond)	
Punition: Hale 5:44	
Deuxième période	
Aucun but	
Punition: Harris 12:30	
Troisième période	
Aucun but	
Punition: Kennedy 10:52	
Lancers par: Philadelphie 8 9 8-25	
Canadiens 18 12 17-47	
Gardiens: Parent, Philadelphie; Esposito, Canadiens	
Assistance: 16.584	

Benvenuti demeure le champion!

On conteste aussi dans le sport

SAN REMO (AFP) — La contestation pour la première fois a touché le sport à l'occasion du championnat du monde des poids moyens entre l'Italien Nino Benvenuti, tenant du titre, et l'Américain Don Fullmer.

Quelques instants avant le début de la "soirée des millions" des étudiants et des ouvriers de San Remo ont organisé comme ils l'avaient annoncé, une manifestation pour protester non seulement contre le prix des places mais surtout contre les subventions (57 millions de lires) accordées à l'organisation de la réunion, par la municipalité, le Casino et l'Office du tourisme.

Environ deux cents jeunes gens, poussant des cris hostiles à l'adresse des autorités ont tenté, sans grande conviction, de bloquer l'entrée du théâtre Ariston, en plein centre de San Remo où se déroulait cette exceptionnelle gala pugilistique.

Toutefois, un double cordon d'agents de police, de part et d'autre de l'avenue où se trouvait ce théâtre ont rapidement dégagé l'entrée.

Lorsque a débuté la réunion de très nombreux fauteuils recouverts de velours rouge du théâtre Ariston étaient encore inoccupés.

L'arrivée de la ravissante artiste italienne Vrina Lisi a dégelé quelque peu l'assistance. Les cheveux blonds recouvrant le col de son manteau de fourrure cendre, Vrina Lisi fut chaleureusement applaudie par les spectateurs.

Le titre de champion du monde des poids moyens n'a pas changé de propriétaire. Nino Benvenuti l'a conservé brillamment, samedi, peut-être plus facilement que prévu, au terme d'un match qui en une seule occasion, fut dramatique. L'Américain Don Fullmer, en dépit d'un courage incommensurable, d'une ténacité sans bornes, s'est incliné sans appel après avoir offert une bonne réplique au champion Nino Benvenuti. Mais, à ce niveau, il ne put pallier son infériorité technique et c'est ce qui explique que parfois, l'Italien lui donna une authentique leçon de boxe.

L'Italien redoutait les coups de boutoir, ou plus exactement les coups de tête de l'Américain, qui lors d'un précédent combat, il y a deux ans à Rome, l'avait sérieusement blessé au nez et à une arcade sourcilère. Le leçon a été profitable et Benvenuti a su, constamment ou presque, éviter le combat de près. Pour cela, son direct du gauche fut une arme redoutable qui au fil des minutes tuméfia le visage du mormon.

Le seul instant de suspense eut lieu à la septième reprise, quand, trop confiant, le champion du monde baissa la garde. L'Américain se rendit compte immédiatement de cette erreur et porta un crochet du droit à la tempe de l'Italien qui

perdit l'équilibre, sa chute prenant fin dans les cordes. Il se remit immédiatement en garde et l'arbitre le compta jusqu'à huit.

Cet accident l'incita à redoubler de prudence et par la suite il ne donna plus l'occasion à son adversaire de placer un seul coup efficace.

En dépit de la supériorité technique de Benvenuti, le match ne fut jamais monotone. En effet, tandis que l'on appréciait la qualité de la boxe pratiquée par l'Italien on admirait en même temps le courage et la volonté indomptable de Don Fullmer qui, blessé à la pommette droite, puis au nez, et enfin à l'arcade sourcilère gauche, ne recula jamais, prenant même des risques considérables.

Dans l'ensemble, le match fut correct, et c'est seulement au quatorzième et avant dernier round que Fullmer, qui boxait la tête basse — ce qui lui avait valu plusieurs rappels à l'ordre — reçut un avertissement officiel.

Et c'est à l'unanimité de l'arbitre et des deux juges italiens que la victoire, fut accordée à Benvenuti avec trois points d'avance par l'arbitre (écart sévère si l'on tient compte de la supériorité de l'Italien) et respectivement cinq et six points (écarts qui reflètent davantage le déroulement du match) par les deux juges.



AVANTAGE FULLMER... ça n'a pas duré ! Nous sommes à la 7e ronde du combat : à la sortie d'un corps à corps, Benvenuti se fait surprendre par un crochet du droit à la tête. Il glisse sur le tapis, perd l'équilibre, sa chute prenant fin dans les cordes, trop loin pour qu'il puisse être rejoint par Fullmer qui l'aurait eu alors à sa merci. Benvenuti se remet en garde mais l'arbitre le compte jusqu'à huit. La foule scande son nom et le poing levé il rassure ses supporters. Il a ralenti son action par la suite.

Téléphoto AP

398 pour Filion et un Freundt bon dernier!

Hervé Filion, avec 4 victoires samedi soir et 1 hier après-midi, a porté son total de triomphes à 398 pour l'année. Malgré la tempête de neige, on a présenté le programme de 10 courses annoncé pour hier après-midi. Le conducteur allemand Eddy Freundt, qui détenait le record mondial pour le plus grand nombre de victoires (384) en une année avant que Filion n'abaisse son record, a accepté de conduire un cheval, "Wabash Charley", dans la 4e course. Peu habitué (on peut le croire!) à conduire dans une tempête comme celle d'hier, Freundt est arrivé bon dernier.

Après le programme, Filion a été fêté lors d'un banquet organisé par la piste Blue Bonnets.

Inscrits à B.B.

Première course
Trot - Non gagnants de \$5,000 en 68. Aussi gagnants de \$5,000 à \$6,500, n'ayant pas gagné une course après le 16 novembre. Ou non gagnants de \$6,500 à vie, ou à réclamer \$4,500.
Bourse: \$1,500
1- Steam Mir G. Lachance 2-1
2- Rita Mar Mic Her. Filion 7-2
3- Newport Rocket J. C. Martineau 4-1
4- Debbie Bond M. Bergeron 5-1
5- Foundation J. Cyrenne 6-1
6- Vini Hanover L. St-Jacques 6-1
7- Bethel Mar Mic N. Pelletier 8-1
8- Armbro Extra S. Grisé 10-1

Deuxième course
Amble - A réclamer \$1,500 - Allocations pour l'âge et le sexe.
Bourse: \$1,000
1- Dickey Dares Y. Gamache 2-1
2- Michelle C. S. Grisé 4-1
3- Wee Governor N. Pelletier 5-1
4- Beverly Handy B.J. Lepage 6-1
5- Prides Tina J.J. Martineau 6-1
6- Solar Wave D. MacTavish 10-1
7- The Fabulous Elton Her. Filion 10-1
8- Poplar Portia Y. Desjardins 12-1
Aussi éligibles: G. M. See, P. Robillard, Mr. MacTavish, M. Lachance

Troisième course
Amble - A réclamer \$6,500-\$7,000 (Handicap) Allocations pour l'âge et le sexe.
Bourse: \$1,800
1- Devil Mir Her. Filion 2-1
2- Lincoln Adrien J. G. Brosseau 4-1
3- Divad G. Lachance 5-1
4- White Hope A. Hanna 5-1
5- Ohio's Orphan J.J. Martineau 6-1
6- Kawartha Beatie Y. Gamache 8-1
Aussi éligibles: Aero Scott, N. Pelletier

Quatrième course
Trot - Non gagnants de \$10,000 en 68. Aussi gagnants de \$10,000 à \$13,000 en 68, n'ayant pas gagné une course après le 16 novembre. Ou à réclamer \$12,000.
Bourse: \$2,200
1- Adrien Mir Her. Filion 2-1
2- Une Fleur P. M. Bouvette 7-2
3- Emperor Mir B. Côté 4-1
4- Nacies Keeper M. Munroe 5-2
5- Ruth Ann Sky P. Caldwell 6-1
6- Early Return P. Robillard 8-1
7- Mr. Media S. Branson 10-1
8- Mr. Parus J. Cyrenne 10-1

Cinquième course
Amble - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe.
Bourse: \$1,000
1- Konilio Bunter s Y. Gamache 3-1
2- Tony Clap W. Bourgon 7-2
3- Gold Putney Her. Filion 4-1
4- Cookie M. Lefebvre 5-2
5- Drummond Gene G. Lachance 8-1
6- Home Place Linda Y. Desjardins 8-1
7- Gray's Queen Pas nommé 10-1

69...numéro du scotch des coeurs jeunes

LE HOCKEY DE SAMEDI

Détoit 3 Oakland 1

Première période
1- Détoit: Delvecchio (13) 15-27
2- Détoit: Unger (10) 19-42
Punitions: Roberts 9:29; Popell 12:16

Deuxième période
Aucun but
Punition: Watson 13:54

Troisième période
3- Détoit: Prentice (6) 4-18
4- Oakland: Odnowski (2) 15-25
Punition: Baun 7:11

Lancers par:
Détoit 11 14 38
Oakland 6 9 15 - 30

Toronto 3 St. Louis 2

Première période
1- St. Louis: McCreary (9) 14-59
2- Toronto: Smith (4) 16-53
Punitions: Pulford 3:48; B. Piager 16:35

Deuxième période
Aucun but
Punitions: Keenan 34; Peiyk 7:38

Troisième période
3- St. Louis: Collins (12) 4-56
4- Toronto: Horton (4) 17-21
5- Toronto: Henderson (9) 17:02
Punitions: Piote 14:43; Picard 19:32

Gardiens:
St. Louis: Hall - Toronto: BOWER
Lancers par:
ST. LOUIS 11 8 6 - 25
TORONTO 16 10 8 - 34
Assistance: 16,407

Minnesota 4 New York 1

Première période
Aucun but
Punition: McCord 5:17

Deuxième période
1- Minnesota: MacDonald (1) 9-52
2- Minnesota: Collins (2) 10-12
3- Minnesota: Parise (9) 14-26
Punition: Grant 16:49

Troisième période
4- Minnesota: Cullen (8) 14-49
5- New York: Selby (1) 19-38
Punitions: Howell 3:48; McMahon 11:00

Los Angeles 3 Pittsburgh 1

Première période
1- Pittsburgh: Burns (8) 10-22
Punitions: Joyal 5:39; McCreary 13:46

Deuxième période
2- Los Angeles: Lemieux (6) 6-00
Punitions: McCallum 4:24 et 16:43; Lemieux 18:59

Troisième période
3- Los Angeles: Hughes (7) 2-38
Aucune punition.

Boston 10 Chicago 5

Première période
1- Chicago: Nesterenko (8) 1-23
2- Boston: Orr (7) 3-42
3- Chicago: R. Hall (12) 8-44
4- Boston: McKenzie (7) 9-30
5- Boston: Esposito (17) 12-27
6- Chicago: D. Hull (12) 17-35
7- Boston: Bucky (5) 19-52
Punitions: Young 17; Stapleton 5:14; McKenzie 4:33; Sanderson 5:06; Green 6:25; Jarrett 18:11

Deuxième période
8- Chicago: Pappin (15) 4-25
9- Chicago: R. Hall (12) 6-10
10- Boston: Orr (9) 10-06
11- Boston: Smith (4) 11-22
12- Chicago: Pappin (16) 12-11
13- D. Hull, Martineau 16-38
Punitions: McKenzie 5:44; Awre 8:00; Martette 12:19; Murphy 17:27

Troisième période
13- Boston: McKenzie (8) 10-31
14- Boston: Stanfield (14) 11-03
15- Boston: Westfall (7) 12-04
Punitions: Schmutz, Awrey (mineurs); majures, Martette, Shack (majures); 3:15; Stapleton 5:54; Martette 11:39; Young, Sather (majures) 19:27

DIMANCHE

Boston 5 Pittsburgh 3

Première période
1- Pittsburgh: McCreary (6) (Schinkel) 2-06
2- Boston: Esposito (18) 7-14
3- Oakland: Ferguson (10) 11-32
4- Chicago: Mikita (11) 13-12
5- Chicago: D. Hull (12) 19-58
Punitions: C. Jarrett 2:07; Pappin (majure) 2:07; Laughlin 2:54; Pavlich 10:21

Deuxième période
Aucun but
Punition: Urbiano 11:40

Troisième période
4- Boston: Stanfield (15) 1-20
5- Pittsburgh: Ingardfield (6) (Price) 1-38
6- Boston: Esposito (19) (Smith) 4-47
7- Boston: Esposito (20) (Cashman) 15-05
8- Pittsburgh: McCreary (7) 18-36
Punitions: Green 7:28; Gibbs 17:03

Lancers par:
PITTSBURGH 11 11 9 - 21
BOSTON 16 9 14 - 39
Gardiens:
DALLEY (Pittsburgh) - CHEEVERS (Boston)
Assistance: 14,436

Detroit 5 Minnesota 2

1ère période
1- Detroit: Delvecchio (14) 10-15
2- Detroit: Unger (11) 15-18
3- Minnesota: Cullen (9) 18-17
Punitions: Hillman, Stremkowski, (11:38); Hillman (14:20)

Deuxième période
4- Detroit: Unger (12) 4-52
5- Detroit: Unger (13) 14-11
Punitions: Collins, Popell (20:00)

Troisième période
6- Detroit: Howe (15) 6-52
7- Minnesota: Collins (12) 9-06
Punitions: Leclerc (7:36) et (18:28); MacKenzie (18:20); Prentice (mauvaise conduite) 19:49

Lancers:
Minnesota 9 8 9 - 26
Detroit 16 9 15 - 40
Gardiens: Maniago (M); Edwards (D).
Assistance: 11,171

St-Louis 3 Los Angeles 1

Première période
Aucun but
Punitions: Ervine (8:12); Berenson (13:50); Hughes (16:50)

Deuxième période
1- Los Angeles: White (3) 7-38
2- St-Louis: Roberts (4) 15-31
Punitions: Joyal (6:11); Platt et Picard (20:00)

Troisième période
3- St-Louis: Roberts (5) 2-16
4- St-Louis: Roberts (5) 11-55
Punitions: Irvine, double mineur; Roberts double mineur.

Hockey

SAMEDI
Canadiens 1, Philadelphie 0
Toronto 3, St. Louis 2
Minnesota 4, New York 1
Boston 10, Chicago 5
Oakland 1, Detroit 3
Los Angeles 2, Pittsburgh 1

HIER
Chicago 7, Oakland 4
Detroit 5, Minnesota 2
St. Louis 3, Los Angeles 1
Boston 5, Pittsburgh 3
New York 1, Philadelphie 3

CLASSEMENT

	SECTION EST							
	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts	
CANADIENS	28	17	6	5	94	68	39	
BOSTON	28	16	7	5	103	70	37	
TORONTO	27	14	7	6	74	65	34	
NEW YORK	29	16	12	1	78	76	33	
CHICAGO	28	14	12	2	112	97	30	
DETROIT	28	13	11	4	98	86	30	
	SECTION OUEST							
	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts	
ST. LOUIS	29	12	9	8	87	65	32	
LOS ANGELES	26	11	13	2	60	77	24	
OAKLAND	29	8	16	5	70	95	21	
MINNESOTA	28	8	16	4	65	88	20	
PITTSBURGH	28	6	16	6	69	97	18	
PHILADELPHIE	28	7	17	4	50	80	18	

Oakland 4 Chicago 7

Première période
1- Oakland: Lacombe (1) (Hampson) 5-59
2- Oakland: C. Jarrett (13) 7-14
3- Oakland: Ferguson (10) 11-32
4- Chicago: Mikita (11) 13-12
5- Chicago: D. Hull (12) 19-58
Punitions: C. Jarrett 2:07; Pappin (majure) 2:07; Laughlin 2:54; Pavlich 10:21

Deuxième période
6- Chicago: Mikita (13) 2-54
7- Chicago: Mohs (9) 7-18
8- Oakland: Swardnick (3) (Poliet) 8-48
9- Chicago: D. Hull (13) 13-15
Punitions: Vadnais, Schmutz (majures) 10:17

Troisième période
10- Chicago: Mohs (10) 10-52
11- Chicago: Pappin (17) 12-50
Punition: Schmutz 9:00

New York 1 Philadelphie 3

Première période
1- Philadelphie: Serrain (2) (Lacroix) 1-43
2- New York: Tkaczuk (8) 9-51
3- Philadelphie: Johnson (8) (Mizuk) 11-37
Punitions: Brown 45; Mizuk 2:20; Fleming 14:33; Pappin 17:54

Deuxième période
4- Philadelphie: Serrain (3) 3-31
Punitions: Pappin, Hadfield (majures) 5:38; Kennedy 4:11; 10:30; Banton 15:13

Troisième période
Aucun but
Punitions: Tkaczuk et Kennedy (majures) 3:56; Selby 4:54

Lancers par:
PHILADELPHIE 15 7 7 - 27
NEW YORK 16 11 10 - 39
Gardiens:
PARENT (Philadelphie) Giacomini (New York)
Assistance: 12,731

Canadiens Jr 7 Oshawa 3

SOMMAIRE

Première période
Aucun but
Punitions: Bordeleau, Clayton 2:36; O'Donnell 6:22; Houle 7:38; Dupont 11:51; Clayton 14:53; Martin, Clayton (mineurs) N. Gratton (majures) 15:45

Deuxième période
1- Montréal: Charron (Quoquoch) 7-10
2- Oshawa: O'Donnell 13-52
3- Montréal: Charron (Quoquoch) 15-69
4- Montréal: Perrault 12-38
5- Oshawa: Boldereau 18-52
6- Montréal: Tardif 19-13
7- Oshawa: Boldereau 19-35
Punitions: Houle, Clayton 1:45; Stewart, N. Gratton 2:35; Lajeunesse 19:08; Kelly 19:43

Troisième période
8- Oshawa: Mohs (10) 10-52
9- Oshawa: Pappin (17) 12-50
Punition: Schmutz 9:00

Quatrième période
7- Montréal: Tardif 0-48
8- Montréal: Bordeleau 4-42
9- Montréal: Perrault (Houle) 12-38
10- Oshawa: Cardwell 19-19
Punitions: Moreau, Foxcroft 11:34; Dupont 13:18; Prentice 18:43; Gouvenement 17:28

Lancers par:
OSHAWA 9 7 14 - 30
MONTRÉAL 9 16 8 - 33
Gardiens:
YCO, Oshawa - TUCKER, Montréal.
Assistance: 5,804

Deux "Canadiens" mènent le Minnesota au championnat!

Grâce à une victoire (24-17) contre Philadelphie et à une défaite (28-27) du Chicago contre Green Bay, les Vikings du Minnesota, hier, ont remporté le championnat de la division Centrale de la ligue de football Nationale. C'était leur tout premier championnat et ils le doivent en grande partie à leur excellent instructeur, Bud Grant, et au quart-arrière Joe Kapp, deux diplômés de la ligue de football Canadienne.

On se souviendra que Grant fut, durant plusieurs années, instructeur des Blue Bombers de Winnipeg avant d'accepter un même poste avec Minnesota il y a deux ans. Kapp, lui, a joué avec deux équipes canadiennes, la dernière étant celle des Lions de Vancouver, avant d'aller prêter main-forte à Grant à Minneapolis-St-Paul.

Jess Willard, ancien champion du monde des boxeurs poids lourd, est décédé, hier, à l'âge de 86 ans. Né sur une ferme de la région indienne de Pottawatomie au Kansas le 29 décembre 1881, Willard livra 38 combats au cours de sa carrière de boxeur, dont deux particulièrement célèbres contre Jack Johnson (le 5 avril 1915 et alors qu'il enleva le championnat à son rival) et Jack Dempsey (le 4 juillet 1919 et alors que Dempsey l'envoya 7 fois au plancher dans la 1ère ronde et ne le battit qu'après 3 rondes que Willard lui disputa les deux mâchoires et un os de la joue fracturés). Willard, incidemment, était "le plus grand" des champions poids lourd en ce sens qu'il mesurait 6 pieds et 6 1/4 pouces.

Claude Mouton a été réélu président, cette fois pour un terme de 3 ans, de l'Union Cycliste du Québec.

Jack Swanson, président de l'Association royale canadienne de golf, a dit, hier, que le peloton de l'Omnium Canadien de l'été prochain, qui sera disputé au club Pinegrove (près de St-Jean), sera probablement meilleur maintenant que la PGA américaine et les joueurs de tournois ont conclu une nouvelle entente.

Les Russes sont prêts à affronter, au hockey, ou les Canadiens de Montréal ou les Maple Leafs de Toronto. "Le seul obstacle à un tel match",

a déclaré l'instructeur Anatoli Tarasov, "est que les deux clubs, jusqu'ici, ont refusé l'invitation que nous leur avons déjà faite pour une telle rencontre".

Charte à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE	
7 Telstar Hanover	7:20 6:40 4:30
4 Ransom Red	5:50 3:50
3 Scotchington	4:10
Temps: 2:11.2	
Piste rapide	
DEUXIEME COURSE	
8 Troutwood Jean	10:50 5:50 4:50
2 Chivo Wilson	4:80 3:70
5 Direct Grapes	6:20
DOUBLE: 7 et 8 - Payé: \$40.90	
Temps: 2:11.2	
Piste rapide	
TROISIEME COURSE	
1 Bulger Hanover	6:40 3:60 2:20
6 Royal Bachelor	6:10 3:30
8 Tryout N	5:20
Retire: 3 Nova Scot. et 4 Knirght Surprise	
Temps: 2:09.4	
Piste rapide	
QUATRIEME COURSE	
7 Tarport Baffler	24.90 7:40 4:40
1 Lucky Friday	3:00 2:20
HAGGS Puck	3:00
QUINELLA: 1 et 7 - Payé: \$33.80	
Temps: 2:12.4	
Piste bonne	
CINQUIEME COURSE	
8 Scott Sheep	6:90 4:20 2:30
1 Moonshine	7:00 4:40
7 Ida Kay	5:40
2 Sailor Mon (équipement cassé)	
Temps: 2:13.1	
Piste bonne	
SIXIEME COURSE	
1 Foot Steps	4:10 3:50 3:30
4 H S M	7:00 4:40
7 Radiant	5:40
Temps: 2:12.2	
Piste bonne	
SEPTIEME COURSE	
6 Adios Watts	2:50 2:40 2:20
8 Steadfast Pick	4:40 4:20
4 Peter Jay	4:00
QUINELLA 8 et 6 - Payé: \$12.10	
Temps: 2:11	
Piste bonne	
HUITIEME COURSE	
7 Adios Dominion	3:80 3:10 2:20
2 Impressive	6:70 3:30
6 Good Day	5:40
Temps: 2:10	
Piste bonne	
NEUVIEME COURSE	
4 Lion Cy	5:10 3:50 3:20
2 Victory Knights	7:30 4:20
2 Shadylale Carol	5:40
Temps: 2:08.1	
Piste bonne	
DIXIEME COURSE	
1 Two Mountains Babe	17:40 9:50
Armbro Haasard	4:40
5 Miss Scarlette	4:40
EXACTA: 1 et 3 - Payé: \$90.00	
Temps: 2:12.1	
Piste bonne	
Assistance: 7,033	
Total du mutuel: \$77,810	

arts

et

spectacles

Une exposition Luis Feito au Musée d'art contemporain

Le Musée d'art contemporain exposera du 19 décembre au 16 février, une exposition intitulée "Luis Feito 1953-1968".

Alors que dès le début du 20^e siècle, l'art en Europe s'engageait dans une voie qui le mènerait à l'abstraction, l'Espagne depuis la guerre civile, se trouvait coupée de ce formidable mouvement de libération esthétique. Il faut attendre 1948 pour déceler à Barcelone, un premier signe de vie avec un groupe d'artistes, autour du peintre Juan José Tharrats qui fonda et anima une revue intitulée "Daul al Set", titre qui signifie littéralement la septième face du dé. Emprunté à André Breton, ce mouvement est nettement d'inspiration surréaliste.

A Madrid, le renouveau plastique ne se fait sentir que vers 1955 avec le groupe "El Paso" qui signifie "l'escalier", inspiré du critique Michel Tapié et "l'art autre". Ce titre a été choisi parce qu'il implique la notion "un pas vers autre chose". Le groupe est constitué principalement des peintres Millares, Saura et Feito.

L'exposition présentée au Musée d'art contemporain groupe en une cinquantaine d'œuvres l'évolution de cet artiste, depuis ses premières œuvres très dessinées de 1953 jusqu'à ses dyptiques monumentaux de 1968 où seules des taches de couleurs violentes éclatent sur des fonds uniformes.



La pianiste belge Nadia Strycek donnera un récital, ce soir au théâtre Port-Royal à 20h.30, dans le cadre de la série internationale du centre des Jeunes Musicales de Montréal. Le programme comprendra des œuvres d'Haydn, Schubert, Chopin, Debussy, Jongen et Stravinsky-Szanto. A noter: certaines œuvres seront commentées par la musicologue Andrée Desautels dès 20h.

Le bruit de la ville

BOURSES: Le Conseil des arts du Canada a décerné, à la suite de ses derniers concours, des bourses d'études postdoctorales et des bourses de travail libre dans le domaine des sciences sociales et des humanités. Les boursiers, au nombre de 205 (parmi un total de 357 candidats), se partageront une somme d'environ \$1,500,000. Les bourses préfectorales (d'une valeur maximum de \$8,000) s'adressent aux universitaires qui ont obtenu leur doctorat au cours des dernières années et qui désirent élargir le champ de leur expérience. Les bourses de travail libre ont pour objet de permettre aux professeurs d'université de mettre à profit un congé d'étude, pour faire de la recherche indépendante ou d'autres travaux propres à faire avancer leur spécialité. Elles sont de \$7,000 au maximum.

THEATRE: Une entente est intervenue entre Geneviève Bujold et le TNM pour le rôle de Cléopâtre dans "César et Cléopâtre" de Bernard Shaw, pièce qu'on doit présenter au cours de la saison 69-70. Ce rôle marquera la rentrée de Geneviève Bujold au théâtre.

PERSONNALITE: L'actrice Tallulah Bankhead est décédée à New York à la suite d'une mauvaise grippe; elle était âgée de 65 ans. Son non-conformisme, ses opinions bien tranchées, son goût pour la conversation avaient fait d'elle une personnalité recherchée à la scène.

Horaires des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI: "L'école des bouffons" de Choderode - tous les soirs à 20h.30, relâche lundi.
COMEDIE-CANADIENNE: "Pauvre Amour" de Marcel Dubé - 20h.30 (relâche le lundi).
LE PATRIOTE: "Eva à 21h. et 23h."
LE PATRIOTE à CLEMENCE: "La grosse tête" revue satirique et musicale.
THEATRE DE QUATROUS: "Peuple à genoux" 20h.30.

THEATRE DU RIDICULE VERT: "Les postiers" - comédie musicale - 20h.30.
PLACE DES ARTS
THEATRE WILFRID-PELLETIER: relâche.
THEATRE MARCONNEUVE: relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Les J.M.C. présentent la peante Nada Strycek - 20h.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ALOUETTE - "Le Docteur Jivago" - 1.00
AMHERST - "Les Playgirls" et "La Chasse aux filles"
ATVATER - "Vivre pour vivre"
BLUJOU - "Les Vagabonds" et "Mission Suicide"
BONAVENTURE - "Les Oiseaux vont mourir au Pérou" - 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00
CANADIEN - "Le Miracle de l'Amour" 2.40
CANADIEN - "Coplan sauve sa peau" 12.30 - 4.15 - 6.00
CINEMA 3 - "Le vieil homme et l'enfant" 7.30 - 9.30 - Dim. 1.30 - 5.30 - 9.30
CHAMPLAIN - "Evasion sur commande" et "Violence à Jénico"
CHATEAU - "Voyage au bout de la nuit"
CINEMA DE PARIS - "Le grand Meaulnes"
CHAMPLAIN - "Voyage au bout de la nuit"
DAUPHIN - "Salle Renoir: Babers volés" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
DAUPHIN - "Salle McLaren: Vivre pour vivre" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 12.45 - 2.30 - 5.00 - 7.30 - 9.30
ELECTRA - "La Cuvée" et "Casino Royale"
FLEURS DE LYS - "Le grand Meaulnes" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
FRANCAIS - "Caroline Chérie" et "Sey"
GRANADA - (Voir Français)
JEAN-TALON - "Les grandes vacances" 6.30 - 9.30 - "Son seul amour" 8.10
LIDO (Villie de Laval) - "Une femme mariée" 6.40 - 9.50 - "La peau douce" 8.30
MAISONNEUVE - "Les grandes vacances" 5.30 - 9.50 - "Son seul amour" 8.10
MEURCIER - (Voir Electra)
MID-MINUT - "Comment les séduire" et "Suzanne"
PAPINEAU - "La petite vertu"
PARISIEN - "Mademoiselle le Chevalier de Maupin" - 10.00 - 12.15 - 2.25 - 4.30 - 6.50 - 9.15
PIGALLE - (Voir Mid-Minut)
PLAZA - "Le Miracle de l'Amour" 2.40 - 6.20 - 10.00 - "Coplan sauve sa peau" 12.30 - 4.15 - 6.00
RITZ - "Le 4e Sexe" et "LSD Prisonniers du plaisir"
RIVOLI - "Autant en emporte le vent" sous 3.80 - matins sam. et noc. 2.00
T-DENIS - (Voir Bijou)

EN LANGUE ANGLAISE

AVENUE - "Rachel, Rachel" - 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.15 - 9.25

VILLERAY - (Voir Electra)

CAPITOL - "The Split"
CINEMA IMPERIAL - "Ice Station Zebra" 8.30 - du lundi au samedi 7.30 dim. 2.00
CINEMA WESTMONT SQUARE - "I love you Alice B. Toklas"
ELECTRA - "Salle Elmetien: Faltall" 7.30 - 9.30 Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
GUY - "The War Game" - 1.00 - 2.45 - 4.10 - 6.40 - "Privilege" - 11.50 - 1.45 - 4.25 - 7.00 - 9.35
KENT - "Thunderball" et "From Russia with Love"
VERDI - "Tom Jones" - 9.30 - "Zorba the Greek" - 7.10
LOEWS - "Anyone can play"
PALACE - "Thunderball" et "From Russia with Love"
PLACE DU CANADA - "Fanny Hill" - 2.00 - 8.15
PLACE VILLE MARIE - (Grande salle) "The Graduate" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
SEVILLE - "Romeo and Juliet" des 1.00
SNOWDON - "Doctor Zivago" 1.00 - 4.30 - 6.50
VAN HORNE - "The Bank Dick" et "Never Give a Sucker an Even Break"
WESTMONT - "Hot Millions" 1.55 - 3.30 - 5.30 - 7.20 - 9.25
YORK - "The Blue of Mrs. Blossom"

ET AUTRES LANGUES

Hébreux ou yiddish, s.4. angl. et fr.
ART CINEMA - "Erwin" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
Japonais, s.4. anglais
VENDOME - "The House of Sleeping Virgins" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30
Japonais, s.4. français
FESTIVAL - "Onibaba" 7.30 - 9.30 - dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
Japonais, s.4. anglais
SALLE HERMES - "Onibaba" 8.00 - 10.00 - dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
Société, s.4. anglais
FLYSEE - "Hour of the Wolf" - 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
Tchécoslovaque, s.4. anglais
PLACE VILLE MARIE (Petit cinéma) - "Chouly Watched Trains" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

Nouvelles littéraires en bref: la rentrée de Minou Drouet, des prix, une enquête et le Québec à la foire du livre de Nice

Après une longue éclipse, une jeune fille vient de faire sa rentrée dans le monde des lettres. Il s'agit de Minou Drouet qui a obtenu le "Prix des treize" pour son ouvrage "Ouf de la forêt".

Ce prix, destiné à récompenser une œuvre présentant une résonance chrétienne et s'adressant aux jeunes, est attribué chaque année, peu avant Noël, par un jury de 13 membres parmi lesquels figure Mgr Jean Rhodain, secrétaire-général du secours catholique, et l'écrivain François Mallet-Joris. Il est constitué par une bourse de treize louis d'or.

Minou Drouet avait connu la célébrité alors qu'elle n'était qu'une petite fille de 8 ans, qui composait d'étonnantes poèmes. Génie précoce, disaient les uns, publicité savamment

orchestrée par sa mère déclaraient les autres. En fait, son inspiration s'était tarie et après quelques tentatives comme ballerine et mannequin, pour enfants, la jeune Minou Drouet était rentrée dans le rang. L'année dernière un reportage apprenait à ses anciens admirateurs que la petite-fille poète était devenue une sage élève-infirmière. Mais, depuis Minou semble avoir retrouvé l'inspiration.

Un prix étudiant

Isabelle Paris, 14 ans, de Montréal, a remporté vendredi le prix littéraire étudiant qu'offre chaque année la Com-

pagnie de Fiducie Canada permanent.

La gagnante représentait le Québec dans la finale du concours et a éliminé ses rivaux représentant les Maritimes, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique.

Le texte, rédigé en français, décrit les impressions d'une jeune sourde qui tente de sortir d'elle-même et y réussit par une communion avec la nature. L'histoire s'intitule "Un Naufrage".

M. Davidson Dunton, prési-

dent de l'université Carleton, jugeait le concours. Il a observé que le texte de Mlle Paris était remarquable en profondeur.

Les autres finalistes sont: Dale Taylor, de Brandon, Man.; Aileen Sammon, de Watford, Ont.; Matthew Fair, de Shawinigan Lake, C.B., et Don Domanski, de Sydney, N.E.

Ce qu'on lit

Les Français ont un peu moins lu en 1967 que pendant

l'année précédente. C'est le "Cercle de la librairie" qui, après une longue enquête, donne cette indication: en 1967, 239,170,753 livres ont été fabriqués contre 247,492,025 en 1966.

pour cent du chiffre d'affaires total des éditeurs.

La foire de Nice

Le Québec participera à la Foire internationale du livre et des arts qui aura lieu à Nice du 31 mai au 9 juin 1969.

Ce sera la première fois, mentionne-t-on dans un communiqué, que le Québec participera massivement à une Foire internationale du livre.

Ce festival a pour but de présenter un panorama aussi complet que possible de la culture par le livre dans le monde moderne; il veut également faciliter les échanges entre écrivains, éditeurs, tous les responsables de la lecture et de la culture de plusieurs pays et confronter en une amicale compétition internationale les moyens techniques et les besoins sur le plan culturel.

A noter aussi, l'appétit des Français pour les encyclopédies avec 6,431,552 exemplaires; elles constituent 14.62

Orchestre Symphonique de Montréal

Franz-Paul Decker, directeur artistique

au pupitre: FRANZ-PAUL DECKER

solistes: Peter Rosel, pianiste; Eugène Husaruk, violoniste

PROGRAMME: FIALA: Divertimento Concertante

CHOPIN: Concerto No 1, Op. 11

SCHUMANN: Symphonie No 3, "Rhénane"

MARDI ET MERCREDI: 17-18 DÉCEMBRE 8.30 P.M.

\$2.50 - 3.50 - 4.50 - 5.00 - 6.00

SPECIAL: 100 billets de dernière heure à \$1.50

à compter de 7.00 p.m. les soirs de concerts.

Billets en vente aussi au service de vente des billets Contour, Instant Theatre, Place Ville Marie, 878-1184.

SALLE WILFRID-PELLETIER

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

CINÉ-ART FILMS

PRÉSENTE

POUR TOUS

LE ROMAN D'AMOUR QUI, DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE, FAIT RÉVÉR LA JEUNESSE DU MONDE ENTIER...

Le grand Meaulnes

FLEUR DE LYS

d'ALAIN FOURNIER

858, E. STE-CATHERINE - 288-3303

CINÉMA DE PARIS

POUR TOUS

UN TORRENT DE RIRE... COULEURS

LOUIS DE FUNÈS

les grandes vacances

AUSI en rediffusion en couleur

SON SEUL AMOUR

JEAN-TALON

3019, E. SHERBROOKE - 525-2174

MAISONNEUVE

POUR TOUS

TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE BONHEUR CONJUGAL

HORAIRE: 12.30-2.40-4.15-6.20-8.00-10.00

Le MIRACLE de L'AMOUR

AUSI EN COULEURS

COPLAN SAUVE SA PEAU

PLAZA

4505, ST-HUBERT - 374-6155

CANADIEN

POUR TOUS

UN FILM PROFONDEMENT HUMAIN

avec Michel Simon

Le VIEIL HOMME ET L'ENFANT

ALAIN COHEN

un film de CLAUDE BERRI

POUR TOUS

Semaine: 7.30-9.30

Dimanche: 1.30-3.30

5.30-7.30-9.30

5350 ouest Sherbrooke - 489-5359

CINÉMA

POUR TOUS

AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS

Onibaba

"C'est sûrement un des grands événements cinématographiques de l'année"

François BEAULIEU

Mise en scène KANETO SHINDO

"Merveilleusement construit, le film soutient l'attention du spectateur"

H. FRICKX (Le quartier latin)

SOUS-TITRES FRANÇAIS: 1206 est Ste-Catherine-525-8600

S.T. ANGLAIS À LA: 3550 ouest Sherbrooke - 489-5359

FESTIVAL

SALLE HERMÈS

dès SAM. 21 DÉC.

EN MATINÉES POUR TOUTE LA FAMILLE

UNE POTION MAGIQUE POUR DES FÊTES JOYEUSES!

Astérix le gaulois

EN COULEURS

AUX CINÉMAS SUIVANTS:

CANADIEN - JEAN-TALON

PLAZA - MAISONNEUVE

et la SALLE HERMÈS

GRANDE Ouverture!

Vendredi le 20 Décembre

CINÉMA

ARLEQUIN

1004 EST RUE STE. CATHERINE Tel. 288-2943

LE LUXUEUX CINÉMA ARLEQUIN VOUS RÉSERVE UNE PLACE DE CHOIX

DANS LE MERVEILLEUX MONDE DU SPECTACLE.

arts et spectacles

B. Clavel, prix Goncourt, au Sel

Ce soir, à 22 heures, au 2, il n'y aura pas, on le sait, d'émission spéciale consacrée à la conférence constitutionnelle, mais un "Sel de la semaine" avec Fernand Séguin, qui reçoit le romancier Bernard Clavel, lauréat du dernier Goncourt.

L'attribution du prix Goncourt s'insère toujours dans les événements de portée internationale, et cette année plus que jamais, peut-être. En effet, l'un des membres les plus éminents de l'Académie Goncourt, l'écrivain Louis Aragon, après une querelle retentissante, donnait sa démission parce qu'il n'approuvait pas le choix du lauréat.

Romancier, critique d'art et journaliste, Bernard Clavel est né à Lons-le-Saulnier, le 11 novembre 1923.

Son oeuvre romanesque s'inscrit, pour l'essentiel, dans le grand courant de la littérature française traditionnelle. L'auteur s'attache à peindre la réalité quotidienne et à faire vivre ses personnages à partir de son expérience vécue auprès de ses parents, de ses amis, des gens de son entourage et il les fait évoluer dans leurs décors naturels: Lyon, le Jura, etc. Mais Bernard Clavel, subtilement, tranquillement, à travers ces réalités de tous les jours, aborde les grands thèmes éternels: l'amour, la famille, l'amitié, la tradition, la guerre, la mort.

Bernard Clavel obtenait, en 1962, le prix du roman populaire pour le premier volume de son grand cycle romanesque: la Grande Patience. Par-



mi ses oeuvres, citons: Qui m'emporte à Malataverne, l'Espagnole, le Voyage du père, l'Hercule sur la plage.

Bernard Clavel ne s'intéresse pas qu'à la création romanesque; la télévision le passionne, et il déclarait récemment: "Je suis d'avis que les écrivains, aujourd'hui, doivent savoir utiliser tous les moyens d'expression de notre époque".

Le prix Goncourt 1968, qui vient de lui être attribué pour son roman les Fruits de l'hiver, couronne donc le dernier épisode de son fameux cycle.

Le récit débute dans son pays natal, à Lons-le-Saulnier, en octobre 1943; l'ex-boulangier Gaston Dubois et sa femme attendent paisiblement la fin de leurs jours sur l'arrière-fond des grands drames de la France occupée. Il y est aussi question de Julien Dubois, le fils, qui hésite entre son désir de joindre les forces françaises libres, à Londres, et les incitations d'une jeune communiste qu'il aime et qui voudrait le voir entrer dans la Résistance.

Oeuvre traditionnelle, riche, simple mais aussi robuste, saine et vivante, les livres de Bernard Clavel viennent tout récemment de lui, mériter le Grand Prix littéraire de la ville de Paris.

Clin d'oeil

FEMINA: à la radio d'Etat, à 10 h. 03, à "Place aux femmes", l'invité sera Donald Lautrec, et le thème de l'enquête "Peut-on rouler une femme?"

LITTÉRATURE: le livre de la semaine, à 16 h. 07, cette semaine, à la radio d'Etat, sera "Fontille", roman de Robert Charbonneau. Choix de textes et présentation de Mariane Favreau. Lecteur: Jean Brousseau.

THEATRE: à la radio d'Etat, à 20 h. 33, "Sur toutes les scènes du monde" présente "L'anniversaire", d'Harold Pinter, pièce adaptée pour la radio par Esther Martel.

CHANGEMENT: au 2, le samedi, "Cher oncle Bill" sera télédiffusé à 19 heures, tandis que "Jinny" le sera à 19 h. 30, juste avant la soirée du hockey.

MUSIQUE: à la radio d'Etat, à 22 heures, l'Orchestre de chambre de Québec présente, sous la direction de Heder Suzuki, avec la pianiste Zeyda Suzuki, "Concerts-tuck", en sol mineur, op. 29 (Introduction et Allegro Appassionato) (Schumann), et Ouverture "La Grotte de Fingal", op. 26, (Mendelssohn).

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2		10.00	Formidable	c
9.25		Aujourd'hui à CBFT		
9.30		Television scolaire		
10.00		Rocambo		
10.15		Fenêtre sur scène		
10.30		Club au piano		
10.45		Monsieur Surprise présente		c
11.00		La souris verte		
11.15		Cinéma		
11.30		"La dernière fois que j'ai vu Paris" (E.U.)		
1.00		Cinéma		
1.15		Les sursauts de l'amour (E.U.)		
2.30		Oui ou non		c
3.00		Femme d'aujourd'hui		
4.00		Botino		c
4.30		Picco		c
5.00		Monsieur Surprise présente		c
5.30		Les enquêtes Jobidon		
6.00		Tour à tour		
6.15		Téléjournal		
6.25		Nouvelles du sport		
6.30		24 heures		
6.45		Aujourd'hui		
7.30		Les belles histoires des pays d'en haut		c
8.30		Ma sincère bien-aimée		c
9.00		A la seconde		c
9.30		Le Paradis terrestre		c
10.00		Sel de la semaine		
11.00		Téléjournal		
11.30		Nouvelles du sport		
11.30		Cinéma		
1.00		"L'irrésistible célibataire", comédie de mœurs (Allemagne)		
1.00		Téléjournal		
CFTM 10		7.15	Mire Musique	
7.30		Les p'tits bonhommes		
7.45		Métronome		c
8.15		30-24-30		c
9.00		Toast et café		c
10.00		Voie de femmes		c
10.30		Leçons de beauté		c
10.45		L'École du bonheur		c
11.00		Voie de femmes		c
11.30		Éternel amour		c
12.00		"L'impasse condamnation" (ier)		
12.10		Les récits du Capitaine		
12.15		Manchettes		
12.15		Cine-Roman		
12.30		"Monsieur Leguignon lampiste" (se)		
12.30		Cine-lundi		
12.30		"Le brigand bien-aimé", western (E.U.)		
2.00		"Le long des malveneurs", drame (France)		
3.30		Madame s'amuse		c
4.00		La Cabane à Mida		c
4.30		Zorro		c
5.00		Le 5 à 6		c
6.00		Télé-Métronome		c
6.30		Sports-Image		c
7.00		Télé-Métronome		c
7.15		Dernière heure		c
7.30		Télé-Métronome		c
7.45		Le Virginien		c
8.00		Les trois cloches		c
9.30		Brigade criminelle		c

La mort de Karl Barth

Un théologien rigoureux, mais un maître plein d'humour

par Roger Mehl

PARIS (Le Monde) — Le nom de Karl Barth, mort à Bâle dans la nuit de lundi à mardi, a franchi toutes les frontières ecclésiastiques et politiques. Il n'est guère à l'heure actuelle d'ouvrages théologiques sérieux, quelle qu'en soit la coloration confessionnelle, qui ne fassent référence à son oeuvre. Des universités du monde entier lui ont conféré les plus hautes distinctions. Bonne dernière, la Sorbonne, qui ne s'ouvre guère aux théologiens, l'a accueilli il y a peu d'années parmi ses docteurs honoris causa. Elle avait d'ailleurs déjà fait une exception pour lui en autorisant la chanoine Bouillard à soutenir, en 1957, une thèse excellente sur un homme bien vivant, qui assistait, intéressé et amusé, enthousiaste et réservé, à la dissection de sa propre pensée.

Tant d'honneurs n'avaient en rien altéré la modestie de Karl Barth. Il continuait à mener une existence simple et studieuse. Il évoquait avec un sourire plein de malice les dimensions monumentales de son oeuvre maîtresse, la Dogmatique (quelque 9.000 pages publiées) dont l'ampleur dépasse de loin celle de la somme de saint Thomas. Il était l'homme du dialogue et s'offrait volontiers à la contestation de ses étudiants. Il préférait de beaucoup la franchise hostile à "oui, mais" de certains interlocuteurs. C'est qu'il était très conscient du caractère humain et problématique de toute entreprise théologique. A une époque où ses disciples étaient très nombreux, ardents et agressifs, Karl Barth sut ne jamais être barthien. Il était plein d'humour et exerçait volontiers son ironie contre lui-même.

L'athéisme, condition naturelle de l'homme

Mais il n'avait rien d'un dilettante: quand il estimait une cause juste il s'engageait avec passion. On n'oubliera pas avec quel courage, alors qu'il enseignait à l'université de Bonn, il prit parti contre le nazisme et spécialement con-

tre cette forme de nazisme qui s'était infiltrée dans les églises chrétiennes. Barth fut le véritable artisan de la résistance des Eglises en Allemagne. C'est lui qui rédigea presque intégralement cette admirable déclaration de Barmen (1934), par laquelle toutes les églises étaient éliminées. Aussi les autorités hitlériennes ne tardèrent point à expulser ce théologien encombrant qui savait si bien que le divin et l'humain se sont rencontrés en Jésus-Christ et que rien de ce qui concerne la destinée temporelle de l'homme n'est étranger à l'Evangile.

La France laissa alors échapper l'occasion unique qui s'offrait à elle d'appeler Karl Barth. Celui-ci ne put donc que répondre à l'appel de l'université de Bâle. Mais il ne fut point le prisonnier de la neutralité suisse. Pendant toute la guerre il soutiendra avec énergie la cause de la liberté humaine. On lui reprochera de n'avoir pas combattu avec la même force l'idéologie communiste. Mais Karl Barth ne cessera de soutenir que le communisme représente, pour la foi chrétienne, un danger bien moindre que le nazisme parce que le communisme se proclame ouvertement athée, alors que le nazisme s'accommodait d'un christianisme aryen et déjudaïsé.

Aussi bien l'athéisme représentait-il pour Barth la condition naturelle de l'homme. Sans doute objectera-t-on que l'homme est naturellement religieux; à quoi Barth répondait que la religion est la forme la plus insidieuse de l'incrédulité. Elle est une tentative de l'homme pour aménager à son profit les relations avec le divin. Ce n'est pas au Dieu vivant et exigeant qu'elle s'adresse, mais toujours à une idole.

Rejetant toute la psychologie qui avait envahi, dès la fin du dix-neuvième siècle, la pensée chrétienne, Barth soutenait que la foi n'est ni une faculté psychologique, ni une

qualité de l'âme pieuse. Elle est toujours le don de Dieu, ce qui signifie à la fois que l'homme n'est pas capable d'accéder à la connaissance de Dieu, mais que Dieu crée en lui l'organe d'une connaissance véridique. Nous ne disposons pas de notre foi, elle n'est pas un avoir. C'est ce que Barth a, en particulier, bien montré à propos d'un des théologiens qu'il aimait le plus, saint Anselme. Il trouvait chez lui une preuve de l'existence de Dieu, qui, malgré sa structure rationnelle et jusque dans cette structure, témoignait de son étroite subordination à la révélation ouverte à la foi.

Tout comme Calvin, Barth fut le théologien de la libre et souveraine grâce de Dieu. Il a pourchassé avec vigueur toutes les traces de pélagianisme qui n'ont cessé, au cours de l'histoire, de contaminer la pensée chrétienne. Barth n'était encore qu'un obscur pasteur de la campagne bâloise lorsqu'il publia en 1919 son grand commentaire de l'épître aux Romains, qui balaya d'un coup tous les compromis du libéralisme théologique, toutes les synthèses équivoques entre la grâce souveraine de Dieu et la volonté humaine, qui souligna le caractère radical du péché et restaura dans sa rigueur la transcendance absolue de Dieu.

La révélation de Dieu n'est pas une sorte de processus intérieur à l'histoire des hommes, une sorte d'épuration et de spiritualisation progressive de cette histoire. Elle est le point, où l'instant, où la transcendance divine vient couper et briser l'existence humaine. Le temps n'est pas porteur de l'éternité. Lorsqu'elle rencontre le temps — ceci ne dépend que du mystère insondable de la décision divine — il se produit, au sens fort de ce mot, une crise, c'est-à-dire un jugement. Pour Barth comme pour Luther la foi est l'acceptation de ce jugement.

Pendant longtemps on n'a cessé de reprocher à Barth son anti-humanisme, le caractère abrupt de sa doctrine de la révélation, le peu de cas qu'il faisait des oeuvres de l'homme. On a même été jusqu'à lui reprocher de miner la doctrine de l'incarnation du Christ, car disait-on cette éternité qui coupe le temps ne s'insère pas réellement dans l'histoire. De fait, pour Barth, l'incarnation ne saurait être que le temps et l'histoire, mais la venue du Christ est la révélation non pas de la di-

vinité virtuelle de l'homme, mais de son authentique humanité.

Au fur et à mesure que paraissent, d'année en année, les tomes successifs de la Dogmatique, il devenait de plus en plus clair que le centre de la pensée de Barth n'était pas une certaine doctrine des rapports de l'éternité et du temps, mais bien l'incarnation réelle historique du Fils de Dieu dans l'homme Jésus. La rigueur théologique des livres de Barth consiste en ceci qu'elle est constamment historique: non pas, comme le soutiennent aujourd'hui les partisans de la "mort de Dieu", que Jésus-Christ homme soit la seule figure à qui convienne le nom de Dieu, mais parce que nous n'avons accès que par le seul Christ à la connaissance du Dieu trinitaire. En dehors de la connaissance du Christ tel que l'Écriture sainte nous le fait connaître, toute théologie devient une spéculation hasardeuse. Il est certes difficile d'éliminer d'une pensée théologique tout élément de spéculation, et il est probable que la critique saura en déceler dans l'oeuvre de Barth lui-même. Mais celui-ci restera exemplaire par son souci de centrer toute la connaissance théologique sur le personnage et l'oeuvre du Christ.

Un prédicateur fraternel

Pêcheur de la tête aux pieds, l'homme qui se place dans l'obéissance à la parole de Dieu, c'est-à-dire au Christ, devient capable non pas de transformer le monde, de faire venir le royaume de Dieu sur terre, mais d'édifier ici et là des signes ou des analogies de ce royaume. Aussi la doctrine de Barth lui permet-elle d'édifier toute une éthique et même une politique. Elles n'ont rien d'abstrait. C'est toute la vie humaine dans sa complexité, dans sa grandeur, qui est éclairée par l'éthique barthienne. La pierre de touche d'une théologie, c'est la prédication. Karl Barth aimait prêcher, et, parce que sa prédication évitait scrupuleusement tout moralisme comme toute sentimentalité pieuse, elle atteignait ses auditeurs dans leur existence profonde. Citons, comme un modèle du genre le recueil de sermons "Aux capitifs la liberté", qui ont été prêchés aux prisonniers de la prison de Bâle. Rarement prédicateur a été aussi proche, aussi fraternel que Barth a su l'être. L'humanité de Dieu était devenue un des thèmes majeurs



Karl Barth

Beaucoup de contestations discordantes paraissent aujourd'hui avoir quelque peu étouffé la grande voix de Barth. Son heure n'est point passée. Longtemps encore sa pensée nourrira d'authentiques renouveaux.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE

DÉCORATEUR - ENSEMBLIER

8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
3 2 4 - 2 5 8 0

LAURENT LAMY

DÉCORATEUR - ENSEMBLIER

788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

DÉCORATION

M. ÉDOUARD

DÉCORATEUR

AGENT-MANUFACTURIER

Sur rendez-vous

Meubles • Tapis • Draperies

Escompte 25% en gros

388-4548

POUR TENDRE

VOS MURS DE TISSU

appelez 256-2294, JACQUES

HALLY Décorateur intérieur.

Un spécialiste exécutera ce

travail rapidement et à des prix

très avantageux. Que vous

ayez ou non votre tissu, con-

sultez-nous.

DEVIS GRATUIT

CÔTE DE BEAUNE VILLAGES Ropiteau 1962

Un merveilleux vin de la Côte d'Or!



RAQ 431-E
26 oz.
\$3.05

90^e Anniversaire

(1878-1968)

A cette occasion Berlitz vous offre des réductions de 20 à 30% sur tout Berlitz Blitz en: Anglais - Français Espagnol Allemand - Italien Japonais.

Pour bénéficier des tarifs "90^e anniversaire", inscrivez-vous avant le 31 décembre 1968 et prenez, vous aussi, votre Berlitz Blitz, maintenant ou en 1969.

Berlitz
Langues vivantes

Siege social,
1, Place Ville-Marie,
Montréal; 288-3111

Alma 668-8888 • Calgary 265-3850 • Chicoutimi 549-7474 • Brummondville 478-7000 • Edmonton 429-5602 • Granby 378-8707 • Halifax 423-1257
Hamilton 529-2688 • Joliette 756-0438 • Montréal 288-3111 • Ottawa 232-5343 • Québec 529-6161 • Rimouski 722-1544 • Rouyn 732-0222
Shawinigan 537-0416 • Sherbrooke 569-9179 • Sorel 743-4679 • St. Hyacinthe 773-7022 • St. Jean 346-6100 • St. Jérôme 436-1398
Toronto 924-7773 • Trois-Rivières 378-2811 • Val d'Or 824-2300 • Valleyfield 371-3010 • Vancouver 685-9331 • Victoriaville 758-1333



L'ALSACE, qui s'allonge entre les Vosges et le Rhin, est réputée pour ses vins blancs. On les distingue par le nom du cépage: Riesling, Traminer, Gewürztraminer, Pinot, Sylvaner... Les vins d'Alsace, qui se boivent frais, accompagnent entrées, hors-d'oeuvre, poissons, fruits de mer et volaille, mais ils sont assez nuancés pour accompagner un repas complet.

LE JURA, situé entre la Bourgogne et la Suisse, est le berceau de l'oenologie moderne grâce aux travaux de Pasteur sur les maladies des vins. En 1961, une vigne a été offerte au Canada contiguë à celle de Pasteur, et le drapeau canadien flotte maintenant sur les vignobles de l'Arbois. La gamme chromatique des crus jurassiens va des blancs aux rouges en passant par les jaunes et les rosés. Des vins de marque sont proposés aux amateurs québécois: Clusly, Tervigny, Vin fou ainsi que l'Arbois rosé.

LE CHAMPAGNE est le prototype des vins mousseux. Le vignoble champenois s'étend à l'ancienne Province de Champagne, essentiellement autour de Reims et d'Épernay. Accompagnement des principaux événements de la vie, couronnement des meilleurs repas, le Champagne, noble apéritif, rehausse un repas complet de toute sa délicatesse pétillante. Il doit sa polyvalence à la subtilité de ses nuances que l'on apprécie dans l'étagement savant des bruts aux plus doux en passant par les secs.

(à suivre)

COMITÉ NATIONAL DES VINS DE FRANCE
Suite 32, étage F, Place Bonaventure, Montréal 3, P.Q.

Veuillez m'envoyer vos brochures gratuites sur les régions viticoles de France

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____

Les ventes de Shop & Save (1957) Ltd. ont atteint \$38,781,323.00 en 28 semaines

Gain de 42 cts par action

M. J. A. Juno, président et général de Shop & Save (1957) Ltd. dans le rapport du premier semestre 1968-69 envoyé aux actionnaires déclare en partie ce qui suit:

"Nos ventes et notre bénéfice indiquent une légère augmentation, quoique durant cette période de temps l'industrie de l'alimentation au détail n'a pas obtenu de résultats satisfaisants.

Les principaux éléments qui ont affecté nos opérations durant ce semestre ont été les suivants:

- 1) 28 semaines d'opérations cette année par rapport à 29 semaines l'an dernier.
- 2) Nous avons employé un taux pour impôts de 50% cette année et de 47% l'an dernier.
- 3) Les dépenses d'ouverture de nos 2 plus vastes unités de détail. Durant la même période l'an dernier nous avions ouvert seulement un magasin de superficie modeste.

Les ventes et le bénéfice des sept premières semaines du troisième trimestre en cours affichent une amélioration sensible, et nous croyons obtenir de bons résultats pour ce troisième trimestre. Nous sommes confiants d'obtenir pour l'exercice financier en cours des résultats supérieurs à ceux obtenus l'an dernier.

	1967/68 (29 semaines)	1968/69 (28 Semaines)	Aug.	%
Ventes	\$38,018,636	\$38,781,323	\$762,687	2.0
Revenu d'opérations	813,063	897,224	84,161	10.4
Impôts (estimés)	382,160	448,600	66,440	17.4
Bénéfice net	430,903	448,624	17,721	4.1
Marge de profit par rapport aux ventes	1.13%	1.16%		
Bénéfice net par action (1,058,502 actions émises) (au 14 oct. 1967 - 1,056,552)	41c	42c		

ETAT CONSOLIDE DE PROVENANCE ET D'UTILISATION DES FONDS

	29 semaines terminées le 14 oct. 1967	28 semaines terminées le 12 oct. 1968
Provenance des fonds		
Bénéfice net des opérations	\$ 430,903	\$ 448,624
Item ne réduisant pas le fonds de roulement:		
Amortissement des immobilisations	325,272	332,650
Bénéfices comptants des opérations	756,175	781,274
Diminution du placement dans société affiliée	39,550	
Produit de vente de terrains et immeubles	835,685	
	1,631,410	781,274
Utilisation des fonds		
Augmentation des emprunts pour développement de magasins de détail	44,750	139,239
Augmentation (diminution) des emprunts et des avances	15,116	(15,167)
Augmentation d'immobilisations — nettes	183,775	382,490
Dividendes payés aux actionnaires	211,310	211,310
	454,951	717,872
Augmentation nette du fonds de roulement	1,176,459	63,402

Rapport de BP sur les travaux en cours dans l'Arctique sur le pétrole

Commercialisation à l'échelle internationale

Comme l'annonçait récemment la BP Exploration U.S.A. Inc., cette société a entrepris le forage de son premier puits à Prudhoe Bay, dans le Nord de l'Alaska. L'emplacement des travaux se situe à environ 3 milles au sud du puits de découverte d'Atlantic Richfield/Humble, sur le terrain de 90,000 acres détenu par BP dans la région avoisinante.

Les compagnies BP Arco et Humble poursuivent leurs études conjointes sur les problèmes de transport et les diverses routes pour le transport de l'huile susceptible d'être découverte.

Les conditions ambiantes particulièrement rigoureuses et complexes de l'Arctique provoquent de difficultés insurmontables. C'est pourquoi les sociétés impliquées poursuivent leurs recherches avec le concours d'entrepreneurs, de groupes de chercheurs, d'agences gouvernementales, d'universités et de conseillers privés des États-Unis, du Canada, de Grande-Bretagne et d'autres pays européens.

Nomination d'un directeur à la commercialisation de BP aux États-Unis

M. A. M. Robertson, directeur du Service de Commercialisation de BP, est présentement à New York pour prendre part à l'étude sur les services de commercialisation et de raffinage que BP Exploration U.S.A., filiale de British Petroleum, a consenti d'acheter de Atlantic Richfield Company après sa fusion avec Sinclair Oil.

M. Robertson sera par la suite muté aux États-Unis pour assumer la direction de ces services.

Agé de 54 ans, M. Robertson est entré au service de BP en 1937, après avoir obtenu avec honneur son diplôme en langues modernes, à Cambridge. Pendant toute la durée de son service au sein du Groupe, il s'est occupé de commercialiser le pétrole pendant la guerre puis, de 1946 à 1949, ses travaux furent surtout axés sur la mise au point de nouvelles ententes de commercialisation en Grèce, en Afrique du Nord et de l'Ouest, en Espagne et au Portugal. En 1949, on le retrouve à Paris où, jusqu'en 1953, il est Directeur général adjoint de la compagnie associée de BP, la Société Française des Pétroles BP.

En 1953, il retourne à Londres pour occuper le poste de Directeur régional pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Il a depuis lors occupé plusieurs postes dans les services de commercialisation, avant d'obtenir la présente nomination.

Essais d'un jet supersonique lubrifié à l'Energier 53 de BP

Au cours des essais de roulement au sol des prototypes, tant anglais que français, du réacteur Concorde, les moteurs Rolls-Royce/SNECMA Olympus 593 de l'appareil étaient lubrifiés à l'Energier 53 de BP.

Il s'agit d'un lubrifiant pour hautes températures mis au point depuis huit ans par le Centre de Recherches BP à Sunbury-on-Thames, et qui consiste en une huile synthétique 5CS dont la formule spéciale satisfait à la fois aux normes du Ministère de la Technologie et à celles de Rolls-Royce pour utilisation avec le moteur Olympus 593.

Avant d'être utilisé pour les essais de roulement au sol des Concorde, l'Energier 53 de BP avait déjà fourni plusieurs centaines d'heures de service satisfaisant avec les moteurs Olympus 593, en essais de fonctionnement au sol, en bancs d'essais statiques et en essais en vol, alors qu'on avait fixé l'Olympus 593 sous un bombardier Vulcan.

La commercialisation à l'échelle internationale de l'Energier 53 de BP sera confiée à Air BP.

RECORD DE PRODUCTION: Un record annuel de production pour l'industrie automobile canadienne a été établi récemment à Oakville, Ont., lorsque Ford-Canada a construit son 419,724^e véhicule de l'année civile 1968. La voiture, une décapotable Meteor Montclair 1969, avait été commandée par M. & Mme Alan Frizell, de Scarborough, Ont. On les voit ici recevant les clefs des mains de M. Kenneth W. Harrigan, directeur général des ventes de Ford-Canada.



RECORD DE PRODUCTION: Un record annuel de production pour l'industrie automobile canadienne a été établi récemment à Oakville, Ont., lorsque Ford-Canada a construit son 419,724^e véhicule de l'année civile 1968. La voiture, une décapotable Meteor Montclair 1969, avait été commandée par M. & Mme Alan Frizell, de Scarborough, Ont. On les voit ici recevant les clefs des mains de M. Kenneth W. Harrigan, directeur général des ventes de Ford-Canada.

potins financiers

British American Bank Note a payé hier à ses actionnaires un dividende régulier de 50 cts l'action plus un supplément de 60 cts. Il en sera de même de B-C-Telephone qui distribuera 42.25 par action privilégiée 6.60.

Bruck Mills paiera demain 38 cts par action de la classe "A" et 67.25 en arrérages par action de la même catégorie. Burns Foods Ltd paiera aussi demain à ses détenteurs d'actions 25 cts chacune. Enfin Canadian Refractories et Continental Can Co Inc distribueront aussi demain 15 cts et 55 cts respectivement à leurs actionnaires.

La fermeté, montrée à la clôture vendredi par maints stocks sur le marché de Toronto, ainsi que le vigoureux que Wall Street a montrée durant la dernière séance de la semaine écoulée et, enfin, le soutien marqué de maintes valeurs locales porteraient à croire que les spéculateurs canadiens et américains devraient passer de belles Fêtes. Il y a ordinairement ralliement dans le temps de Noël et les jours suivants, vu les réinvestissements des argents reçus en cadeaux, bonis, dividendes, intérêts, etc. Il va sans dire qu'il se peut-être davantage d'être en mesure de profiter pour prendre ses bénéfices même s'il n'y aura guère de "tax selling" à N.Y. cette année, au regard de l'an dernier.

Columbia Cellulose Company Limited a avisé la Bourse de Montréal que le 3 décembre 1968 des options additionnelles ont été consenties, en vertu du plan d'option sur des actions en faveur de ses employés, à certains employés à plein temps de la compagnie, leur permettant d'acheter un total de 14,000 actions ordinaires à \$5.375 l'action susceptibles d'être exercées sur une base cumulative jusqu'à concurrence de 20% l'an, durant les premiers 5 ans, et les dites options expireront le 31 décembre 1978.

En vertu de lettres patentes supplémentaires datées du 21 novembre 1968, le capital-actions autorisé de Trizec Corporation Limited a été augmenté de 30,000,000 d'actions sans valeur nominale ou au pair à 38,000,000 d'actions sans valeur nominale ou au pair.

Au dire du président de l'Association Canadienne du Pétrole, "les perspectives semblent favorables pour le pétrole en 1969." C'est ce qui expliquerait le comportement intéressant de bien des valeurs pétrolières depuis quelque temps à la bourse.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

En marge de l'échange des actions de Silver Regent Mines

Les lettres de transmission de Silver Regent Mines Limited ont été expédiées par la poste à ses actionnaires, relativement à l'échange de leurs actions pour des certificats d'actions de Consolidated Skeena Mines Ltd. Les lettres de transmission, accompagnées des certificats, doivent être envoyées par lettres enregistrées au bureau de la compagnie Guaranty Trust du Canada, à 88 rue University, à Toronto, Ontario. Les actions, remises en échange d'actions de Consolidated Skeena Mines, le sont sur une base de 1 action de cette dernière entreprise pour chaque deux actions de Silver Regent Mines. Il ne sera pas émis de certificats fractionnels pour des actions, et advenant que l'échange résulte en des fractions, il sera, alors, payé pour les dites fractions 90 cts pour chaque 1-2 action. Des accords seront effectués, aux fins d'expédier le plus tôt possible les certificats d'actions de Skeena.

Changement dans les inscriptions d'actions de The Oshawa Wholesale Ltd

321,315 actions additionnelles de la classe "A" de The Oshawa Wholesale Limited ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal récemment. Cette inscription couvre l'émission de 77,175 actions de la classe A en faveur de Rockover Investment Corporation, de Wilmington, Delaware, ainsi que 86,200 actions de la classe A, réservées pour l'exercice des "warrants" d'achat d'actions, en vertu desquelles Oshawa a acquis de Rockover ses détentions d'actions de Rockover of Canada Limited et un autre 455,940 actions de la classe A, émises et réservées pour fins d'émission en vertu de l'offre d'échange faite par la compagnie Oshawa aux autres détenteurs d'actions de Rockover of Canada Limited, en vertu des clauses de la dite offre qui ont permis à la compagnie d'acquiescer à ce jour au-delà de 90% des actions ordinaires en circulation de la Rockover Canada Limited.

Une entente entre COMINCO Ltée et le Canadien Pacifique

Une entente a été conclue entre le Canadien Pacifique et Cominco Ltée pour l'exploitation conjointe d'une propriété houillère située dans la région de Crownsnest, en Colombie-Britannique.

La nouvelle a été annoncée par les présidents des Conseils des deux Compagnies, MM. N.R. Crump et W.S. Kirkpatrick.

La propriété appartient en ce moment à une filiale à part entière de C.P.I. Aux termes de l'entente d'exploitation conjointe, C.P.I. aura 60 pour cent des capitaux dans l'entreprise et Cominco le reste.

On prévoit que la construction de l'usine débutera vers le milieu de 1969 et que la production de la houille commencera en 1971.

La propriété possède des réserves sûres de houille grasse, type métallurgique, en quantité plus que suffisante pour réaliser des ventes de 45 millions de tonnes fortes, au cours d'une période de 15 ans.

Inscription ce matin en Bourse Canadienne des actions de Paco Corporation of Canada Limited

550,005 actions ordinaires, sans valeur nominale ou au pair, de Paco Corporation of Canada, Limited seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne, à son ouverture lundi le 16 décembre 1968. Leur symbole au téléscripteur sera "PC". Son siège social se trouve à Cornwall, Ont., et le bureau de l'exécutif est situé au No 930 Wellington, Ave. Montréal, P.Q. La compagnie a été incorporée en vertu de lettres patentes de la province de l'Ontario, datées du 26 septembre 1961. La société est une compagnie de gestion, détenant toutes les actions en circulation de Paco Corporation, fabricant de l'outillage automatique, employé principalement dans les usines de fabrication de blocs de béton, etc. Sa machinerie est vendue au Canada, aux E.-U., en Angleterre, en France et, aussi, à maints autres contrées européennes. Parmi ses hauts fonctionnaires et membres du conseil d'administration figurent MM. Pierre La Forest, président et administrateur, de Montréal, Alvin Steinwald, vice-président administratif et administrateur, de Montréal, Primo Pennacchi, administrateur, de Burlington, Ont. et André Hamel, administrateur, de Montréal.

Capitalisation: Autorisée Émises et en circulation Actions ordinaires sans valeur nominale ou au cours des 5 années Actions ordinaires sans valeur nominale au pair: 1,500,000 actions — 550,005 actions.

Ses profits nets furent comme suit au cours des 5 années terminées le 31 juillet:

	1968	1967	1966	1965	1964
Ventes	\$1,705,708	\$1,667,725	\$2,398,965	\$1,220,019	\$679,157
Recettes net.	\$192,130	\$115,328	\$159,321	\$61,743	\$43,106

La compagnie Guaranty Trust du Canada, de Montréal et de Toronto, agit comme registraire et agent de transfert.

Marcel CLEMENT

La technologie et les hommes d'affaires

Importance des agences de publicité au Canada

MONTREAL — "La technologie a permis la présentation sur le marché de produits si coûteux que les hommes d'affaires, trop portés sur la fantasia, ne peuvent plus se permettre de satisfaire leurs lubies. Ils doivent comme monsieur tout le monde s'en remettre au publiciste s'ils tiennent à réussir." C'est ce que déclarait hier M. John D. Bradley de l'Agence de publicité Bradley-Vale Limited, de Toronto.

M. Bradley s'adressait alors aux participants d'un séminar de l'American Management Association Inc. sur la gestion des produits et des marques de fabrique.

"Les présidents, les vice-présidents et les gérants de publicité de compagnies doivent se rendre à cette évidence si leurs plans de mise en marché de nouveaux produits leur tiennent à cœur", d'ajouter le conférencier. "Par ailleurs plus n'est besoin pour les gérants de production et les agences de publicité de trembler devant les décisions par trop impulsives que pouvaient prendre leurs supérieurs par le passé. Il y a maintenant trop d'argent d'engagé dans la mise sur le marché de nouveaux produits pour qu'on puisse se permettre d'agir sous le coup de l'impulsivité, même aux échelons supérieurs."

Et M. Bradley d'énumérer les critères qui devraient présider à une publicité bien orchestrée. Selon lui, le gérant de production doit renseigner l'agence de publicité sur les possibilités de ses produits, des marchés qu'il compte atteindre, des moyens de distribution qui s'offrent aux produits en question et de la concurrence à envisager, s'il espère que le publicitaire transmette le message en termes simples et convaincants à l'acheteur éventuel.

"Insistez pour que les cadres supérieurs de votre compagnie assistent non seulement à un seul mais à plusieurs meetings durant la période si critique que constitue le marketing."

"Et surtout ne jouez pas au plus fin avec votre agence de publicité — en refusant de leur fournir trop de renseignements sous le futile prétexte que vous voulez prévenir qu'elle fasse un jour le jeu de votre concurrent. Considérez que l'agence de publicité a tout à gagner en prenant votre intérêt à cœur, ou ne faites pas affaires avec elle si vous doutez le moins du monde de son intégrité."

"Ne lésinez pas pour rémunérer les services supplémentaires que pourra fournir votre publicitaire — qu'il s'agisse de relations publiques, de merchandising ou de promotion des ventes. C'est la seule

seigneur sur ce qu'ils ont à vendre."

"Tenez-vous à jour dans le domaine de la recherche si vous tenez à ce que votre compagnie tire profit des tout derniers progrès de la technologie."

Pour conclure, M. Bradley a rappelé aux publicitaires qu'ils se doivent d'assumer 80 pourcent de la planification, 20 pourcent de la réclamation, mais aussi 50 pourcent du contrôle du budget publicitaire.

"N'oubliez pas la voie de communication appropriée pour parvenir à vos fins, de peur de voir votre campagne de publicité périr."

"Surveillez de près les agissements de votre publicitaire à votre endroit, mais évitez de lui forcer la main — surtout faites avec le plus de doigté possible. Si le doigté n'y est pas, le meilleur vendeur et le meilleur publicitaire qui soient risquent de faire chou blanc."

"Connaissez vos produits à fond — trop de gens qui président aux destinées de budgets de publicité ne se donnent pas la peine de se ren-

TAS

UNE REPONSE A CHAQUE APPEL COMMERCIAL OU RESIDENTIEL

SERVICE D'APPELS TELEPHONIQUES T.A.S.

866-6921

SHERBROOKE GRANBY QUEBEC
569-6366 372-5851 22-2024

À l'occasion du décès de

WALTER M. STEWART

Les bureaux et l'usine de
MacDonald Tobacco Inc.

seront fermés toute la journée,
lundi le 16 décembre

Le premier Trust canadien-français

VOUS OFFRE

SAF

7

1%

4

avec privilège d'emprunt

d'intérêt sur vos dépôts de 5 ans

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI DE 5 ANS À 7¼%

Remplissez ce coupon et postez-le avec votre chèque à:

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE

10 rue St-Jacques, Montréal,

Tél.: 844-3961

NOM _____

ADRESSE _____

MONTANT \$ _____ SIGNATURE _____

LD-16-12-68

Dépôt minimum: \$1,000.

Taux sujets à changement - Un certificat-Dépôt vous sera transmis

LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LABRADOR INC.

(Incorporée en vertu des Lois de la province de Québec)

AVIS

AUX DÉTENTEURS DE BILLETS GARANTIS DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LABRADOR INC.

AVIS est par les présentes donné à l'effet que le 16 janvier 1969 à dix heures trente de l'avant-midi dans la Salle Penbanc de l'Hôtel Reine Elizabeth, 900 ouest Boulevard Dorchester, à Montréal, Québec, sera tenue une assemblée des détenteurs de billets garantis de La Société de Financement Labrador Inc. (la "Compagnie") émis en vertu des dispositions d'un acte de fiducie (acte de fiducie principal) entre la Compagnie et Compagnie Trust Royal (le "Fiduciaire"), exécuté devant témoins le 15 juin 1962 et consolidé, complété et suppléé par des actes supplémentaires entre les mêmes parties dont un acte de fiducie consolidé ("acte de fiducie consolidé") portant la date officielle du 15 juillet 1963, passé devant Me André Poirier, notaire, un second acte de fiducie supplémentaire portant la date officielle du 1er janvier 1964, un troisième acte de fiducie supplémentaire portant la date officielle du 15 août 1964, un quatrième acte de fiducie supplémentaire portant la date officielle du 1er décembre 1964, un cinquième acte de fiducie supplémentaire portant la date officielle du 15 juin 1965, un sixième acte de fiducie supplémentaire portant la date officielle du 1er novembre 1965 et un septième acte de fiducie supplémentaire portant la date officielle du 21 mars 1968 (lesdits actes de fiducie, acte de fiducie consolidé et actes de fiducie supplémentaires étant ci-après désignés "acte de fiducie des billets garantis") et ayant trait aux billets garantis suivants:

Billets garantis 6¼%	série C
Billets garantis 6½%	série D
Billets garantis 6¾%	série E
Billets garantis 6¾%	série F
Billets garantis 6¾%	série G
Billets garantis 6¾%	série H
Billets garantis 6¾%	série I
Billets garantis 6¾%	série J
Billets garantis 6¾%	série K
Billets garantis 6¾%	série L
Billets garantis 6¾%	série M
Billets garantis 6¾%	série N
Billets garantis 6¾%	série O
Billets garantis 6¾%	série P
Billets garantis 6¾%	série Q
Billets garantis 6¾%	série R
Billets garantis 6¾%	série S
Billets garantis 6¾%	série T
Billets garantis 6¾%	série U
Billets garantis 6¾%	série V
Billets garantis 6¾%	série W
Billets garantis 6¾%	série X
Billets garantis 6¾%	série Y
Billets garantis 6¾%	série Z

L'assemblée sera tenue aux fins suivantes, à savoir:

- prendre connaissance de la situation financière de la Compagnie et de ses défauts aux termes de l'acte de fiducie;
- prendre connaissance des mesures prises par le fiduciaire, dans le but de maintenir et de sauvegarder les droits, intérêts et garanties des détenteurs de billets;
- recevoir du fiduciaire un rapport sur sa prise de possession et son administration subséquente;
- constituer par résolution extraordinaire, selon le paragraphe 16.2.9 de l'acte de fiducie des billets garantis, un comité avec le pouvoir et l'autorisation d'exercer au nom des détenteurs de billets en tout ou en partie les pouvoirs qui ne peuvent être exercés que par résolution extraordinaire ou autre résolution et qui y sont attribués par la résolution extraordinaire qui constitue le comité, y inclus les stipulations pour le paiement des dépenses et déboursés de ce comité et pour sa rémunération;
- généralement adopter par voie de résolution ordinaire ou extraordinaire toute résolution et prendre toute décision opportune sur toute question soulevée lors de l'assemblée relative à ce qui précède;
- ajourner l'assemblée de temps à autre pour plus ample considération sur toute action sur toute question ci-dessus indiquée.

Conformément aux dispositions de l'acte de fiducie des billets garantis le Fiduciaire a déclaré en effet que:

- 1) Chaque détenteur immatriculé de billets garantis pourra assister à l'assemblée et y voter ou pourra par document écrit dûment signé nommer toute personne son mandataire pour assister et voter en son lieu et place à ladite assemblée ou à tout ajournement de ladite assemblée.
- 2) Tout détenteur de billets garantis non immatriculé qui désire être présent et voter à ladite assemblée ou à tout ajournement de ladite assemblée peut le faire à condition de produire ses billets garantis à l'assemblée. Tout détenteur de billets garantis non immatriculé qui désire être présent et voter en personne ou par procuration à l'assemblée sans produire ses billets garantis pourra déposer ces derniers à toute banque ou compagnie de fiducie ou chez toute autre compagnie ou personne agréée du Fiduciaire, et recevoir en échange un certificat de dépôt dont les dispositions satisfaisant le fiduciaire. Ce certificat de dépôt permettra au détenteur y nommé d'être présent et de voter à cette assemblée ou à toute assemblée ajournée ou de nommer des mandataires aux fins de le représenter et voter en ces circonstances tout comme si la personne ainsi présente et votant soit personnellement, soit par procuration, était le détenteur de fait des billets garantis pour lesquels ce certificat a été émis. Le certificat de dépôt fera foi de son contenu. Les billets garantis ainsi déposés seront retournés sur demande après cette assemblée et après tous les ajournements d'icelle.
- 3) Il n'est pas nécessaire que le mandataire soit lui-même un détenteur de billets garantis.

Des formules de certificats de dépôt de billets garantis non immatriculés et de procuration avec les instructions requises peuvent être obtenues sur demande au Département de Fiducie Corporative de la Compagnie Trust Royal, 630 ouest, Boulevard Dorchester, Montréal, Canada.

Daté à Montréal, ce 16 décembre 1968.

Le Directeur général,
F. X. GUERARD,
Montréal, le 3 décembre 1968.

COMPAGNIE TRUST ROYAL, Fiduciaire
Par: R.W. Byrne
Secrétaire-Adjoint

Le PQ crée un comité qui surveillera son financement et approuve le contreprojet Lévesque sur les langues

En l'absence de René Lévesque, retenu par la session à Québec, le Conseil national du Parti québécois, réuni samedi à l'auditorium du monastère Saint-Albert-le-Grand, s'est principalement penché sur les structures et les règlements du parti. En soirée, les quelque cent militants présents, représentant 75 circonscriptions, ont examiné le contre-projet conçu par M. Lévesque sur les droits linguistiques. Ils en ont approuvé le principe, compte tenu du fait que cette mesure

s'inscrit dans le contexte fédéral actuel. Ils ont en outre débattu la question de savoir si M. Lévesque avait adopté l'attitude qui convenait à la suite de la manifestation du 5 décembre devant le Parlement. La réunion s'étant déroulée à huis clos et la conférence de presse donnée par le vice-président Gilles Grégoire (vers 19 heures) ayant précédé le débat sur la politique linguistique, il n'a pas été possible de connaître dans le détail les décisions du Conseil. On a appris

cependant que le projet de loi de M. Lévesque n'avait pas été mis aux voix. Par contre, une résolution proposée par M. Grégoire et félicitant M. Lévesque de l'attitude adoptée après la manifestation du 5 a été votée à l'unanimité. Le Conseil a en outre admiré le nouveau sigle du Parti québécois. Il s'agit d'un "Q"; le cerle "O" est bleu et la queue, qui est rouge, figure un triangle qui pénètre dans le cercle.

Les délégués, a dit M. Grégoire, ont défini les mandats et les fonctions des sept comités nationaux du parti. Ils ont adopté divers règlements relatifs au financement et à la caisse électorale. Ils ont établi les territoires des divisions régionales. Ils ont adopté les règlements régissant les conventions et l'admission des membres. Au chapitre du financement, le Conseil national a créé un comité de cinq membres qui,

en tout temps, aura accès aux états financiers du Parti et rendra compte au Conseil. Ce comité lancera prochainement au sein du PQ une campagne de financement. Mais il appartiendra au bureau de direction du parti d'autoriser ou de rejeter toute souscription excédant \$2,500. Au cours de la conférence de presse, M. Grégoire a déclaré, en réponse aux questions de journalistes, qu'il ne lui appartient pas de commen-

ter les rumeurs selon lesquelles M. Robert Cliche aurait adhéré au Parti québécois. Hier soir, à Saint-Georges-de-Beauce, M. Cliche a démenté ces rumeurs. "Quand j'aurai décidé d'adhérer à un parti politique, a déclaré l'ancien leader du NPD-Québec, je le ferai savoir!" M. Lévesque doit donner, plus tard cette semaine, une conférence de presse qui portera sur les conclusions de la réunion du Conseil national et sur le contre-projet de loi sur la politique linguistique.

épidémie, le taux de mortalités dues à des pneumonies augmentera également. Parlant à l'Hôpital général de Montréal, le Dr Rosenbaum a déclaré que les jeunes et les gens en santé ne seront vraisemblablement pas beaucoup affectés par la grippe. Cependant, les poumons des gens âgés ou des malades chroniques, affaiblis par la grippe, n'auront pas toujours la résistance nécessaire pour lutter contre la bactérie de la pneumonie.

Grippe et pneumonie

Grippe et pneumonie

Le Dr Harold D. Rosenbaum, professeur invité de radiologie à l'université McGill, déclare que si la grippe de Hong-Kong ou toute autre sorte de grippe prend les proportions d'une

Le Dr Harold D. Rosenbaum, professeur invité de radiologie à l'université McGill, déclare que si la grippe de Hong-Kong ou toute autre sorte de grippe prend les proportions d'une

Le Dr Harold D. Rosenbaum, professeur invité de radiologie à l'université McGill, déclare que si la grippe de Hong-Kong ou toute autre sorte de grippe prend les proportions d'une

Morgan

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Le magasin tout à la Fête des Fêtes

Complets deux-pantalons

au rabais annuel
de janvier
...brûlons une étape

Ord. \$105

\$79 2/\$150

Et oui, un rabais de janvier avant Noël! Pourquoi pas? Morgan vous propose "une affaire" exceptionnelle, vous pouvez profiter des avantages de ce rabais même avant la saison des festivités. Soyez le plus élégant de tous à Noël et au Nouvel An... portez un complet Morgan. Venez faire votre choix parmi cette collection de costumes à deux pantalons, confectionnés avec soin, draps de laine canadiens ou importés de la plus belle qualité. Cols et emmanchures finis à la main. Modèles classiques à deux ou trois boutons, devant droit ou légèrement appuyé à la taille, fentes aux côtés ou au dos. Vous aimerez les quadrillés, les rayures et les tons unis discrets en bronze, bleu ou gris. Tailles 36 à 46. Pourquoi ne pas brûler vous aussi une étape? Vous passerez un Noël plus gai et vous réaliserez des économies fort appréciables. Pas de commandes postales ni téléphoniques. Complets pour hommes, rayon 33 au rez-de-chaussée. Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard.



Les cinq magasins SERONT OUVERTS TOUS LES SOIRS jusqu'à Noël (sauf le samedi)

• Centre-ville: 9 h. 30 à 9 h. 30 p.m. • Dorval, Rockland et Boulevard: 9 h. 30 à 10 h. p.m. • Snowdon: 9 h. 30 à 9 h. p.m.
Dorval, Rockland et Boulevard ouverts le samedi soir (21 décembre) jusqu'à 10 h. p.m.